

5. Evaluation des incidences Natura 2000

5.1. Présentation du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

C'est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Son objectif est de préserver des espèces protégées et conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Pour atteindre cet objectif, les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- ➔ des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs dont la venue est régulière ;
- ➔ des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Concernant la désignation des ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de « pSIC » (proposition de site d'intérêt communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme site d'intérêt communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC. La désignation des ZPS relève d'une décision nationale, se traduisant par un arrêté ministériel, sans nécessiter un dialogue préalable avec la Commission européenne.

Au-delà de la mise en œuvre d'un réseau écologique, la Directive « Habitats » prévoit :

- un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV ;
- une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement au sein du réseau afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;
- une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des territoires nationaux de l'Union Européenne (article 17).

Avec, en 2011, 1 753 sites (1 369 SIC et 384 ZPS), le réseau national Natura 2000 couvre près de 12,5% du territoire métropolitain terrestre, soit environ 70 000 km². 35 de ces sites, dont 25 ZSC et 10 ZPS, se situent en Île-de-France et recouvrent une superficie totale de 96 700 hectares, soit environ 8% du territoire de la région (cf carte 15).

5.2. Relation SRCE et Réseau Natura 2000

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Comme rappelé en introduction du Tome I, « la trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces [...]. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation ».

Les objectifs de la trame verte et bleue sont similaires à ceux du réseau Natura 2000 présentés plus haut. En effet, si le schéma se consacre avant tout à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, son ambition reste bel et bien de favoriser les espèces tout comme le font ZPS et ZSC.

Cette proximité se traduit concrètement dans les choix méthodologiques retenus pour le SRCE d'Île-de-France. Au socle des espaces retenus au niveau national comme réservoirs de biodiversité, le CSRPN a décidé d'ajouter plusieurs entités complémentaires dont les sites Natura 2000 régionaux. Un choix qui, au-delà de la reconnaissance qualitative de ces espaces en termes de biodiversité, leur garantit une attention particulière puisque le maintien du bon état des continuités écologiques et donc des réservoirs de biodiversité et de leurs interconnexions est présenté dans le SRCE comme un enjeu essentiel pour les populations animales et végétales qui composent la biodiversité d'Île-de-France.

En outre, les espèces d'intérêt communautaire et celles de cohérence régionale ou nationale présentent une évidente unité. Le SRCE n'a pas vocation à les protéger mais leur présence dans les analyses des différentes sous-trames assure une prise en compte dans le schéma, de leurs besoins et des menaces auxquelles elles sont soumises.

Nom scientifique	Nom français
MAMMIFERES	
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein *
OISEAUX	
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou *
AMPHIBIENS	
<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune *
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté *
INSECTES	
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure *
POISSONS ET CRUSTACES	
<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière
<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot commun
<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Grande alose
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer
<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie de rivière
<i>Petromyzon marinus</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie marine
<i>Cobitis taenia</i> (Linnaeus, 1758)	Loche de rivière
<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs

Liste des espèces communautaires retenues comme espèces TVB en Île-de-France

Les espèces marquées d'un * sont issues de la liste des espèces de cohérence TVB ayant un fort enjeu interrégional, les autres appartiennent à la liste des espèces régionales (cf annexe 1 Tome I).

5.3. Evaluation des incidences Natura 2000 du SRCE

L'évaluation des incidences Natura 2000 a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité, d'un aménagement ou d'un programme avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concerné(s). Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Dans notre cas, il s'agit de préciser les effets du SRCE sur le réseau Natura 2000 d'Île-de-France.

Cette analyse doit notamment vérifier :

- la convergence entre le réseau Natura 2000 et le SRCE ;
- la compatibilité des mesures du SRCE avec les exigences du réseau.

L'évaluation des incidences doit être proportionnée au projet. Le SRCE est conçu à l'échelle régionale et il n'est pas possible d'étudier dans le détail tous ses effets comme cela se ferait avec un projet précis.

Il a paru pertinent de distinguer plusieurs niveaux d'approche complémentaires.

5.3.1. Approche globale

Par construction, en Île-de-France, les sites Natura 2000 d'Île-de-France sont intégrés dans les réservoirs de biodiversité à préserver du SRCE et sont incorporés dans le réseau des continuités écologiques d'Île-de-France. Conformément à la méthodologie validée par le CSRPN, pour la détermination du périmètre des réservoirs de biodiversité associés aux sites Natura 2000, les espaces artificialisés ont été soustraits du périmètre retenu. Ces espaces répondent à la double condition suivante : appartenance aux classes "bâti" ou "zone d'activité" de la BD Carto et appartenance aux classes "tissu urbain"/code OS 610 ou "carrières, installations de stockage de déchets et terrains nus"/code OS 620 des espaces artificialisés au sens de l'occupation du sol du SRCE (voir tableau "Occupation des sols détaillée" dans l'annexe méthodologique du tome I).

Certains sites sont à cheval entre l'Île-de-France et une région voisine et assurent donc une continuité entre les deux régions.

Cette reconnaissance des sites dans le SRCE leur assure une lisibilité supplémentaire.

5.3.2. Approche par milieu

Compte tenu des mesures proposées par le SRCE pour différents types de milieux (cf plan d'actions Tome II), il a été jugé intéressant d'avoir une approche par grand type de milieux et de s'interroger sur l'intérêt ou la menace de ces mesures sur les milieux support des sites du réseau Natura 2000 en fonction notamment des caractéristiques des espèces.

Milieux forestiers

En ce qui concerne les espèces Natura 2000 typiques des milieux forestiers mûres, tels que le Diclone vert (bryophyte), les insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Taupin violacé, Pique-prune), les chauves-souris, les oiseaux (Pic mar, Pic noir, Bondrée), le mode de gestion forestière est particulièrement important à prendre en compte.

L'âge des peuplements est fondamental pour la conservation de ces espèces exigeantes : continuité de vieux arbres (notamment vieux chênes), arbres morts et dépérissants pour les coléoptères, gros et vieux arbres indispensables à la reproduction des oiseaux (pics), et arbres avec cavités pour celle des chauves-souris, vieux hêtres pour le Diclone vert.

C'est le renforcement de la qualité des peuplements qui pourra assurer les continuités.

Les liaisons inters-massifs qui restaurent des lisières sont également des milieux très favorables à la plupart de ces espèces.

La forêt alluviale constitue aussi un sous-espace des milieux forestiers : le site Natura 2000 de la Bassée (1 400 hectares éclatés en 50 entités) est un exemple de forêt alluviale menacée et qui s'appauvrit où une trame verte doit d'être reconstituée.

Le SRCE préconise des actions pour le maintien de milieux favorables à ces espèces et des milieux qui les accueillent, par exemple :

- ➔ Actions milieux remarquables intra-forestiers : préservation d'îlots de vieillissement et de sénescence à long terme, diversité des habitats forestiers, etc.
- ➔ Action lisières : promotion de la gestion des lisières qui préserve leur fonctionnalité écologique, etc.
- ➔ Actions ripisylve et boisements humides : maintien et restauration des forêts alluviales, etc.

Milieux ouverts herbacés : pelouses sèches et landes

La Fauvette pitchou, l'Alouette lulu sont des espèces relictuelles isolées au sein de ces espaces. Il s'agit d'une population fragmentée qu'il convient de reconnecter par des liaisons et l'entretien des sites pour leur maintien et préservation.

Les lisières sont également déterminantes pour le maintien et la connexion des espèces de landes comme l'Engoulevent.

Les habitats à pelouses sèches qui hébergent la Pie-grièche écorcheur sont des petits ensembles qui régressent (par exemple pelouses calcaires de la Juine, du Gâtinais, des Coteaux et boucles de la Seine, de la vallée de l'Epte) et se ferment. Ces ensembles morcelés et fragmentés de pelouses calcaires ont besoin d'être reconnectés. Toutefois, il semble plus difficile d'agir à l'échelle régionale que locale, car ce sont de petites actions mises en place (pelouses pâturées par les moutons).

Milieu agricole

Certaines espèces Natura 2000, comme l'Oedicnème, la Pie-grièche écorcheur sont caractéristiques également de la trame agricole, milieu important en Île-de-France qui peut être pris comme un sous espace des milieux ouverts. La mise en place de jachères, de bandes enherbées (qu'on peut considérer comme un type de continuités) permet d'améliorer les milieux de vie de ces deux espèces ainsi que celles des Busards, Busards Saint Martin et cendrés, espèces d'intérêt communautaire.

Le SRCE recommande diverses actions en faveur de milieux ouverts par exemple :

- ➔ Des actions en milieu agricole : maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles, promotion des modes de gestion favorable au maintien des pelouses calcaires ouvertes, maintenir la fonctionnalité des mosaïques agricoles, préservation et gestion des habitats agricoles connexes (bosquets, haies, lisières, jachères, etc.).
- ➔ Des actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers pour garantir la fonctionnalité des milieux remarquables intra-forestiers et des mosaïques de milieux (mares forestières, landes, pelouses calcaires et acides, prairies...).

Milieux aquatiques

Les continuités aquatiques sont, d'une façon générale, favorables aux espèces piscicoles. Les abaissements d'ouvrages réalisés lors des opérations de restauration des continuités facilitent leur déplacement, particulièrement pour les espèces migratrices telles que les lamproies marines et fluviatiles. Ils permettent également de rétablir le transport sédimentaire, nécessaire à la diversité granulométrique (indispensable pour le bon état d'une rivière et des habitats d'espèces). Attention cependant au cas de l'Écrevisse à pattes blanches, dont la principale menace réside dans la colonisation de son habitat par les écrevisses américaines.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, le SRCE préconise diverses actions dans ce sens et reprend notamment les dispositions du SDAGE ainsi celles du schéma des berges. Quelques exemples :

- ➔ Actions décloisonnement : réduire les obstacles en rivière et en bordure de cours d'eau.
- ➔ Actions grands migrateurs : favoriser le retour des grands migrateurs et protéger et restaurer les habitats de reproduction.
- ➔ Actions préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, des berges et des milieux annexes : favoriser la diversité des habitats.
- ➔ Actions tête de bassin en faveur des très petits cours d'eau, etc.

Zones humides

Le Sonneur à ventre jaune qui parcourt 2 à 3 km de distance a besoin d'un réseau de mares forestières et d'ornières fonctionnelles pour se maintenir. Il en est de même pour le Triton crêté que l'on retrouve dans les mares forestières, dépressions et prairies humides.

Il convient de noter que le Flûteau nageant, espèce végétale Natura 2000 de zones humides peut se développer (sites en dormance) si les conditions sont réunies (par ex, une grande partie de cette espèce se retrouve dans un réseau de mares dans et hors site Natura 2000 de Rambouillet, alors qu'il s'agit de la même population).

Pour le Blongios nain, la restauration de zones humides et de corridor fluvial est favorable à son maintien (par exemple, les populations de Blongios du parc départemental Georges Valbon se nourrissent en dehors du parc), aussi il est important de veiller à ce qu'il n'existe pas d'obstacles entre sites de nourrissage et de reproduction.

Le Martin-pêcheur, qui est une espèce de milieux cours d'eau, profite aussi de continuités fluviales pour se développer.

En complément des actions sur les milieux aquatiques, souvent favorables aux milieux humides, ceux-ci font l'objet de diverses recommandations plus spécifiques, par exemple :

- ➔ Action connaissance : améliorer la connaissance des zones humides et assurer leur suivi.
- ➔ Actions zones humides : identifier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme, préserver la fonctionnalité des zones humides et limiter l'impact des travaux, restaurer les connexions des zones humides.
- ➔ Maintenir la fonctionnalité des réseaux de mares et mouillères, etc.
- ➔ Actions ripisylve et boisements humides : maintenir et restaurer les forêts alluviales, etc

Tant pour les cours d'eau que les milieux humides, les continuités, plus particulièrement fluviales, peuvent induire un risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes et donc menacer des sites Natura 2000. Par exemple : la colonisation d'un talus de bord de rivière colonisé par le Robinier faux-acacia ou la concurrence directe du Buddleia sur le Sisymbre couché, espèce végétale d'intérêt communautaire, du fait des transports fluviaux et remaniements de sol.

Le SRCE a identifié ce problème : une action recommandée de lutter contre la faune et la flore invasive et exotique.

Gîtes à chiroptères

Outre la protection des cavités contre des intrusions et actes de vandalisme, il est important de restaurer un environnement favorable autour des cavités à chiroptères, tels que des éléments fixes, ou éléments du paysage comme les alignements d'arbres, les bosquets, les lisières, afin que ces mammifères puissent se déplacer.

Ces milieux sont très spécifiques, de petite dimension, souvent localisés dans des secteurs plus ou moins anthropisés (carrières, caves, ...) pour lesquels le niveau d'analyse et de restitution du SRCE est peu adapté. Toutefois, les principes mêmes du SRCE sont favorables à ces sites et à leur connexion. Par ailleurs, plusieurs des sites à chiroptères sont sur les coteaux de vallée et bénéficient des continuités des corridors alluviaux multifonctionnels (qui contribuent à toutes les sous-trames) et en connexion avec les corridors arborés. Cette disposition est de nature à maintenir un réseau des sites à chiroptères. L'analyse des sites présente différentes situations.

Sites urbains

Quelques sites sont localisés dans des espaces urbains (cas des sites de la Seine Saint Denis par exemple). Il importe que ces espaces isolés, soumis à des fortes pressions (mitage/grignotage) ne soient pas trop espacés entre eux, et conservent une surface minimale non urbanisée afin que les espèces d'oiseaux (Pics, Bondrée, ...) puissent se maintenir et se développer (importance du sol, des lisières et des friches pour la nourriture des oiseaux,...).

Le SRCE fait des recommandations en faveur de la biodiversité dans les territoires urbains, citons :

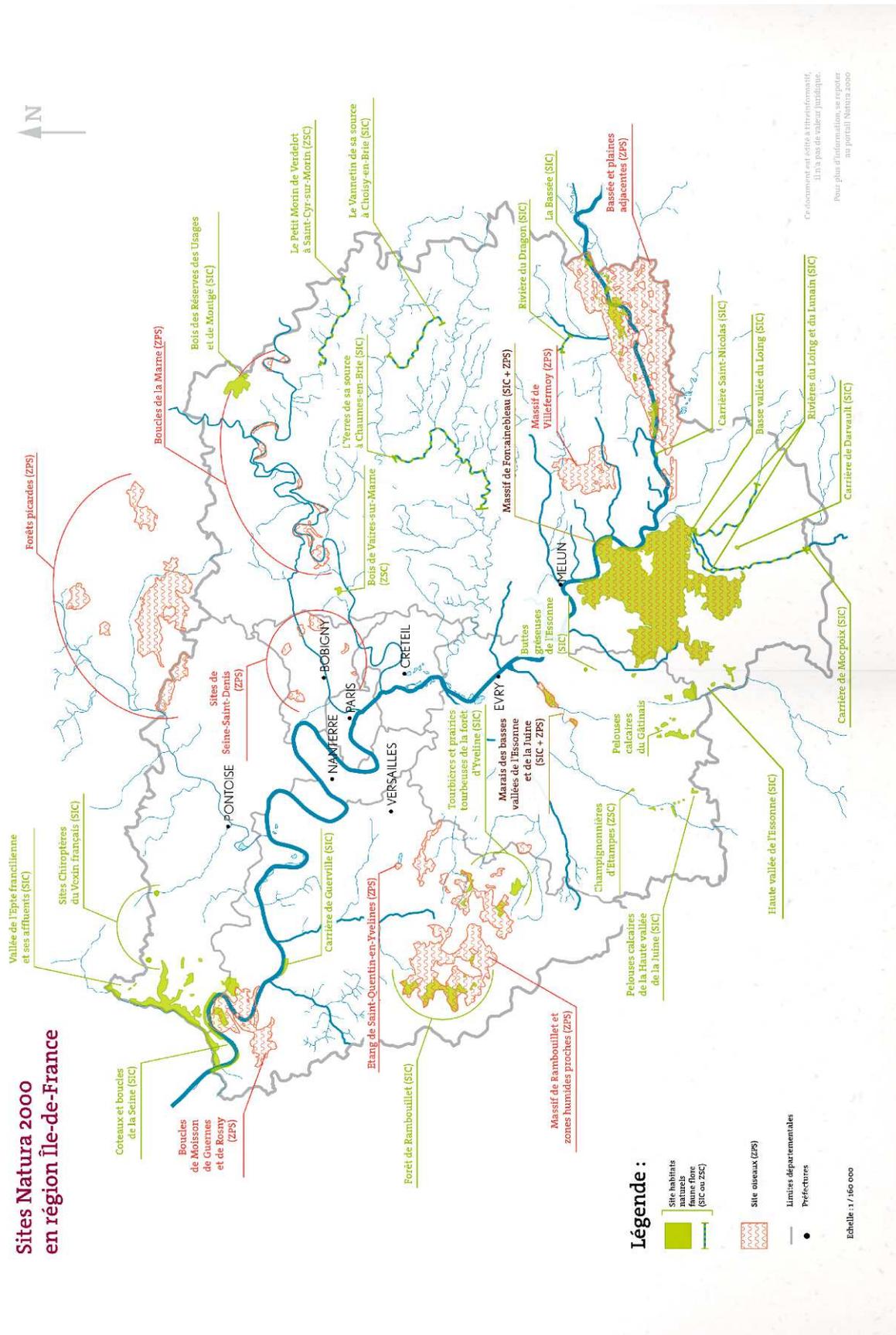
- ➔ Actions en milieu urbain : assurer le maintien de la biodiversité et l'interconnexion des espaces et naturels au sein du tissu urbain, etc.
- ➔ Action lisières, actions gestion, etc.
- ➔ Documents d'urbanisme : intégrer dans les documents d'urbanisme, le TVB présente sur le territoire et les enjeux de continuités écologiques avec les territoires limitrophes, etc.

5.3.3. Approche par sites

Chacun des sites Natura 2000 d'Île-de-France a donné lieu à une évaluation des incidences du SRCE sur le site.

Les 35 sites font l'objet de 34 fiches puisque deux d'entre eux ont été regroupés dans la fiche de la forêt de Fontainebleau. Dans un souci de lisibilité, les sites sont présentés par proximité géographique ou thématique.

Sites Natura 2000 en région Île-de-France



Carte 15. Répartition des sites Natura 2000 en Île-de-France (Source : « Natura 2000 en Île-de-France : préservons la biodiversité », DRIEE IDF, 2009)

Liste des fiches d'analyse des sites Natura 2000

• SIC Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	p 77
• ZSC des Sites chiroptères du Vexin français	p 80
• SIC Coteaux et boucles de la Seine	p 83
• ZPS Boucles de Moisson, de Guernes, et de Rosny	p 86
• SIC Carrière de Guerville.....	p 89
• ZPS Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du roi	p 92
• ZPS Sites de Seine-Saint-Denis	p 95
• ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne	p 99
• ZPS des Boucles de la Marne	p 102
• ZSC des Bois des réserves, des usages et de Montgé	p 105
• SIC Le petit Morin de Verdelot à Saint Cyr-sur-Morin	p 108
• ZSC de l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie	p 111
• ZSC Rivière du Vannetin	p 114
• ZPS Etang de Saint Quentin	p 117
• SIC Forêt de Rambouillet	p 120
• ZPS du Massif de Rambouillet et zones humides proches	p 123
• ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines	p 126
• ZSC Champignonnière d'Etampes	p 129
• SIC Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	p 132
• ZSC des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	p 135
• ZSC Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine	p 138
• ZSC des Pelouses calcaires du Gâtinais	p 141
• ZSC des Buttes gréseuses de l'Essonne	p 144
• ZSC de la Haute vallée de l'Essonne	p 147
• ZSC / ZPS du Massif de Fontainebleau	p 150
• ZPS du Massif de Villefermoy	p 153
• ZSC La Bassée	p 156
• ZPS de la Bassée et des plaines adjacentes	p 159
• SIC Rivière du Dragon	p 162
• ZSC de la Basse vallée du Loing	p 165
• ZSC Rivières du Loing et du Lunain	p 168
• SIC Carrière Saint Nicolas	p 171
• ZSC de la Carrière de Darvault	p 174
• ZSC de la Carrière de Moccoix	p 177

Compte tenu de l'échelle régionale du SRCE, de la convergence des objectifs du SRCE et du réseau Natura 2000, suite à l'analyse par milieu, cette évaluation d'incidence de chacun des sites est volontairement succincte. Pour chaque site, il a été recherché, sans souci d'exhaustivité, les quelques enjeux principaux et les effets les plus importants des mesures du SRCE.

Chaque fiche est organisée en trois parties : l'identité du site, la cartographie du site et sa localisation sur la carte des objectifs du SRCE, une analyse rapide des principaux effets du SRCE sur le site.

La notion de milieu et d'espèces « caractéristiques » présentée dans la fiche est un parti pris des auteurs de l'évaluation environnementale pour mettre en avant un ou plusieurs aspects spécifiques du site sans rechercher à traiter de manière exhaustive les enjeux liés au site relativement au SRCE.

A l'exception des sites du département de la Seine-Saint-Denis dont la carte est issue de la représentation spécifique à Paris et la petite couronne, tous les sites sont figurés sur un extrait de la carte des objectifs du SRCE dont les principaux postes de légende figurent dans le tableau ci-dessous.

Cet extrait cartographique n'est qu'informatif, pour l'analyse précise des cartes du SRCE, le lecteur est invité à se reporter à l'atlas cartographique présenté dans le Tome III.

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none">  Corridors de la sous-trame arborée  Corridors de la sous-trame herbacée Corridors alluviaux multitrames  Le long des fleuves et rivières  Le long des canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none">  Corridors de la sous-trame arborée  Corridors des milieux calcaires Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain  Le long des fleuves et rivières  Le long des canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none">  Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer  Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none">  Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux  Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none">  Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes  Principaux obstacles  Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none">  Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture  Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)  Obstacles sur les cours d'eau  Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none">  Réservoirs de biodiversité  Milieux humides 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none">  Secteurs de concentration de mares et mouillères  Mosaïques agricoles  Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

SIC Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

Appellation du site	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	
Localisation	Val d'Oise (85%) Yvelines (15%)	
Superficie	3187	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102014	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	90%	10%

Située à l'extrémité nord-ouest de l'Île-de-France, la vallée de l'Epte est caractérisée par une agriculture diversifiée. La conservation d'un système hydraulique naturel a permis de maintenir une qualité de l'eau et des milieux humides remarquables. Cette rivière sinueuse et rapide a également modélisé le paysage, en dessinant des coteaux à pente relativement forte.

Qualité et importance

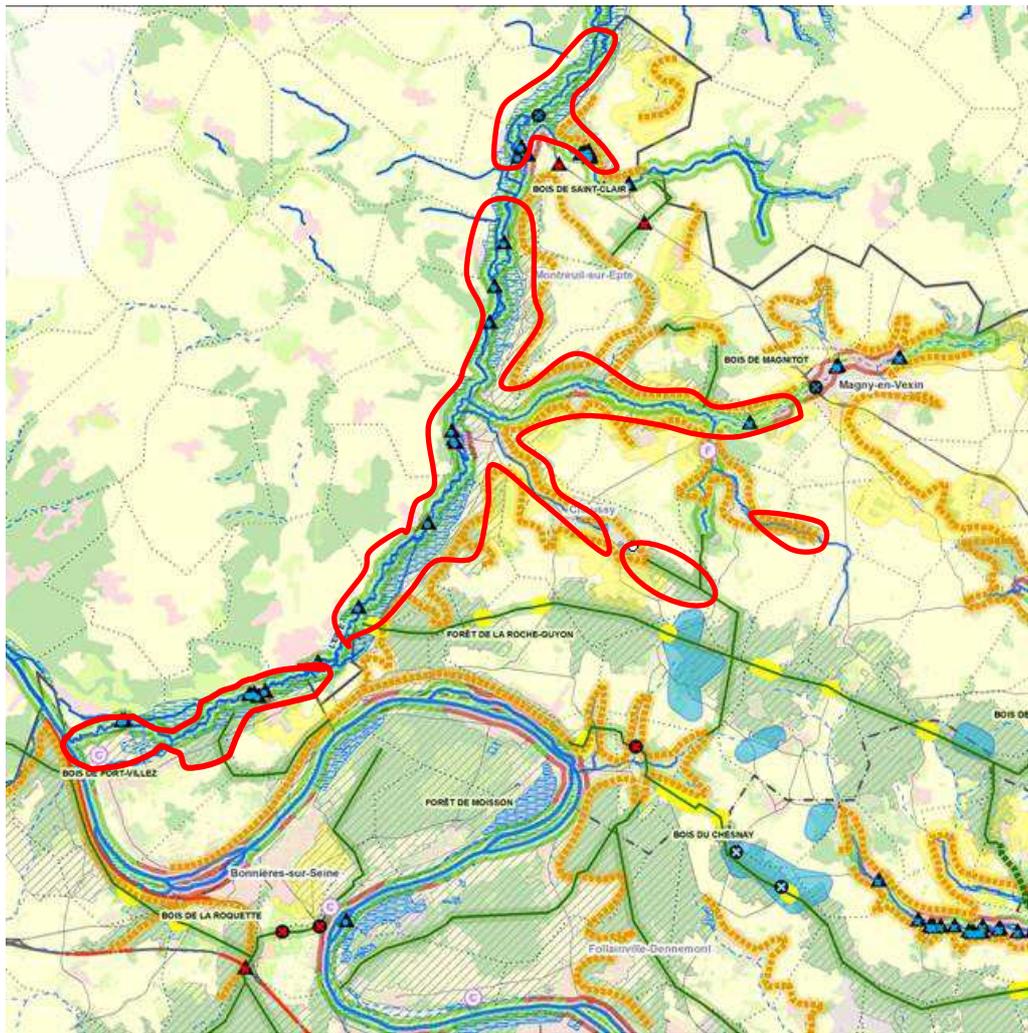
L'activité agricole et la rivière ont défini les caractéristiques de cette vallée constituée à la fois de rebords de plateaux et de versants qui accueillent un milieu sec (pelouse calcaires, formations arbustive et boisement thermophile), des zones marécageuses et des boisements qui alternent avec des prairies humides pâturées dans le fond de la vallée. Le lit du cours d'eau est quant à lui couvert d'herbiers d'un grand intérêt floristique et piscicole.

L'Epte et ses affluents sont caractérisés par la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (espèces piscicoles, habitats alluviaux). Les coteaux présentent, pour leur part, un ensemble de milieux ouverts ou semi-ouverts d'une grande richesse écologique.

Ce site est menacé par la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles extensives, par les travaux de drainage, de remblaiement, de profilage des berges. Les risques de pollution et d'eutrophisation des milieux aquatiques sont aussi à prendre en compte.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Prairies de fauche Forêt alluviale Rivière à renoncule Pelouses sèches	Agrion de mercure, Ecrevisse à pattes blanches, Grand et Petit rhinolophe, ...

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Quatre grands types de milieux sont présents sur ce site, chacun présentant des enjeux spécifiques en matière de biodiversité justifiant des mesures de protection et/ou de restauration adaptée.

- Les prairies de fauche liées à une gestion agricole traditionnelle (fauche) et qui constitue un terrain de chasse pour certaines espèces de chiroptères présentes sur le site.
- Les pelouses sèches qui constituent également un habitat et terrain de chasse pour plusieurs espèces.
- La forêt alluviale qui constitue un milieu particulièrement remarquable du fait de la diversité de sa faune et de sa flore. Elle assure à la fois des fonctions de corridor, inertielle, épuratrice et d'habitat. Elle est essentielle au maintien de plusieurs espèces présentes sur le site comme l'agrion mercure.
- La rivière à renoncule qui constitue à la fois un espace de frayère et un habitat. Les affluents de l'Epte et la tête de bassin accueillent espèces remarquables comme l'Écrevisse à pattes blanches, la lamproie ou encore l'Agrion mercure.

Les enjeux sont multiples en lien avec la diversité des milieux concernés, leur régression ou leur fragmentation qui justifie la mise en place d'action de reconquête, de restauration des milieux et de maintien des connexions entre eux.

Le SRCE identifie ce site comme un réservoir de biodiversité en relation à la fois avec les territoires de la Haute Normandie et d'Île-de-France.

Cet ensemble est notamment en connexion avec la vallée de la Seine et les grands ensembles boisés de l'ouest du Vexin avec la présence de nombreux corridors de la sous trame arborée, de la sous trame herbacée et des corridors et continuum de la sous trame bleue. Ces éléments sont traduits comme autant d'éléments et corridors à préserver ou restaurer dans la carte des objectifs.

Le plan d'action propose des mesures dans les différents domaines :

- préservation et restauration des milieux aquatiques, ainsi que des milieux boisés et corridors alluviaux (ripisylve), restauration de continuités, etc.
- dans le domaine agricole, le maintien des secteurs de mosaïques agricoles, et les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité ».

Le SRCE identifie également sur ce site les obstacles sur les cours d'eau à traiter en priorité. Si cette mesure est favorable à des espèces comme la lamproie marine sensible à la présence d'ouvrages, elle favorisera également la dispersion de l'écrevisse américaine au détriment des populations d'écrevisses à patte blanche encore présentes.

En conclusion, le SRCE aura pour le site de « la vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », des effets positifs sur les milieux terrestres mais un impact potentiellement négatif sur l'Écrevisse à pattes blanches, en cas de réouverture des continuités aquatiques sans précaution.

ZSC des Sites à chiroptères du Vexin français

Appellation du site	Sites à chiroptères du Vexin français	
Localisation	Yvelines (15%) ; Val d'Oise (85%)	
Superficie	22 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC touchant (sans recouvrement) un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102015	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	10%	90%

Le site Natura 2000 concerne des cavités fréquentées par les chauves-souris et réparties sur quatre communes du territoire du Parc naturel régional du Vexin français : Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais.

Les motivations à l'origine de la proposition du présent site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères. Aussi, le site comprend spécifiquement des cavités souterraines constituées d'anciennes carrières. Les périmètres proposés correspondent à l'ensemble du réseau des cavités souterraines.

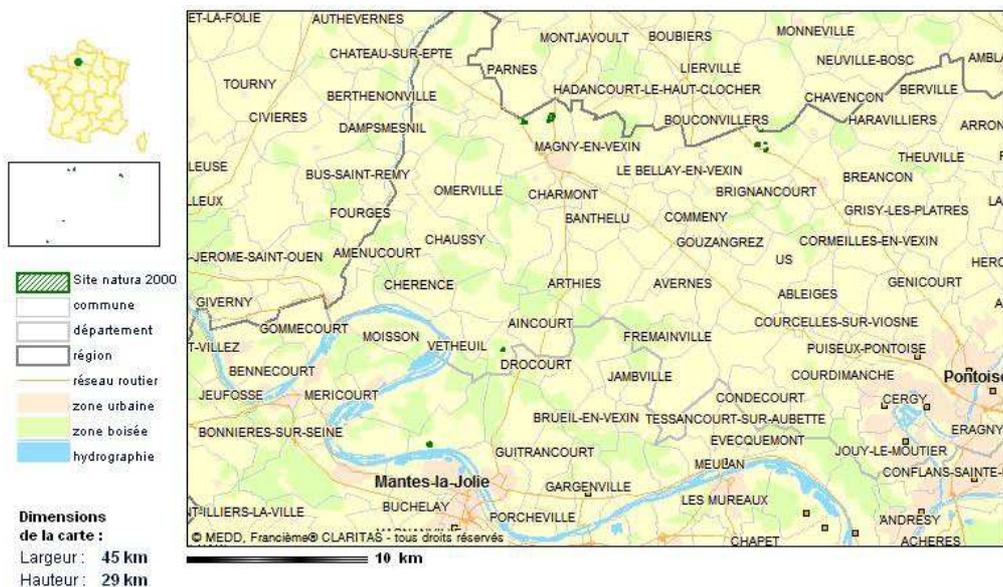
Qualité et importance

Le réseau de cavités souterraines présent au nord-ouest de la région parisienne est un des secteurs les plus riches du Bassin parisien concernant la diversité des chiroptères présents en hibernation.

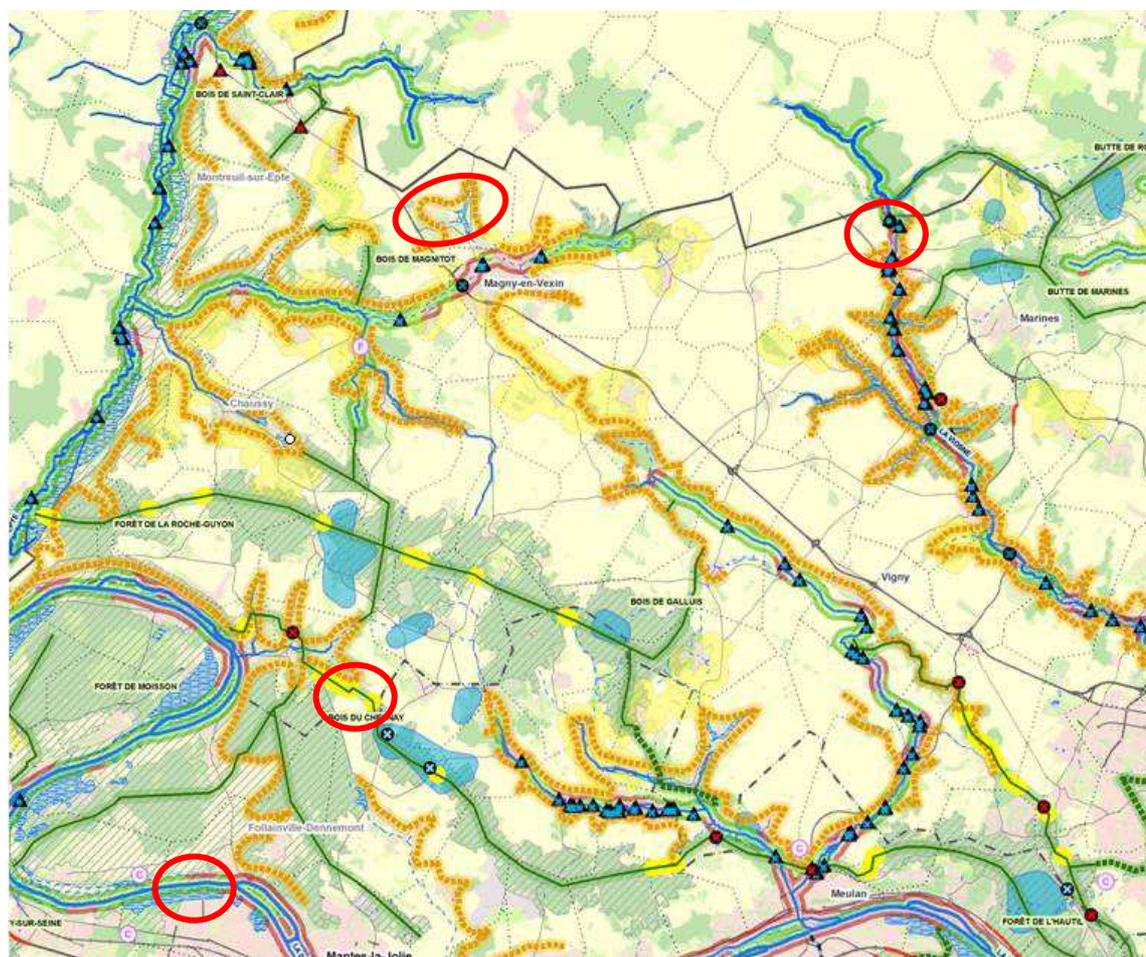
Les cavités concernées sont principalement menacées par leur comblement, leurs aménagements, leur fermeture, ainsi que par la fréquentation des cavités en période hivernale.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
	Murin à oreilles échancrées, Petit et Grand rhinolophes, Grand Murin, Murin de Bechstein...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102015.html>



Incidences Natura 2000

Il s'agit d'un ensemble de sites à la fois très localisés et très dispersés. Les enjeux concernent :

- la connaissance des espèces et de leurs comportements notamment la connaissance des zones de reproduction,
- le maintien des milieux qui leur sont favorables et de la connexion de ces milieux entre eux (mise en réseau des différents gîtes d'hibernation, en lien avec différents milieux comme les coteaux de la Seine et de la vallée de l'Epte).

La représentation à l'échelle régionale du SRCE est peu adaptée à une telle configuration et des espaces de petites dimensions.

Le SRCE identifie les différents secteurs du site en réservoir de biodiversité. Les secteurs situés au nord apparaissent plus isolés que ceux situés au sud à proximité des coteaux de la Seine. Ces derniers sont par ailleurs inclus dans des réservoirs de biodiversité plus vastes.

Le SRCE identifie à proximité des quatre secteurs concernés des milieux à préserver ou à restaurer et qui sont favorables à au moins une partie des espèces de chiroptères, qu'il s'agisse de la végétation et des boisements alluviaux pour le site de Follainville-Dennemont ou des lisières et continuités boisées pour celle de Saint-Cyr-en-Arthies.

La proximité de corridors alluviaux multifonctionnels (le long de la Viosne, de l'Aubette et de la Seine) ou de corridors arborés est de nature à favoriser les connexions entre les différents milieux utilisés par les chiroptères et les relations avec d'autres sites (site des « coteaux et boucles de la Seine » par exemple).

Le plan d'actions présente plusieurs mesures propices aux sites à chiroptères, notamment :

- des actions de connaissance (espèces et continuités),
- des actions « habitats forestiers » en faveur du maintien et de la préservation de la diversité des habitats forestiers (par exemple conservation des boisements anciens nécessaires à certaines espèces comme le Murin de Bechstein).

En conclusion, les objectifs et les actions préconisés semblent favorables aux espèces concernées et laissent présager un impact positif du SRCE sur la ZSC des « Sites chiroptères du Vexin français ».

SIC Coteaux et boucles de la Seine

Appellation du site	Coteaux et boucles de la Seine	
Localisation	Yvelines (63%) Val-d'Oise (37%)	
Superficie	1417 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC recouvrant partiellement une ZPS	
Code du site	FR1112001	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 coteaux et boucles de la Seine	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	30%	70%

La SIC des coteaux de la Seine est implantée à l'ouest de l'Île-de-France, et englobe la dernière boucle de la Seine avant la Normandie. Elle est située dans le département des Yvelines (63%) et dans le département du Val-D'oise (37%). Ce site correspond à un des plus grands méandres de la Seine. Son intérêt principal repose sur la grande diversité des habitats naturels qu'il abrite dans une zone géographique restreinte. Le site est décomposé en 6 entités.

Qualité et importance

Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Les formations végétales acidiphiles sèches (landes et pelouses), d'un grand intérêt phytoécologique sont situées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson. Ce site présente des habitats rares en Île-de-France ainsi que des espèces végétales en limite de répartition biogéographique.

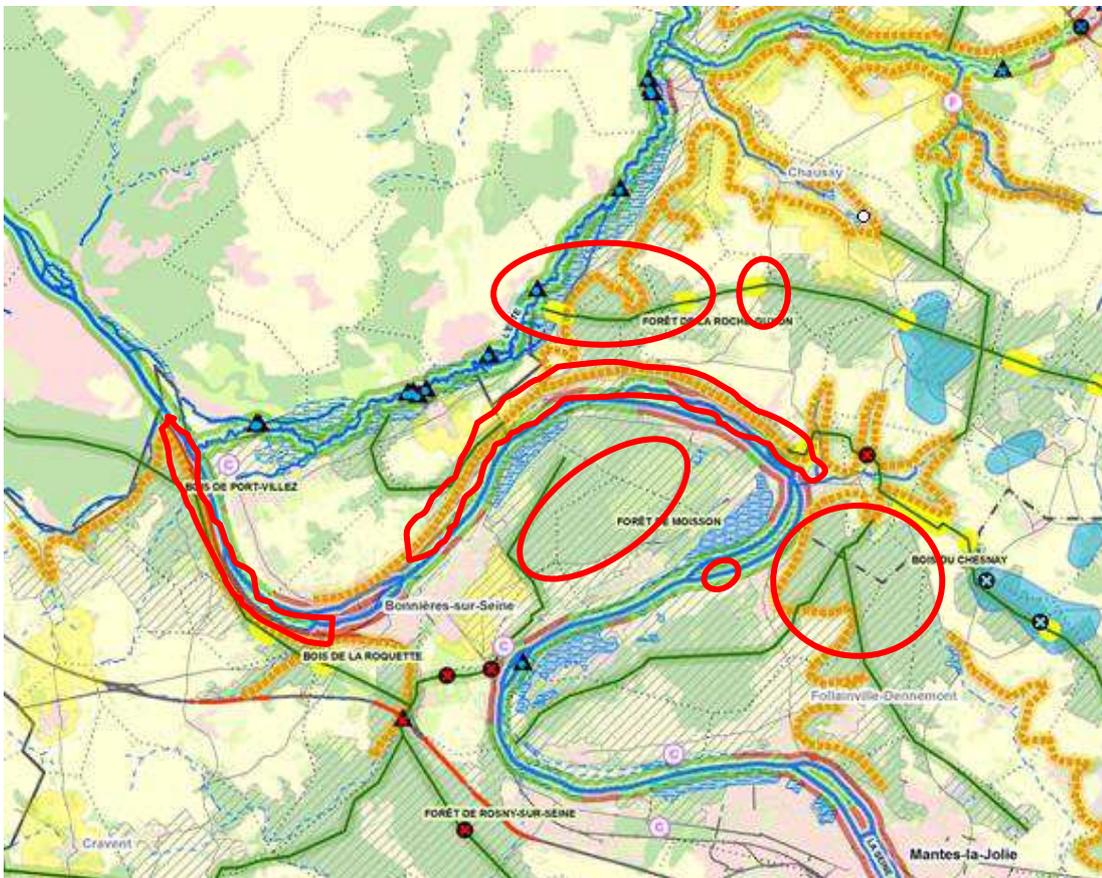
La principale menace porte sur l'invasion naturelle, par les ligneux, des landes et des pelouses (fermeture des milieux). Les entités B, C et E sont particulièrement menacées par ce phénomène du fait de la déprise agricole, de la reconquête naturelle des espaces et la colonisation par les ligneux et les graminées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Forêts de pente Landes	Petit rhinolophe
Pelouses sèches Tourbières boisées	Laineuse du prunelier

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100797.html>



Incidences Natura 2000

On peut identifier sur ce site quatre types de milieux : les forêts de pentes, les landes, les pelouses sèches, et les tourbières boisées. Ces milieux présents sur le site des coteaux et des boucles de Seine présentent des enjeux spécifiques en matière de biodiversité notamment : les pelouses sèches et les tourbières boisées des milieux calcicoles et thermophiles qui fournissent à plusieurs espèces un terrain de chasse ou un habitat (Laineuse du prunelier) ; les forêts de pente et les landes sont nécessaires à la préservation de plusieurs espèces présentes sur le site pour lesquelles elles constituent un terrain de chasse (Petit rinolophe).

Les principaux enjeux de ce site sont de garantir une gestion des zones humides du site (tourbières, marais tourbeux et bas marais alcalin), d'entretenir les milieux forestiers et d'éviter une fermeture totale des milieux, engendrée par la déprise agricole et l'introduction d'espèces exotiques ou l'arrachage, qui pourrait être nuisible à plusieurs espèces présentes sur le site (Ecaille chiné, Laineuse du prunelier).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Il est en contact direct avec d'autres comme celui des Boucles de Moisson, de Guernes et Rosny et celui de la vallée de l'Epte. Le SRCE identifie également les corridors calcaires et les corridors de la sous trame arborée à préserver ainsi que les secteurs de mosaïques agricoles. La vallée de la Seine est représentée sous forme d'un corridor alluvial multifonctionnel. Elle peut notamment jouer un rôle pour la mise en connexion des différentes populations de chiroptères présentes le long du fleuve dont certains secteurs du site Natura 2000 des « sites à chiroptères du Vexin français ».

Les mesures du plan d'action en faveur de la préservation et du maintien de différents types de milieux sont :

- en milieu forestier : actions lisières, actions milieux remarquables intra forestiers, etc.
- en milieu agricole : action gestion en faveur du maintien des pelouses calcaires,
- pour les milieux humides : actions zones humides.

D'autres objectifs du SRCE devraient également s'avérer bénéfiques pour plusieurs espèces d'intérêts communautaires présentes sur le site : maintenir la mosaïque des milieux (Ecaille chiné), préserver les espaces forestier et les mosaïque d'habitat complexe riverain (Lucane cerf-volant).

En conclusion, le SRCE devrait être positif pour le site Natura 2000 des « Coteaux et boucles de la Seine ».

ZPS Boucles de Moisson, de Guernes, et de Rosny

Appellation du site	Boucles de Moisson, de Guernes, et de Rosny	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	6 033 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
Type	ZPS contenant un SIC.	
Code du site	FR1112012	
Texte de référence	Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / S.P.N. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	-	-

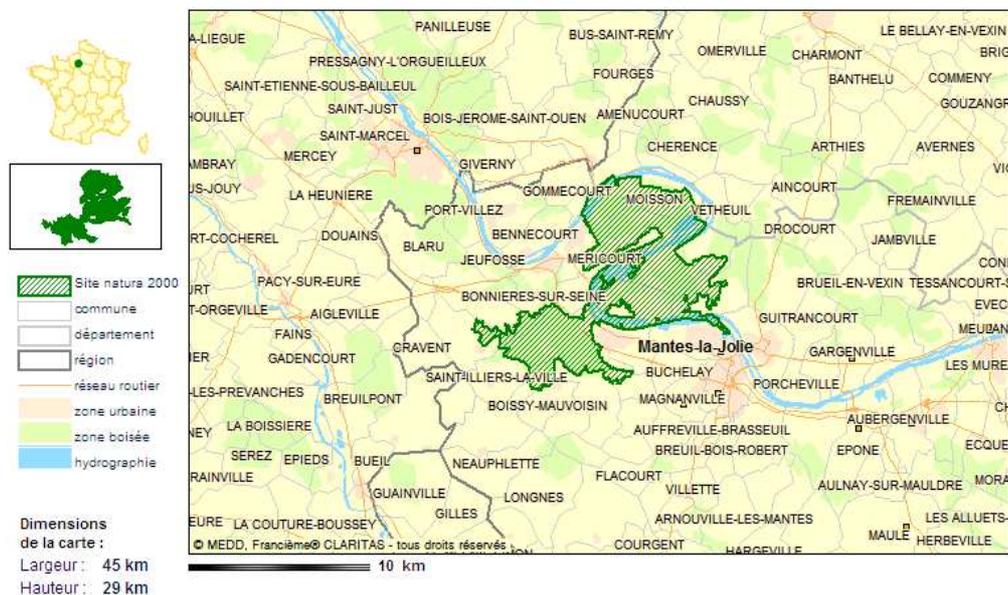
Le site Natura 2000 des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny recouvre 17 communes dans le département des Yvelines, en limite du Val d'Oise et de l'Eure. D'un seul tenant, il est formé de deux boucles de la Seine et d'un massif forestier sur le plateau. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune. Ainsi, ce territoire, situé à l'interface des plateaux du Vexin et du Mantois, se caractérise par une richesse écologique et paysagère remarquable.

Qualité et importance

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques. La présence de plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisirs de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, fréquentée par de nombreux laridés et anatidés. Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune. Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui pourrait compromettre à terme la présence des espèces qui y sont associées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Landes et pelouses	Oedicnème, Alouette lulu, Engoulevent, Circaète...
Forêts	Pics mar et noir, Bondrée

Cartes de localisation



Source: <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR112012.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la Directive Habitats, on peut identifier sur ce site deux types de milieux d'intérêt : la forêt et les landes et pelouses. Elles présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité notamment :

- les landes et pelouses sèches constituent des milieux ouverts indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat (Engoulevent) ou encore un espace de chasse (Alouette lulu, Circaètes) ;
- la forêt est nécessaire au maintien des populations d'oiseaux qui fréquentent ce site, par exemple :
 - o le Pic noir inféodé aux peuplements forestiers relativement grands et anciens, et dont la nourriture principale est constituée de fourmis et coléoptères vivant dans les bois ;
 - o le Pic mar qui vit dans des forêts de chênes et de charmes avec une grande quantité de bois mort.

Au titre de la Directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations. Il constitue également un axe de pénétration pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver en contact direct avec d'autres comme celui de la vallée de l'Epte ou celui des Coteaux et des boucles de la Seine. Il identifie également les milieux humides et les corridors de la sous trame arborée à préserver ainsi que plusieurs connexions d'intérêt majeur. Le SRCE reconnaît en outre la sous trame arborée et la sous trame herbacée.

Le SRCE prévoit une série d'actions visant à garantir une bonne gestion et un maintien de la diversité des habitats forestiers et des milieux ouverts associés à la forêt, comme les landes et les pelouses sèches, notamment :

- ➔ en milieu forestier : des actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers et de leur fonctionnalité (mares forestières, landes, pelouses, îlots de vieillissement, etc.), actions lisières entre milieu forestier et milieu agricole, ...
- ➔ en milieu agricole : des actions en faveur du maintien de la fonctionnalité des mosaïques agricoles, du maintien de la fonctionnalité des réseaux d'espaces prairiaux naturels, des modes de gestion favorables aux pelouses calcaires, ...
- ➔ les milieux humides présents sur le site, qui constituent des zones d'habitat et de nidification (notamment pour le Martin-pêcheur), font également l'objet de recommandations spécifiques (zones humides, ripisylves) dans le but de limiter voire stopper leur dégradation.

Les objectifs et les mesures préconisées sont favorables aux habitats et aux espèces concernées. Le SRCE devrait avoir un impact positif sur le site Natura 2000 des « boucles de Moisson, Guernes et Rosny ».

SIC Carrière de Guerville

Appellation du site	Carrière de Guerville	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	80 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102013	
Texte de référence	Arrêté du 2 septembre 2010 portant désignation du site Natura 2000 carrière de Guerville (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DIREN Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le Site de la Carrière de Guerville se situe dans le département des Yvelines (78), à la limite du département de l'Eure (27) et à environ 60 Km de Paris. Il s'étend sur 2 communes : Guerville et Mézières-sur-Seine, et concerne la région naturelle du Mantois. Ce site, globalement orienté est-ouest, correspond à une ancienne carrière d'extraction de craie dont la production a cessé en 1998 et qui est aujourd'hui en cours de remise en état. Il couvre une superficie d'environ 80 hectares et se trouve le long de la Seine et de l'autoroute A 13, en face de la centrale électrique EDF de Porcheville. Les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise.

Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière a été réaménagée. Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de Sisymbre.

Qualité et importance

Cette ancienne carrière a permis le développement de milieux pionniers en constante évolution. La présence du sisymbre couché ainsi que de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, tous deux reconnus respectivement comme une plante et un habitat d'intérêt communautaire, ont justifié le classement de cette zone en Natura 2000.

Le Sisymbre couché est particulièrement menacé par la fermeture des milieux et la silisation des terrains constituant actuellement des éboulis crayeux.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (pelouses calcicoles marneuses). Habitat de substitution (berges exondées...).	Sisymbre couché (plante visée à l'annexe II de la directive « Habitat »).

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102013.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », on peut identifier un type de milieu, présentant des enjeux spécifiques pour le Sisymbre couché. Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires constituent en effet un milieu clé pour cette espèce, qui se développe dans des habitats calcicoles, des pelouses sèches semi-naturelles calcicoles marneuses.

Selon le DOCOB du site Natura 2000 « Carrière de Guerville », les enjeux en termes de biodiversité sont assez importants :

- L'habitat calcaire semble en mauvais état de conservation, la dynamique naturelle végétale et le développement d'invasions biologiques (*Buddleja davidii*) pesant sur le milieu.
- En conséquence, le Sisymbre couché, bien que l'espèce soit en bon état de conservation, peut être menacé du fait de la dégradation de son habitat, fortement artificialisé. A noter que cette plante peut se développer dans des habitats secondaires, également présents sur le site et liés à l'exploitation de la carrière : berges de plans d'eau, zones d'accumulation de craie, ravines, etc.

Des menaces liées à des activités anthropiques peuvent nuire au site (au sein de la carrière et à proximité, avec la présence d'infrastructures de transport enclavant le site).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 comme un réservoir de biodiversité à préserver.

En outre, le SRCE identifie le site au niveau d'un corridor calcaire. Bien que le réaménagement de la carrière de Guerville contribue à réduire la pression anthropique le long de la Seine, la spécificité de ce site principalement orienté sur la protection du Sisymbre couché représente assez peu d'enjeux pour l'élaboration de la trame verte et bleue.

Si ce n'est l'identification du corridor calcaire et la préconisation de mesures favorables à ces milieux, le SRCE devrait a priori avoir un effet neutre sur le site Natura 2000 « Carrière de Guerville ».

ZPS - Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du roi

Appellation du site	Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du roi	
Localisation	Oise (89%), Val d'Oise (11%)	
Superficie	13 615 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS recouvrant partiellement un SIC	
Code du site	FR2212005	
Texte de référence	Arrêté du 31 janvier 2008 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (zone de protection spéciale) et Arrêté du 6 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	SPN - IEGB - MNHN.	
Régime de propriété	Public	Privé
	Forêts domaniales	Forêts privées

Ce site Natura 2000 est situé dans la partie occidentale de la région naturelle du Valois, sur un vaste plateau situé au nord du Bassin Parisien et limité par la vallée de l'Oise. Il appartient majoritairement à la région Picardie (89%) et en partie à la région Île-de-France (11%).

Vaste complexe forestier réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intra forestiers et péri forestiers sur substrats variés, majoritairement sableux.

Qualité et importance

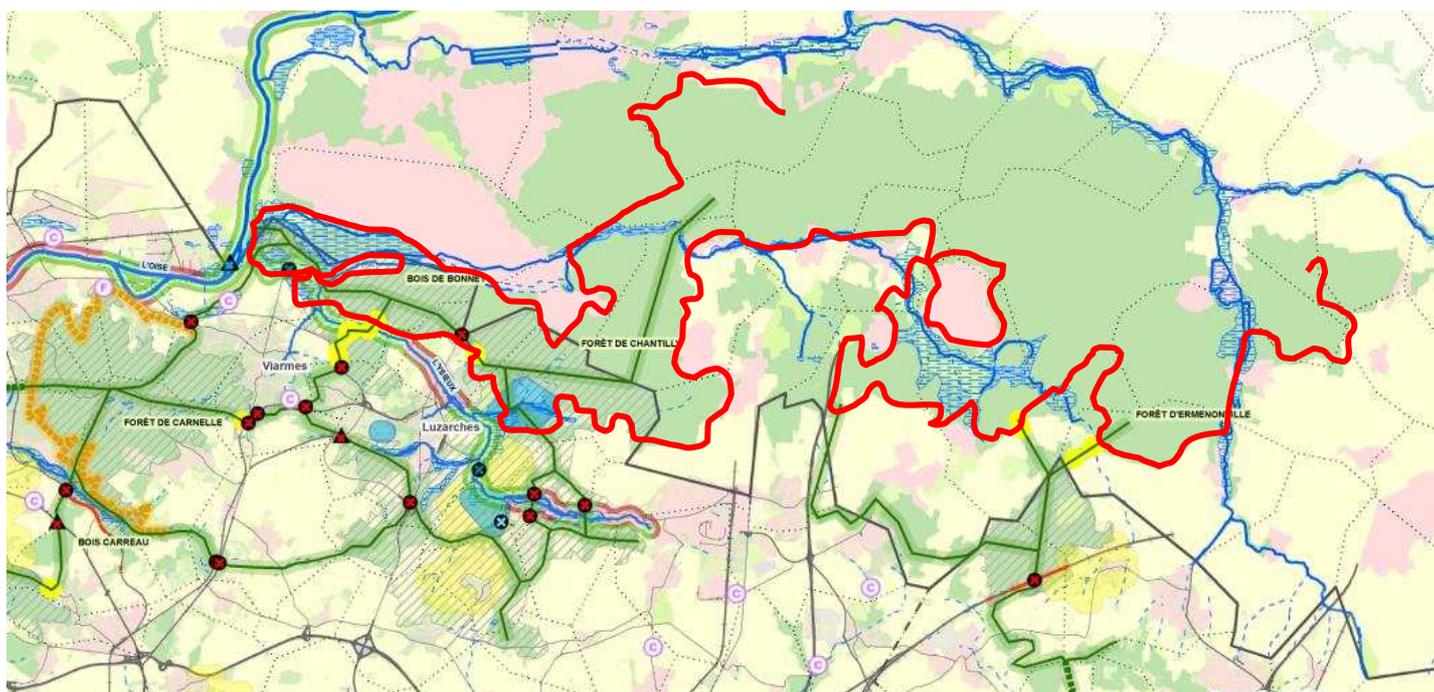
Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

Elles présentent une très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aires croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aires très fragmentées), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et Pic mar), Martin-pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridors par l'urbanisation linéaire périphérique. Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Landes et milieux forestiers	Martin-pêcheur d'Europe, Engoulevent d'Europe, Cigogne blanche, Busard Saint-Martin, Pic mar, Pic noir, Grue cendrée, Butor blongios, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Il est possible d'identifier deux grands milieux pour ce site, les landes et les milieux forestiers. Chacun de ces milieux présente des enjeux caractéristiques :

- Les milieux forestiers sont indispensables à la préservation d'un certain nombre d'espèces qui y trouvent un habitat comme les Pics mar ou les Pics noirs (chênes anciens) et la Bondrée apivore.
- Les landes sont des milieux aujourd'hui en régression et fragmentés en petites zones isolées. L'enjeu principal pour ce site est de reconnecter ces zones entre elles afin de garantir le maillage le plus cohérent possible et d'éviter l'appauvrissement de ces milieux, qui résulte principalement des difficultés de migration et de l'absence de brassage génétique qui en découle.
- Le site, à cheval sur deux régions, présente en outre un fort intérêt pour les échanges entre l'Île-de-France et la Picardie, 11% du site seulement se trouve dans la région Île-de-France.

Ces enjeux justifient la mise en place d'actions favorables au maintien des connexions et à la préservation de ces milieux.

Dans le SRCE, en Île-de-France le site Natura 2000 est en totalité inclus dans un réservoir de biodiversité en partie plus étendu au sud-est.

La cartographie du SRCE fait apparaître des corridors de la sous trame boisée qui relie le site à l'ensemble du réseau francilien. Le SRCE, par son action sur les connectivités écologiques et la protection de la biodiversité, complète les mesures de gestions prévues par le DOCOB. Les deux documents accordent également une grande attention à la connaissance et au suivi des habitats et des espèces.

Le plan d'action du SRCE préconise des mesures de gestion (par exemple actions lisières) et en milieux forestiers (actions peuplements forestiers, milieux remarquables intraforestiers, réservoirs de biodiversité) favorables à la ZPS des « forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi », les habitats et les espèces qu'elle recouvre.

Il convient aussi de préserver les continuités entre les deux régions. Si la cartographie fait apparaître les corridors écologiques auxquels le site se rattache au niveau francilien, aucun élément n'est en revanche fourni pour la région picarde. Il conviendra d'assurer la cohérence des corridors écologiques identifiés dans chaque région et des actions prévues pour répondre aux enjeux identifiés sur ces sites de contact interrégional.

En conclusion, les objectifs et le plan d'action du SRCE d'Île-de-France auront un impact positif sur les espaces de la partie francilienne du site « forêts picardes, massif des trois forêts et du bois du roi » et sont de nature à permettre d'assurer les relations avec la partie picarde.

ZPS Sites de Seine-Saint-Denis

Appellation du site	Sites de Seine-Saint-Denis	
Localisation	Seine-Saint-Denis	
Superficie	1 157 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1112013	
Texte de référence	Avril 2006	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France /SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	98%	2%

Le site est composé de 14 grandes entités répartis sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis qui avait à cœur de faire reconnaître, aux échelons national et européen, les avancées importantes obtenues dans le département en matière de préservation et de développement de la biodiversité en milieu urbain. La ZPS se répartit entre :

1. Parc départemental Georges Valbon,
2. Parc départemental de l'Île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis,
9. Plateau d'Avron,
10. Parc des Beaumont à Montreuil,
11. Bois de Bernouille à Coubron,
12. Forêt de Bondy,
13. Parc forestier de la Poudrière,
14. Bois des Ormes.

Qualité et importance

Malgré le caractère très fortement urbanisé du département, il existe en son sein des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et périurbain.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux" fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Île-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Île-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille par ailleurs des espèces assez rares dans la région Île-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé...) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot...). D'autres espèces ont un statut menacé préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle...).

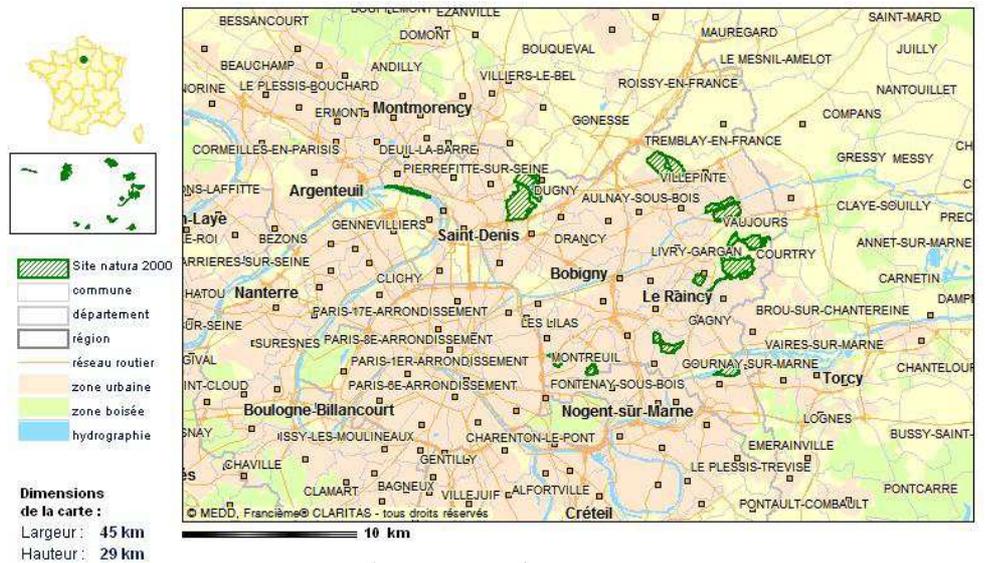
Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne permettent au Martin-pêcheur de nicher. La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage.

5. Evaluation des incidences Natura 2000

Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire. La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux. La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

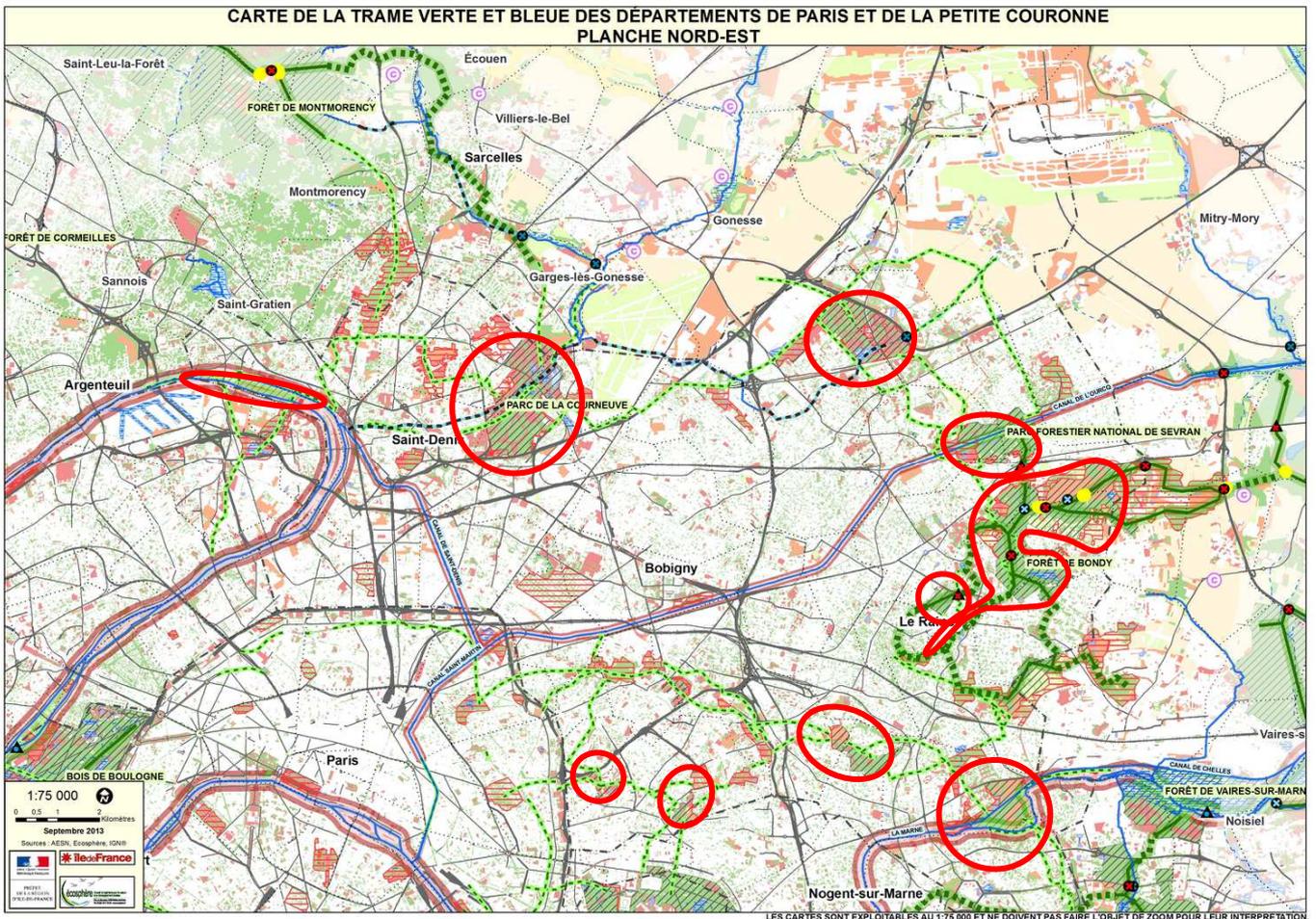
Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Forêts, milieux humides, milieux ouverts de types bocages.	Blongios nain, Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1112013.html>

NB : pour la légende de cette carte, le lecteur est invité à se reporter à celle présentée dans l'atlas cartographique pour Paris et petite couronne (Tome III).



Incidences Natura 2000

La carte des objectifs ici utilisée est différente de celles des autres sites puisqu'un travail cartographique plus précis, à l'échelle du 1 :75 000ème, a été réalisé sur Paris et la Petite Couronne de manière à répondre aux enjeux spécifiques de ces territoires et ne pas négliger le rôle que peuvent jouer les milieux urbains en faveur de la TVB.

Au titre de la directive Habitats, il est possible d'identifier sur ces sites trois types de milieux : forêt, milieux humides et milieux ouverts de types bocages. Ils présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Les milieux ouverts de types bocages sont indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat ou encore un espace de chasse, comme la Pie-grièche écorcheur ou la Gorge-bleue à miroir ;
- La forêt est nécessaire au maintien des populations d'oiseaux sur ce site, par exemple le Pic noir, le Pic mar ou la Bondrée apivore ;
- Les milieux humides constituent quant à eux des habitats pour de nombreuses espèces d'oiseaux, comme le Blongios nain, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur...

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations.

Les enjeux majeurs de ce site sont la reconnexion entre les populations d'espèces isolées, la préservation des lisières contre l'urbanisation, la gestion des roselières et vers des forêts matures pour favoriser certaines espèces (Pic mar...).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver.

La carte des composantes identifie les différentes entités de ce site comme des corridors de la sous-trame arborée, herbacée et des continous de la sous-trame bleue. Ils sont également caractérisés par des lisières de boisement essentiellement urbanisés.

Dans un contexte fortement urbain, ces espaces sont très isolés et seuls les plus à l'est sont en connexion directe

Plusieurs « liaisons à conforter ou à restaurer en contexte urbain » maillent par ailleurs le réseau de sous-sites et seront vraisemblablement en mesure d'améliorer les continuités y compris pour les oiseaux dont certains comme le Butor étoilé ne se déplacent que sur de courtes distances. Des corridors forestiers à préserver ou à restaurer traversent également les secteurs situés à l'Est du département et sont susceptibles d'améliorer leur connectivité avec les espaces boisés de Seine-et-Marne.

Le plan d'action préconise divers types de mesures :

- En milieu urbain : assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain, valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville, préserver les continuités autour de Paris, prendre en compte de la TVB dès la phase de conception des projets urbains, valoriser les friches favorables à diverses espèces (Pie-grièche écorcheur, busards...),...
- Plus spécifiquement, les actions relatives aux milieux remarquables intraforestiers peuvent également être mises en œuvre dans boisement urbains de taille suffisante ;
- Certaines actions liées aux milieux humides peuvent également être mises en œuvre : renaturation des berges, gestion et valorisation des milieux humides...
- Enfin, des actions d'information à destination du grand public et des actions de formation à destination de certaines professions ayant à concevoir et gérer les espaces verts seront également bénéfiques à la biodiversité.

En définitive, les objectifs et actions préconisés en milieu urbain paraissent favorables aux sites de Seine-Saint-Denis et laissent présager un impact très positif du SRCE sur la ZPS des « Sites de Seine-Saint-Denis ».

ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

Appellation du site	Bois de Vaires-sur-Marne	
Localisation	Seine-et-Marne	
Superficie	97 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100819	
Texte de référence	Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 bois de Vaires-sur-Marne (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DIREN Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

D'une superficie d'approximativement 97 hectares cumulés, le périmètre Natura 2000 se situe à 35km environ à l'est de Paris, en Seine-et-Marne, et comprend plusieurs éléments : le Bois de Vaires (55ha), seule partie ouverte au public, le Bois du Marais et la zone humide (27ha) à l'est et, plus au nord, une extension de 13 ha.

Enchâssé en milieu périurbain, le périmètre est connecté à un ensemble de bois et bosquets au nord-est et au sud. Il apparaît comme un maillon d'une trame verte d'agglomération. Le site s'étire par ailleurs en grande partie dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay qui est à l'origine du développement d'une importante zone humide localisée dans un contexte périurbain, alors que le Bois de Vaires repose plus spécifiquement sur des alluvions anciennes de la vallée de la Marne.

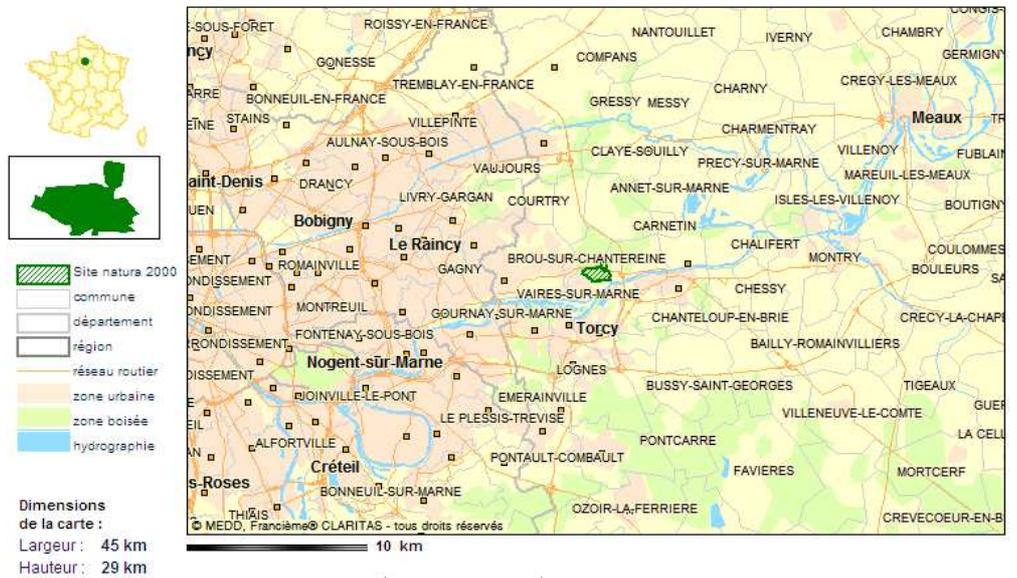
Qualité et importance

Trois enjeux importants apparaissent sur le site. Le premier d'entre eux concerne le Grand Capricorne. Bien que l'espèce n'y ait pas été observée depuis 1999, le Bois de Vaires-sur-Marne doit rester un espace d'accueil privilégié pour l'espèce, ce qui suppose la conservation de vieux arbres âgés au minimum de deux à trois siècles. Le deuxième enjeu relevé sur le périmètre Natura 2000 concerne le Triton crêté dont le maintien suppose la de maintenir un habitat de qualité sur le site.

Enfin, la mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt qui nécessite une gestion adaptée afin d'être conservée.

Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Boisements anciens, Réseaux de mares fonctionnelles.	Grand Capricorne, Triton Crêté.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100819.html>



Incidences Natura 2000

Il est possible d'identifier deux grands milieux pour ce site : les boisements anciens et les réseaux de mares fonctionnelles. Ils comportent chacun des enjeux de biodiversité différents :

- Les boisements anciens sont primordiaux pour plusieurs espèces, dont le Grand capricorne, qui nécessitent la conservation de vieux bois d'au minimum deux à trois siècles et des continuités avec les boisements voisins.
- Les réseaux de mares fonctionnelles, localisées dans le secteur du bois du Marais et de la zone humide, sont nécessaires à diverses espèces (site de reproduction du Triton crêté par exemple) et aux espèces hygrophiles caractéristiques des mares.

Le site est en lisière urbaine, au contact d'une infrastructure fractionnante (voie de chemin de fer). Des obstacles et des points de fragilité sont localisés au nord du massif forestier en dehors du site Natura 2000. L'enjeu est d'éviter l'enclavement à la fois des boisements anciens mais aussi des réseaux de mares.

Le site est identifié en réservoir de biodiversité à préserver. Il est inclus dans un réservoir de biodiversité plus vaste, essentiellement forestier. Cette imbrication du site dans un réservoir de biodiversité plus vaste est de nature à maintenir des connexions entre les milieux à condition de traiter les obstacles et les points de fragilité.

Les mesures préconisées par le plan d'action dans le but de maintenir des îlots de vieillissement ou de vieux bois seront favorables au Grand capricorne.

D'autres mesures concernent les milieux remarquables intra forestiers dont les mares forestières favorables au Triton crêté.

Le plan d'action fait aussi des recommandations en milieu urbain notamment pour préserver des lisières fonctionnelles ainsi que des recommandations relatives aux infrastructures linéaires dans le but de réduire l'effet de coupure des infrastructures existantes.

Ces divers éléments permettent de conclure à un impact plutôt positif du SRCE sur la ZSC du « Bois de Vaires-sur-Marne ».

ZPS des Boucles de la Marne

Appellation du site	Boucles de la Marne	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	2 641 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1112003	
Texte de référence	Arrêté du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de la Marne (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	SPN - IEGB - MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	30%	70%

La ZPS des Boucles de la Marne se décompose en 8 sites distincts qui parsèment le cours de la Marne et s'étendent sur un axe est-ouest qui traverse la majeure partie du département de la Seine-et-Marne.

Avec 35% de surface en eau et huit entités s'étirant sur plus de 40 km, elle permet de prendre en compte l'écosystème « vallée » dans son ensemble et donc de raisonner la protection des espèces d'oiseaux à une échelle cohérente. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice. Alors que le réseau francilien est principalement forestier (70% de forêt), cette ZPS apporte, avec sa diversité de milieux, un cortège d'espèces qui vient enrichir le réseau Natura 2000 francilien et renforcer sa représentativité.

Qualité et importance

Le site accueille au long de l'année tout un cortège d'espèces d'oiseaux (252) qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice, ce qui fait de la ZPS un ensemble homogène et cohérent malgré l'éparpillement de ses composantes.

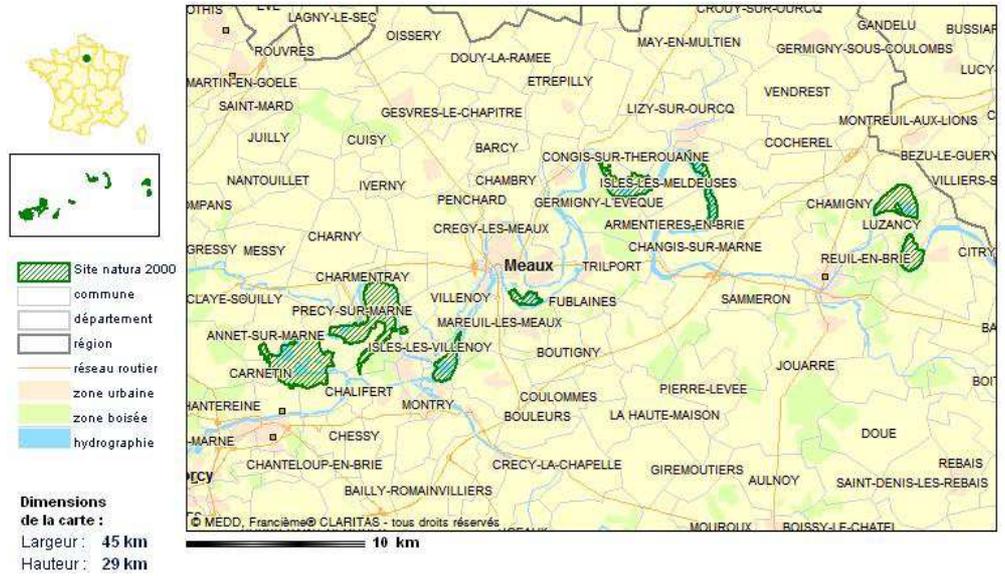
Un grand nombre d'espèces nicheuses recensées comme d'intérêt communautaire peuplent le site. La majorité d'entre elles se caractérise par un statut de conservation défavorable au sein de leur aire de répartition. Le site des Boucles de la Marne constitue ainsi un lieu refuge pour une population d'Œdicnèmes criards d'importance régionale qui subsiste malgré la détérioration des milieux. Les secteurs forestiers possèdent encore les caractéristiques nécessaires à la présence d'espèces sensibles comme le Milan noir, la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau alors que les zones humides, bien qu'anthropisées, attirent le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, etc.

L'intérêt de la zone réside également dans son attractivité hivernale qui en fait une zone d'hivernage d'importance nationale. En effet, les zones humides qui composent une grande part de l'espace, permettent à plusieurs espèces d'Anatidés et de Laridés notamment, d'hiverner d'octobre à mars.

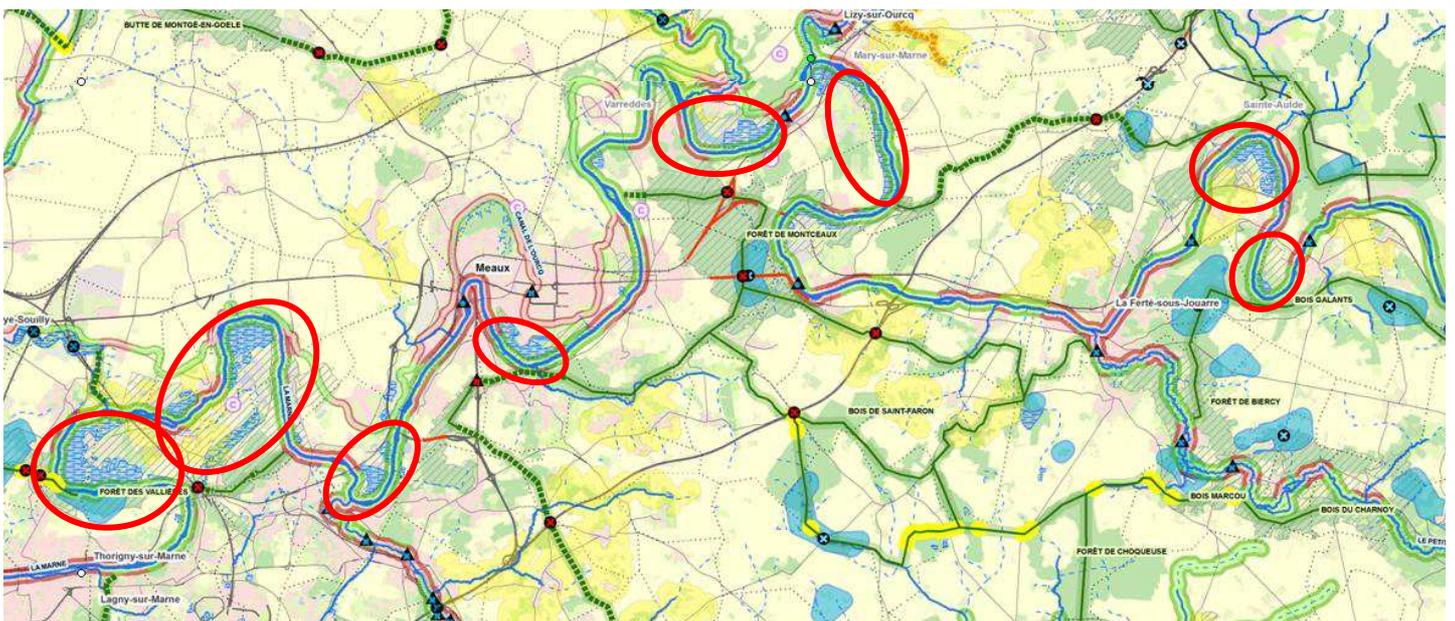
Plusieurs menaces pèsent sur la pérennité de ces milieux : une pression urbaine croissante, le développement des infrastructures de transport à proximité, la remise en culture de zones reconnues d'intérêt ornithologique, la diminution des surfaces inondables, etc.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieu agricole.	Œdicnème criard...
Milieux humides et aquatiques.	Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale, Blongios nain, Gorgebleue, Martin-pêcheur d'Europe...
Milieux forestiers, ripisylves...	Milan noir, Bondrée apivore...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR112003.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », il est possible d'identifier sur ces sites trois types de milieux, présentant chacun des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- les milieux agricoles et espaces ouverts, indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat ou bien un espace de chasse ;
- les milieux humides et aquatiques, très présents sur ce site Natura 2000, qui attirent de nombreuses espèces d'oiseaux pour lesquelles le site sert de lieu d'hivernage ;
- les milieux forestiers et les ripisylves qui sont nécessaires au maintien d'espèces inféodées à la présence d'arbres et de bois mort.

Le site constitue par ailleurs, au titre de la directive « Oiseaux », un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations. Il constitue également un axe de pénétration pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.

La préservation de l'ensemble de ces habitats est donc nécessaire à l'avifaune qui fréquente les sites tout au long de l'année. Plusieurs menaces pèsent sur la pérennité de ces milieux, en particulier :

- une pression urbaine croissante,
- le développement d'infrastructures de transport à proximité,
- la remise en culture sur des zones reconnues d'intérêt ornithologique,
- la diminution des surfaces inondables.

Le SRCE identifie le site en réservoir de biodiversité à préserver. Les plupart des secteurs du site Natura 2000 sont en connexion avec d'autres réservoirs de biodiversité voire intégrés.

Ils sont tous au contact du corridor alluvial de la Marne en relation avec les milieux humides de la rivière. Les espaces les plus à l'ouest voisinent des secteurs de mosaïques agricoles et de mares et mouillères.

Le plan d'actions du SRCE présente des mesures spécifiques aux zones humides ainsi qu'à la fonctionnalité des cours d'eau, des berges et des milieux aquatiques. Il recommande notamment une meilleure prise en compte de ces espaces dans les documents d'urbanisme, la réalisation d'inventaire préalable aux aménagements, la restauration des connexions, une renaturation des berges, etc. Il recommande également un changement dans les pratiques de gestion des milieux boisés, aquatiques ou humides en faveur de la biodiversité et qui rejoignent un besoin souligné par le DOCOB des Boucles de la Marne.

Les corridors, alluviaux ou forestiers favorables à la mise en connexion des différentes composantes du site seront par exemple propices à certaines espèces comme le Butor étoilé qui ne parcourt que d'assez petites distances et se révèlent dès lors relativement fragiles.

De la diversité du site découle aussi une multiplicité des menaces potentielles dont certaines se détachent tout de même dans le DOCOB afin d'être traitées prioritairement : la régression des roselières respectivement habitat d'hivernage et de nidification du Blongios nain et du Butor étoilé, les îlots à faible recouvrement végétal favorables à la Mouette monocéphale, les pelouses et friches pionnières nécessaires à l'Œdicnème criard ou encore des îlots dénudés qu'affectionne la Sterne pierregarin. Tous ces milieux devraient pouvoir profiter de la mise en œuvre des orientations et mesures affichées par le plan d'actions du SRCE.

Les objectifs et les mesures du plan d'actions du SRCE sont favorables à la ZPS des « Boucles de la Marne ». En conclusion, le SRCE aura un effet positif sur le site Natura 2000.

ZSC des Bois des réserves, des usages et de Montgé

Appellation du site	Bois des réserves, des usages et de Montgé	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	866 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102006	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	30%	70%

Le site des bois des Réserves, des Usages et de Montgé se situe au nord-est de la Seine-et-Marne, dans la proximité nord de la Ferte-Gaucher. Il constitue un ensemble de milieux diversifiés comprenant en majorité des boisements, ainsi que de nombreux milieux ouverts (grandes cultures, jachères, prairies, clairières), bosquets et haies. La diversité des milieux contribue à la richesse écologique du secteur.

Le site repose en majeure partie sur un plateau atteignant 209 m d'altitude, constitué de limons et d'argiles à meulière. Des bancs de grès sont apparents par endroits. Les limons recouvrent des substrats argileux, marneux et plus ponctuellement gypseux et calcaires.

Qualité et importance

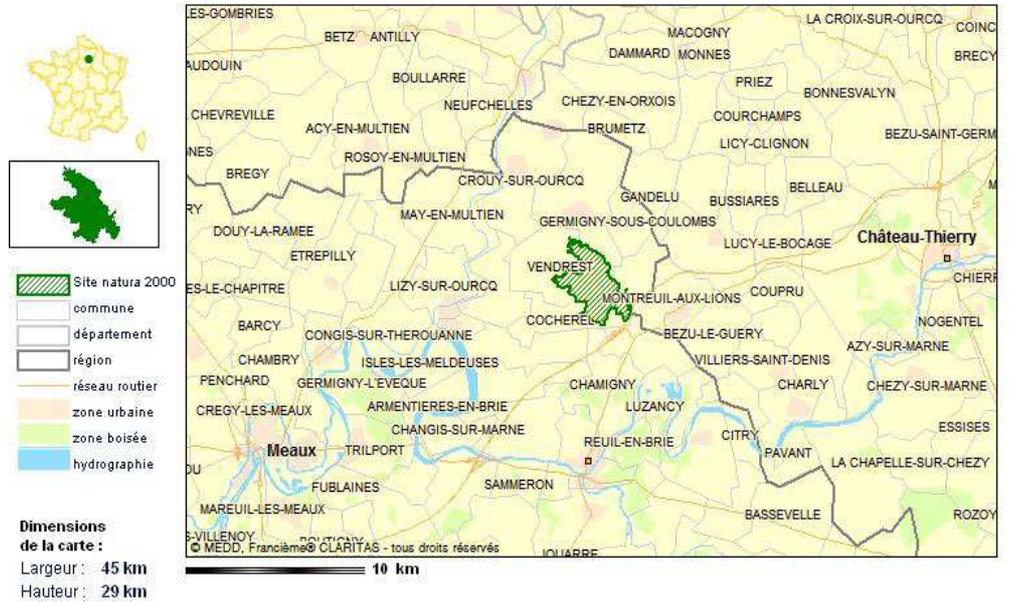
Le site des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé constitue une entité écologique remarquable. De par sa situation géographique, il constitue un des milieux naturels d'Île-de-France sur lequel l'influence continentale est la plus perceptible. Une population importante de Sonneurs à ventre jaune y a été découverte récemment, ce qui confirme l'intérêt particulier du site.

La population de ces batraciens y a été étudiée en 2004 et 2005 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Un comptage précis des effectifs a permis de mettre en évidence la présence de plus de 100 individus, ce qui permet d'affirmer qu'il s'agit de la plus importante population connue en Île-de-France.

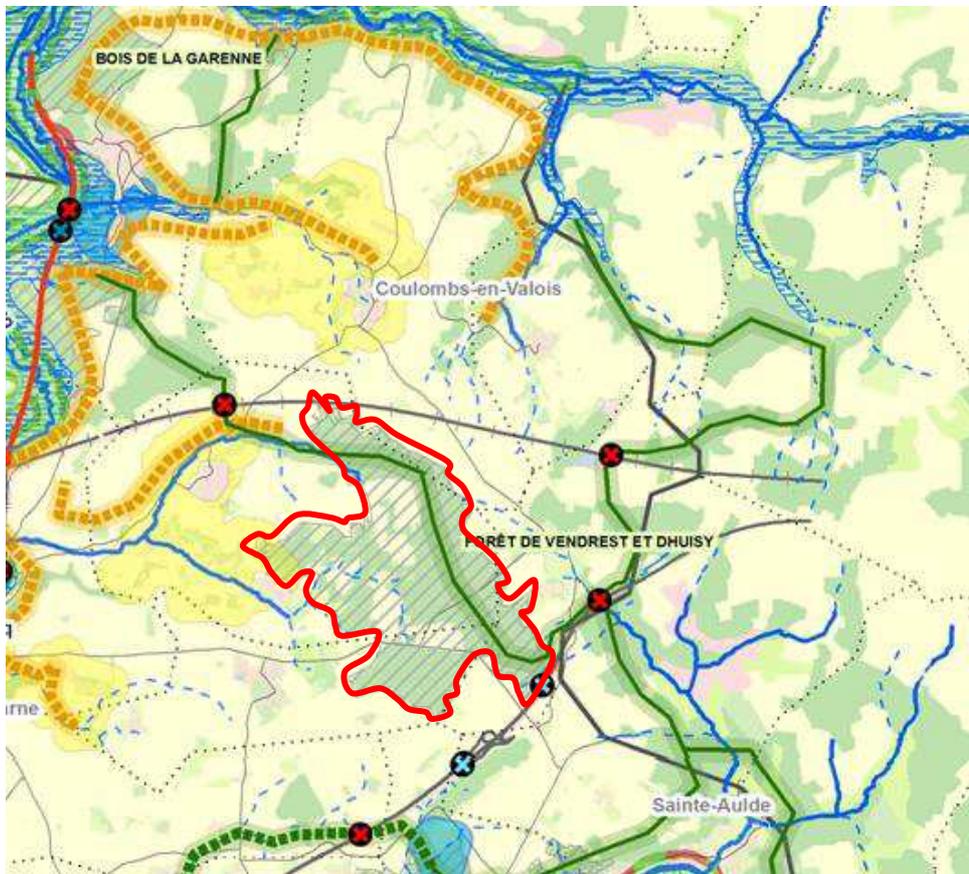
Le caractère exceptionnel du site connaît des menaces. La fermeture des milieux de reproduction (mares, ornières forestières, fossés) peut ainsi rapidement condamner la population alors que les prélèvements potentiels de batraciens par des amateurs collectionneurs sont fréquents.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux humides intra forestiers, mares...	Sonneur à ventre jaune, Grand rhinolophe et Grand murin (observés)...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102006.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », il est possible d'identifier un type de milieu présentant des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, à savoir les milieux humides intra forestiers (petits cours d'eau, mares, etc.).

Les zones humides intra forestières présentent en effet un enjeu important de préservation du fait de leur disparition progressive en Île-de-France, et plus généralement en Europe. Or, les Sonneurs à ventre jaune passent la majorité de leur temps dans l'eau, au sein de mares peu profondes en milieux ouverts, bien qu'ils soient capables de se déplacer sur une distance relativement importante en milieu forestier. Les populations de Sonneurs à ventre jaune recensées se trouvent en limite de leur aire biogéographique. L'enjeu est donc d'éviter leur isolement, et de favoriser le rétablissement des continuités notamment avec les populations voisines en Picardie.

Le SRCE identifie le site en réservoir de biodiversité à préserver.

Le SRCE identifie également les corridors de la sous-trame arborée à préserver, avec la présence de cours d'eau intermittents à conserver ou à restaurer. L'occupation du sol montre aussi la présence de cultures et une mosaïque agricole au sein, ou en lisière du site Natura 2000. Ces éléments sont tous favorables au maintien et à la dispersion du Sonneur à ventre jaune. Toutefois, le site est isolé et encadré par deux grandes infrastructures, au nord : le TGV Est-Européen et au sud l'autoroute A4. Sur chacun des tracés sont identifiés des obstacles et des points de fragilités à traiter prioritairement le long des corridors arborés.

En complément, le plan d'actions du SRCE préconise un ensemble de mesures favorables aux habitats du Sonneur à ventre jaune par exemple conforter la diversité des milieux forestiers en privilégiant de manière générale les zones humides ou encore les milieux ouverts, gérer de façon adaptée les espaces agricole et forestier favorables au maintien des milieux humides, ou encore préserver les haies, les bosquets, etc. Toutefois, à l'exception des cours d'eau intermittents à préserver ou à restaurer, la carte des objectifs ne représente pas de milieux humides ni de mares et mouillères dans ce secteur.

En conclusion, les objectifs et les mesures du SRCE devraient être favorables à la ZSC des « Bois des réserves, des usages et de Montgé ».

SIC Le petit Morin de Verdelot à Saint Cyr-sur-Morin

Appellation du site	Le petit Morin de Verdelot	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	4 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.	
Code du site	FR1100814	
Texte de référence	Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SNPR-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

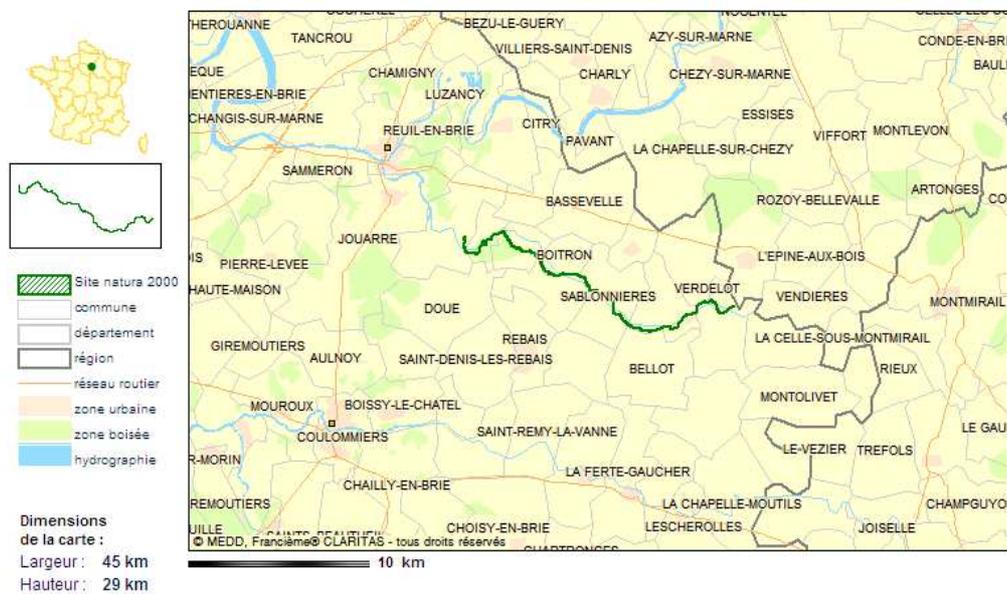
Le petit Morin est localisé en Seine-et-Marne. Il prend sa source dans la Brie champenoise. Il s'agit d'un cours d'eau sinueux, à régime torrentiel.

Qualité et importance

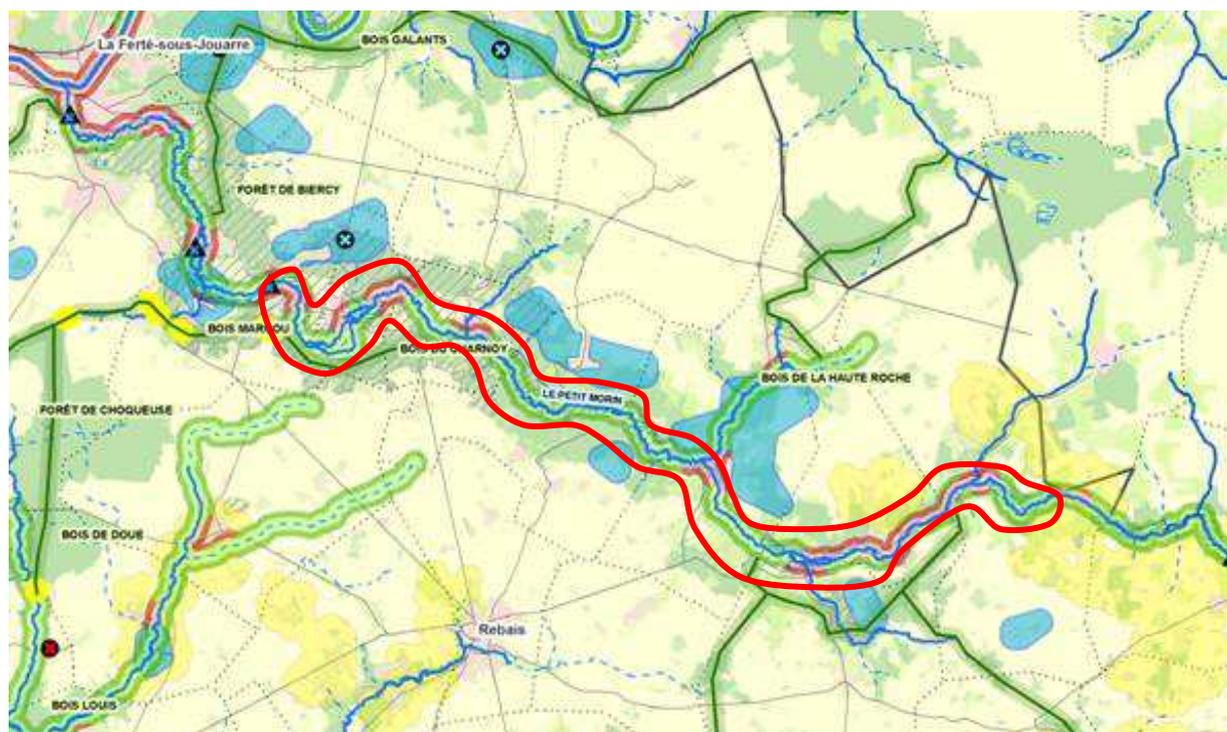
Cette partie du Petit Morin est l'un des cours d'eau franciliens les plus importants pour deux espèces de poissons figurant à l'annexe II de la directive, caractéristiques des eaux courantes, peu profondes, claires et bien oxygénées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Rivière à renoncule	Chabot, Lamproie de Planer

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100814.html>



Incidences Natura 2000

Les enjeux majeurs de ce site reposent sur les faciès d'eau courante et la reconquête du lit en phase avec le rétablissement des écoulements et des continuités ainsi que sur la qualité des milieux aquatiques localement sensibles à des pollutions urbaines et agricoles.

Le SRCE identifie le site comme un réservoir de biodiversité à préserver et localise les obstacles à l'écoulement présents sur la rivière.

Sur la carte des objectifs, le Petit Morin est représenté comme un corridor alluvial à restaurer ou à conforter en relation avec des secteurs de mares et mouillères et des secteurs de mosaïques agricoles. Il est en connexion par l'intermédiaire de corridors de la sous-trame arborée avec la vallée du Grand Morin au sud et celle de la Marne au nord.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides notamment la réduction des obstacles, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, la reconquête des berges en particulier ;
- pour les milieux agricoles, le maintien des fonctionnalités des mosaïques agricoles et des réseaux de mares et mouillères.

En conclusion, les objectifs et les actions préconisés sont favorables à la rivière et laissent envisager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 du Petit Morin de Verdolot à Saint Cyr.

ZSC de l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie

Appellation du site	L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	8 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100812	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN - IEGB - MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

S'étirant au sud-est de Paris sur 97,5 km avant de se jeter dans la Seine, l'Yerres traverse le plateau calcaire de Brie qu'elle entaille profondément. Le débit moyen de la rivière est de 15 à 30 m³/s, mais celle-ci a un régime torrentiel et les débits peuvent atteindre jusqu'à 130 m³/s à sa confluence en période de crue.

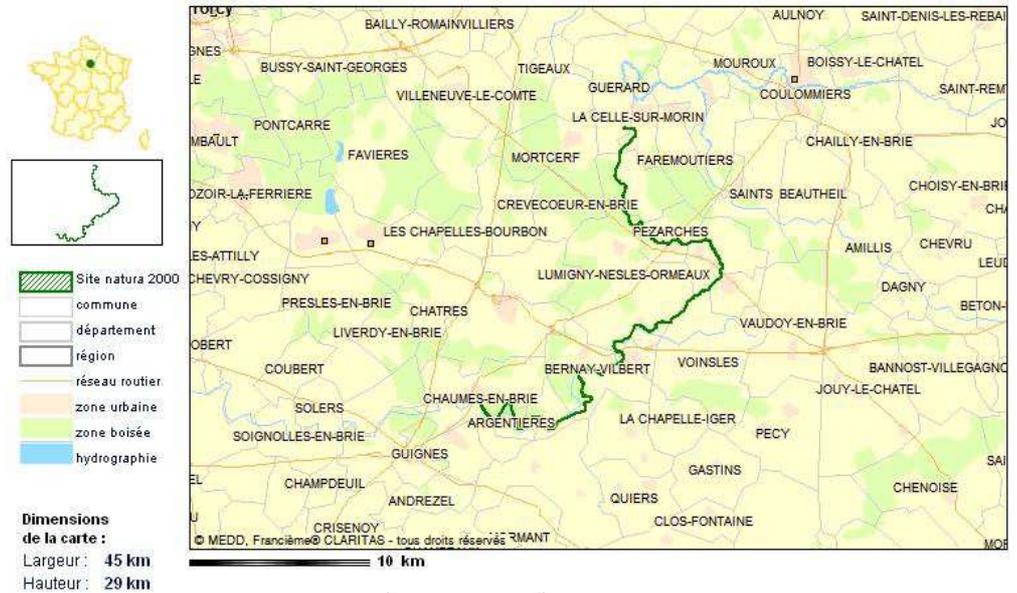
Qualité et importance

Le site concerne un tronçon de rivière dont les eaux sont de bonne qualité. Il héberge une faune piscicole et une végétation aquatique devenues rares en Île-de-France.

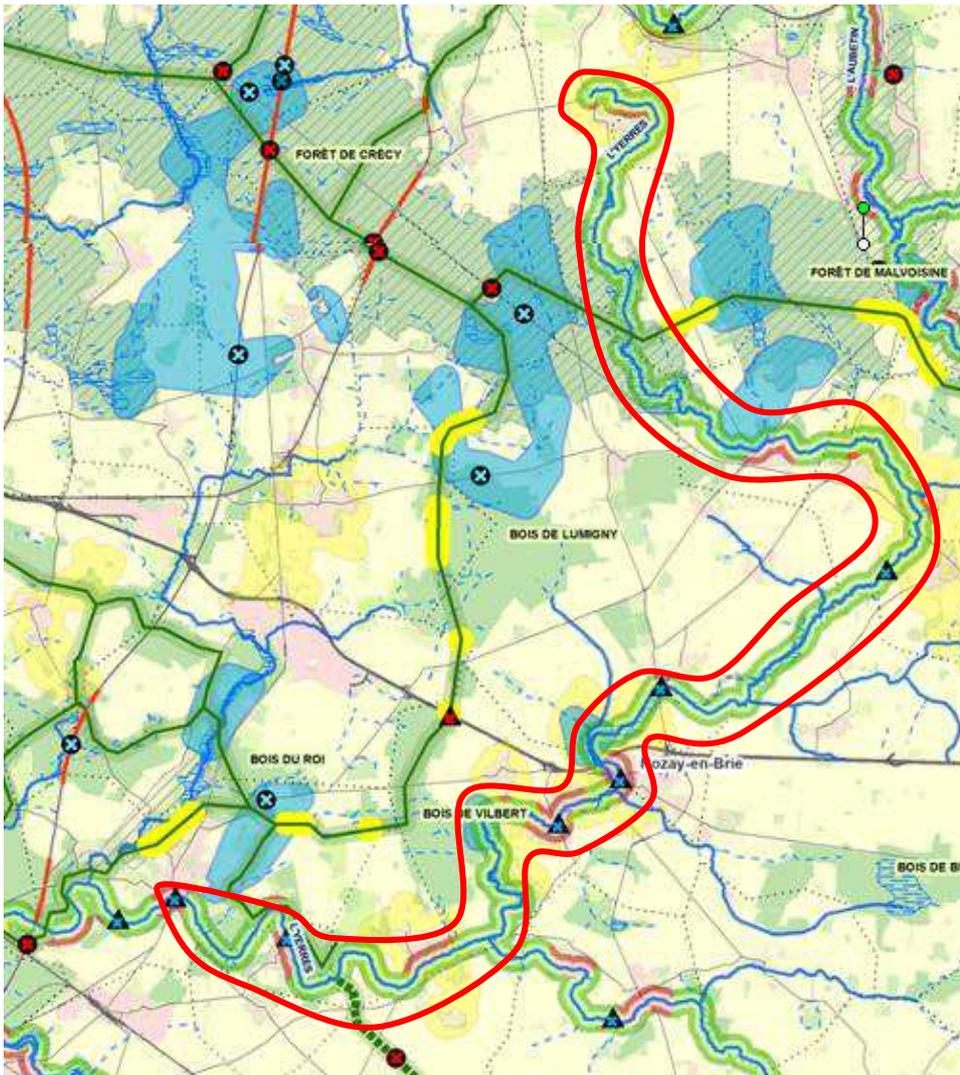
Pour cela une attention particulière doit être portée sur la préservation de l'Yerres d'éventuelles pollutions ou modifications du régime hydraulique.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Habitats à renoncule flottante (très dégradés).	Chabot.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100812.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, le site Natura 2000 présente un habitat d'intérêt communautaire particulier, avec la présence de la renouée flottante. Cet habitat est cependant très dégradé. On trouve également dans l'Yerres des espèces comme le Chabot ou la Lamproie de planer d'où en particulier, l'importance des faciès d'eau courante. Il y a donc un enjeu de reconquête qui doit être réalisé en phase avec le rétablissement des écoulements et des continuités.

Le SRCE identifie le site comme un réservoir de biodiversité à préserver et il localise les obstacles à l'écoulement présents sur la rivière. [Attention : le mode de représentation et l'échelle font que le réservoir de biodiversité associé à ce site Natura 2000 est peu lisible sur la carte.]

L'ensemble de l'Yerres est reconnue comme un corridor alluvial à préserver, voire à restaurer sur certaines portions impactées par l'urbanisation dans le secteur de Rozay-en-Brie notamment.

Le SRCE semble apte à améliorer les capacités de dispersion des trois espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, d'autant plus que la portion non classée de l'Yerres bénéficie d'objectifs de préservation ou de restauration en mesure de profiter aux espèces piscicoles situées en amont de Chaumes-en-Brie.

Le plan d'actions préconise des actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment :

- la réduction des obstacles des cours d'eau,
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes,
- les têtes de bassins.

Il préconise aussi des actions dans le domaine agricole ou dans les secteurs urbains qui seront favorables à la rivière.

Les différents objectifs et actions préconisés par le SRCE paraissent favorables à la rivière et laissent présager un impact positif sur le site Natura 2000 de « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie ».

ZSC Rivière du Vannetin

Appellation du site	Rivière du Vannetin	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	61 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102007	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Ile de France/SPN- IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

La rivière du Vannetin est localisée dans l'est de la Seine-et-Marne, au sud-ouest de Coulommiers et au cœur de la plaine de Brie. Ce petit cours d'eau est un affluent rive gauche du Grand Morin de 20 km de linéaire. Le lit majeur est peu encaissé, il découvre des horizons géologiques inférieurs constitués de marnes vertes et argiles. La nature imperméable des sols du bassin versant du Vannetin lui confère un régime torrentiel.

Qualité et importance

La rivière du Vannetin est classée en première catégorie piscicole. Situé dans un contexte agricole encore varié et extensif, le Vannetin a conservé des écosystèmes naturels particulièrement riches pour la région Île-de-France. Ce cours d'eau accueille des populations de Lamproie de Planer et de Chabot. La Loche de rivière a aussi été observée sur le site.

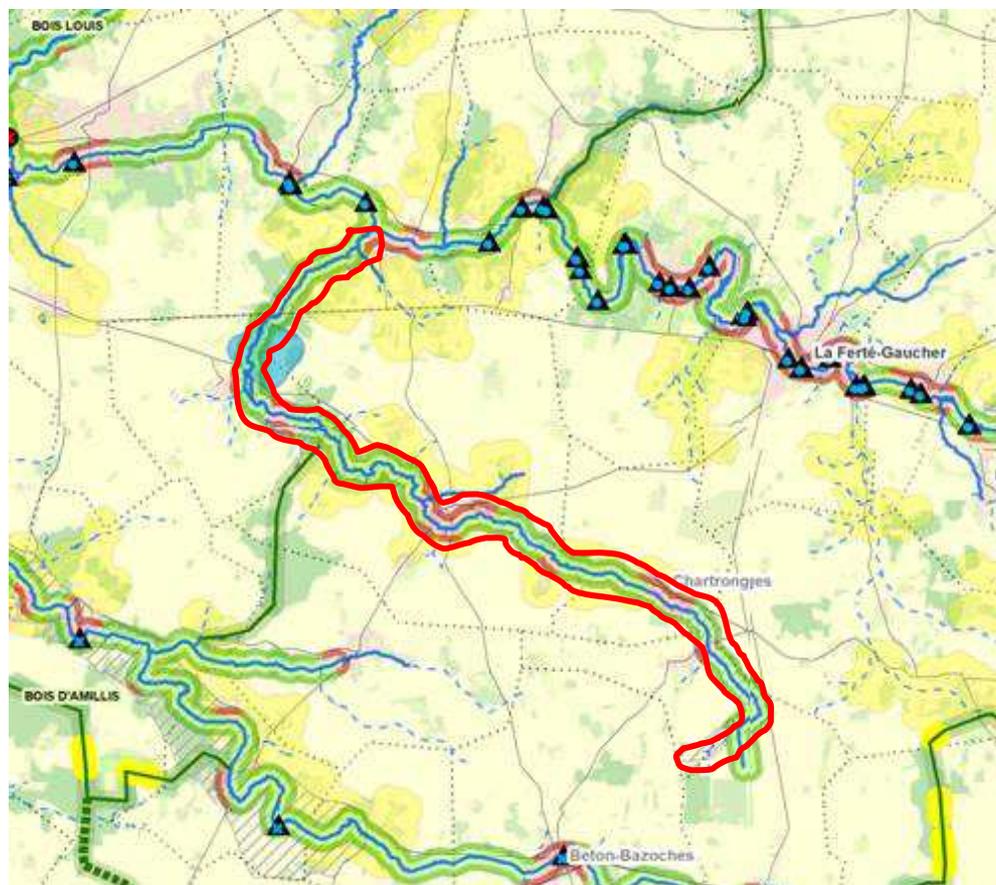
En dépit de sa qualité, le site est menacé par l'artificialisation des berges, le curage et recalibrage du lit mineur. La qualité des eaux du Vannetin est altérée du fait de la présence de rejets d'eaux usées non ou insuffisamment traitées. L'intensification des pratiques culturales et la mise en culture des prairies attenantes à la rivière peuvent aussi être à l'origine de la dégradation du site (eutrophisation, apports de sédiments dus à l'érosion).

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux d'eau courante	Chabot, Lamproie de Planer, Mulette épaisse.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102007.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, le site Natura 2000 présente un intérêt particulier en termes de biodiversité pour de nombreuses espèces aquatiques, comme le Chabot ou la Lamproie de Planer, nécessitant des habitats spécifiques et de qualité. Les uns et les autres sont fragiles et localement dégradés (secteurs artificialisés des traversées urbaines, pollutions et rejets divers, agriculture intensive).

La carte des composantes du SRCE identifie ce site comme un corridor de la sous-trame bleue en relation avec la vallée du Grand Morin. Il identifie par ailleurs un corridor de la sous-trame arborée et herbacée en connexion avec la vallée de l'Aubette .

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver.

Le corridor alluvial de la rivière du Vannetin présente une alternance de tronçons à préserver et de tronçons en contexte urbain à restaurer. Des secteurs de concentration de mares et mouillères et des mosaïques agricoles sont également identifiés comme éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, en particulier la reconquête des berges,
- pour les milieux agricoles, le maintien des fonctionnalités des mosaïques agricoles et des réseaux de mares et mouillères.

En conclusion, les objectifs et actions préconisés sont favorables au Vannetin et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 de la « Rivière du Vannetin ».

ZPS Etang de Saint Quentin

Appellation du site	Etang de Saint Quentin	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	96 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1110025	
Texte de référence	Arrêté du 23 décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	-	-

L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines se partage entre les communes de Montigny-le-Bretonneux et Trappes. Il a été créé au XVII^e siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles. L'eau y est amenée par diverses rigoles et aqueducs depuis les étangs de Hollande et de Saint-Hubert en forêt de Rambouillet. Le niveau des eaux de l'étang a continuellement varié à la fois pour des raisons naturelles (saisonniers ou annuelles) ou artificielles (volume de déverse, impact des bombes de la seconde guerre mondiale sur le fond de l'étang). Les variations du niveau sont à l'origine de l'intérêt écologique du site. Il s'agit d'un des hauts lieux de l'ornithologie francilienne et le classement d'environ un tiers de l'étang en Réserve Naturelle a été obtenu en 1986.

L'étang est composé d'une seule unité non fragmentée. Le périmètre du site Natura 2000 se confond exactement avec celui de la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines créée en 1986.

Qualité et importance

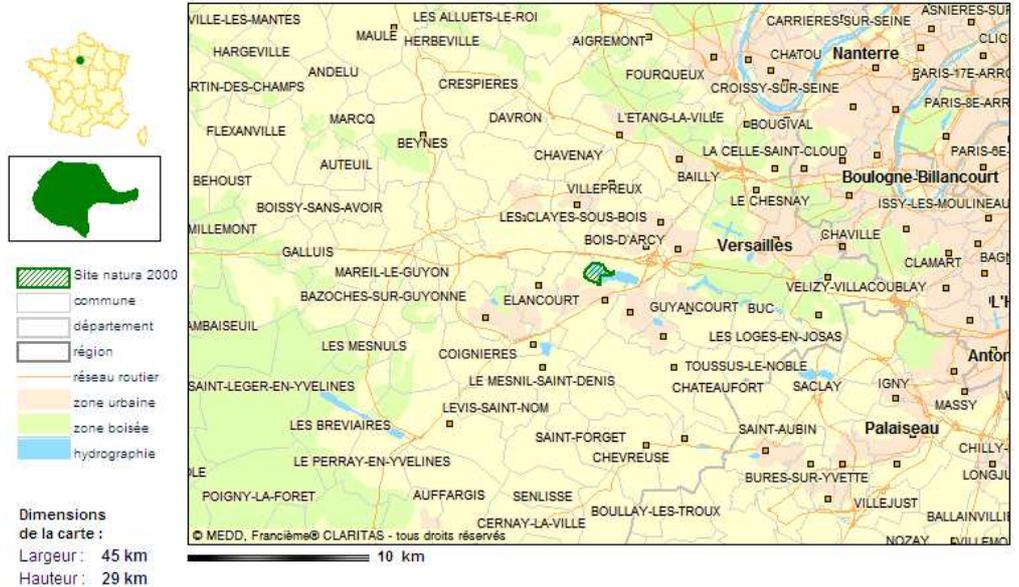
L'intérêt majeur du site repose sur l'avifaune. Plus de 220 espèces, dont 70 nicheuses y ont été observées depuis 40 ans. Parmi elles, le groupe des "limicoles" présente un intérêt particulier. Ces petits échassiers migrateurs se nourrissent sur les vases découvertes des bords de l'étang lors de leurs haltes printanières et automnales.

L'étang est à la fois une escale migratoire, un site d'hivernage, ainsi qu'un site de reproduction. Près de 230 espèces d'oiseaux y ont déjà été observées.

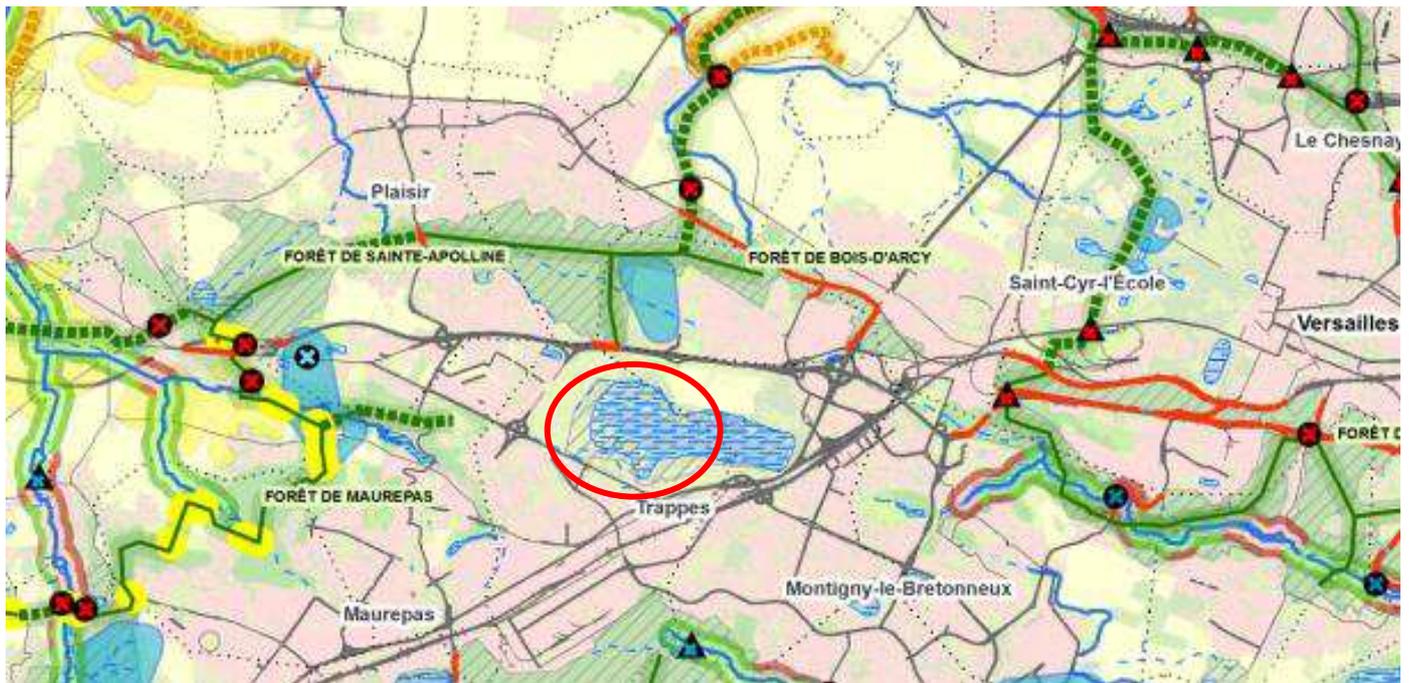
L'objectif principal du site est la protection et la gestion de tous les habitats et espèces. Concernant les habitats, il s'agit d'actions d'entretien des milieux et de gestion des niveaux d'eau afin de maintenir la mosaïque des milieux à l'origine du site. L'enjeu principal du site est de faire face à une pression anthropique importante et d'autant plus forte que ce site constitue également une base de loisir.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
	Oiseaux des milieux aquatiques et humides Pluvier doré, Blongios, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1110025.html>



Incidences Natura 2000

Ce site Natura 2000 présente un ensemble structuré autour d'un étang important :

- Le milieu humide est nécessaire à plusieurs oiseaux migrateurs pour lesquels il constitue un lieu de reproduction, nidification ou d'habitat (Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Blongios nain)
- L'étang est entouré par une mosaïque de zones agricoles particulièrement importante pour le maintien du Pluvier doré qui passe l'essentiel de son temps au sol et qui affectionne les plaines cultivées, les prairies et les champs de céréales.

Les enjeux majeurs de ce site reposent donc sur la gestion des roselières, des niveaux d'eau et le maintien des espaces agricoles périphériques en particulier pour le Pluvier doré.

En raison de sa petite taille, de sa disposition géographique en plein cœur d'un tissu urbain et de son enclavement entre plusieurs infrastructures routières majeures, ce site subit de fortes pressions anthropiques et se trouve isolé des corridors écologiques de la zone.

Le SRCE reconnaît l'importance de l'étang Saint Quentin classé comme milieu humide à préserver.

Le plan d'action du SRCE préconise des actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides favorables au site (actions zones humides) ainsi que des actions en milieu agricole notamment pour maintenir leur fonctionnalité écologique.

En conclusion, les objectifs et le plan d'actions du SRCE sont plutôt favorable au site « Etang de Saint Quentin ». L'impact du SRCE peut être estimé comme légèrement favorable sinon neutre sur le site.

SIC Forêt de Rambouillet

Appellation du site	Forêt de Rambouillet	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	1 956 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC intégrée dans une ZPS.	
Code du site	FR1100796	
Texte de référence	Arrêté du 18 mars 2010 portant désignation du site Natura 2000 forêt de Rambouillet (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

Situé dans le département des Yvelines, le massif forestier de Rambouillet s'étend sur 22 000 ha et comprend 14 000 ha de forêt domaniale, le reste des boisements étant privé ou appartenant à des collectivités. Il est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés qui alimentaient à l'origine le château de Versailles. Le chêne occupe une place prépondérante dans le peuplement de ce massif.

La forêt domaniale de Rambouillet est gérée par l'office national des forêts. Elle renferme des sites à haute valeur patrimoniale.

La forêt de Rambouillet présente une grande diversité de milieux et d'espèces, reconnus et protégés. Elle comporte en particulier un réseau dense de milieux humides, de ruisseaux, de mares et d'étangs qui constituent des mosaïques de biotope. Une majorité de ces milieux sont d'ailleurs pris en compte dans les Réserves Biologiques Dirigées (RBD).

Qualité et importance

Ecologiquement complémentaire de Fontainebleau, la forêt de Rambouillet est parmi les plus remarquables de la région. On note la présence d'une trentaine d'espèces végétales protégées en Île-de-France dont certaines sont très rares en zone planitiaire. Les zones humides de Rambouillet (tourbières, landes humides) sont remarquables car d'une grande originalité floristique en raison d'une double influence atlantique et septentrionale, ces milieux hébergent une flore exceptionnelle pour le bassin parisien.

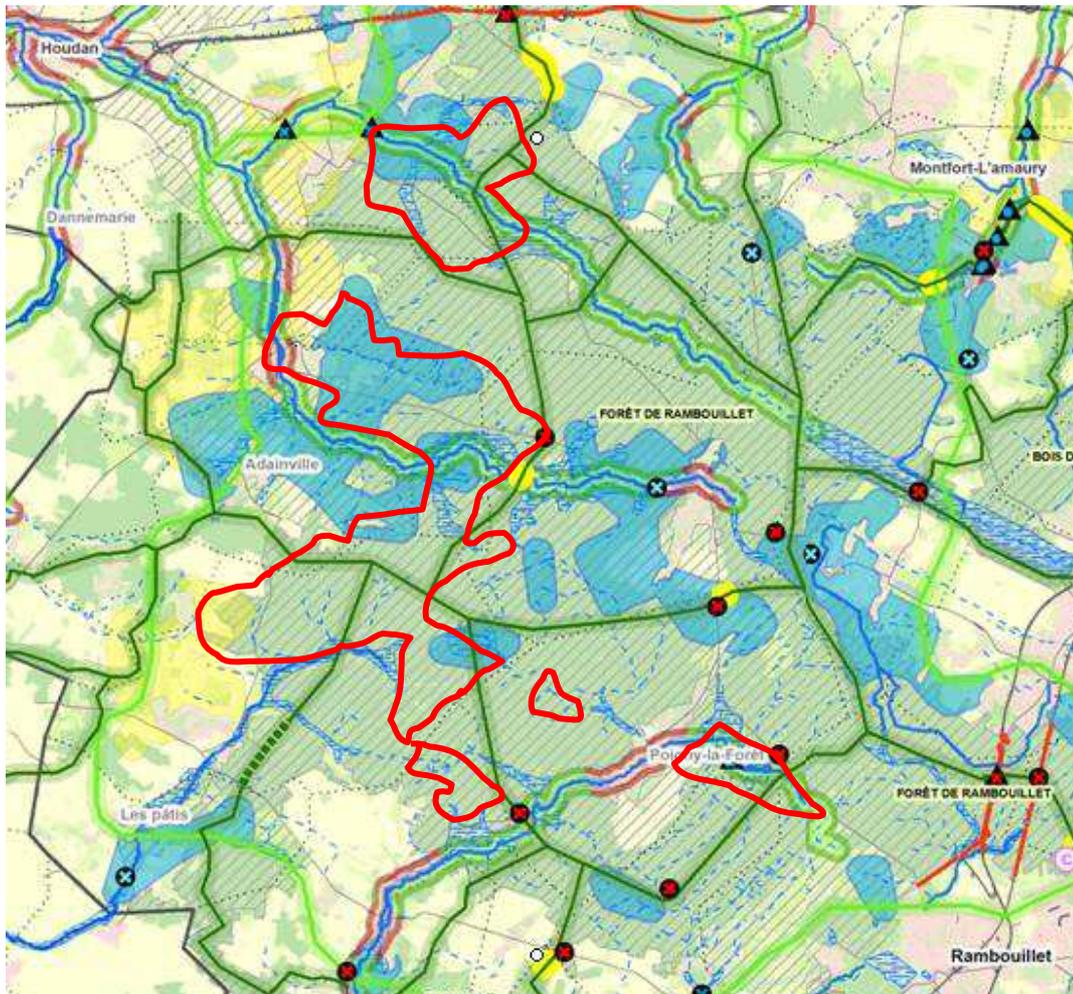
La totalité du massif est ouvert au public. Malgré la taille du massif qui permet de diluer la fréquentation du public et de limiter l'installation d'équipement d'accueil, la sur-fréquentation de certaines zones peut perturber la faune et la flore.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux humides : landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier...	<i>Lurionium natans</i> (Flûteau nageant), Triton crêté, Chabot, Agrion de mercure,
Pelouses et landes sèches,	Engoulevent, Alouette lulu,
Milieux forestiers,	Pic mar, Pic noir, Bondrée, Barbastelle d'Europe,
Etangs (de la ZPS).	Blongios, Butor étoilé, Balbuzard, Martin-pêcheur.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100796.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, ce site correspond à différents milieux ayant chacun des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

- Les milieux humides (landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier...), dont il convient de maintenir un réseau fonctionnel en bon état de mares, pour la préservation de plusieurs espèces, dont le *Luronium natans* (Flûteau nageant), mais aussi le Triton crêté ;
- Les pelouses et les landes sèches, en régression dont l'enjeu est d'augmenter leur taille et de reconnecter les milieux ouverts intra forestiers, indispensables pour de nombreuses espèces, qui y trouvent un habitat (Engoulevent...) ou un lieu de chasse (Alouette lulu) ;
- Les milieux forestiers, dont les peuplements matures constituent un habitat pour les espèces inféodées aux peuplements anciens comme le Pic noir ou le Pic mar ;
- Les étangs de la ZPS, dont il convient de restaurer les roselières, afin de préserver cet habitat, indispensable à la fois pour des espèces aquatiques mais aussi pour des espèces nicheuses (Blongios nain...).

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver, le site est par ailleurs intégré à un réservoir de biodiversité plus vaste, majeur pour la région. Il est inclus dans le site « Massif de Rambouillet et zones humides proches » avec lequel il présente de nombreuses similitudes. La surface cumulée de ces deux sites représente une importante part du réservoir de biodiversité.

Le SRCE identifie également pour ce site les milieux humides à préserver, les secteurs de mares et mouillères, le rôle des cours d'eau permanents et intermittents, et les corridors de la sous-trame arborée à préserver. Les milieux ouverts représentés par les corridors de la sous trame herbacée sont peu présents sur les cartes du SRCE, l'échelle de travail (1:100 000) explique en partie cette situation.

A contrario, le plan d'action favorise la préservation voire la restauration des milieux et des fonctions du site Natura 2000, en particulier les actions :

- en milieu forestier (connexions intra et inter forestières, préservation de l'intégrité des réservoirs de biodiversités, actions milieux remarquables intra-forestiers, etc),
- pour les milieux aquatiques et corridors humides,

Le SRCE préconise des mesures en faveur de la fonctionnalité des milieux remarquables intraforestiers dont les zones humides et aquatiques, de préserver les vieux arbres favoriser la fonctionnalité des milieux naturels. Par exemple, des espèces comme la Barbastelle d'Europe qui se nourrit exclusivement d'insectes vivant dans les forêts de feuillus, ou encore le Lucane cerf-volant étroitement lié au milieu forestier (arbres sénescents) bénéficieront de la convergence du SRCE et du DOCOB tout comme les espèces de aquatiques et de milieux humides (Agrion de mercure, Chabot commun, Triton crêté

Les objectifs et les actions préconisés par le SRCE seront donc favorables au site et le SRCE aura un impact positif pour le SIC de la « forêt de Rambouillet ».

ZPS du Massif de Rambouillet et zones humides proches

Appellation du site	Massif de Rambouillet et zones humides proches	
Localisation	Seine-et-Marne (99%) ; Essonne (1%)	
Superficie	17 110 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	X	X
Type	ZPS contenant une SIC	
Code du site	FR1112011	
Texte de référence	Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

La ZPS s'étend au cœur du massif de Rambouillet dont elle comprend une grande partie, et notamment le périmètre du SIC « Forêt de Rambouillet ». S'y ajoutent toutefois plusieurs milieux humides proches dont l'ensemble formé par les étangs de Hollande, de Pourras, de Corbet, de Bourgneuf et de Saint-Hubert.

Le secteur est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés qui alimentaient à l'origine le château de Versailles.

Qualité et importance

Le massif de Rambouillet est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles ayant occasionné la création de vastes étangs. La diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site.

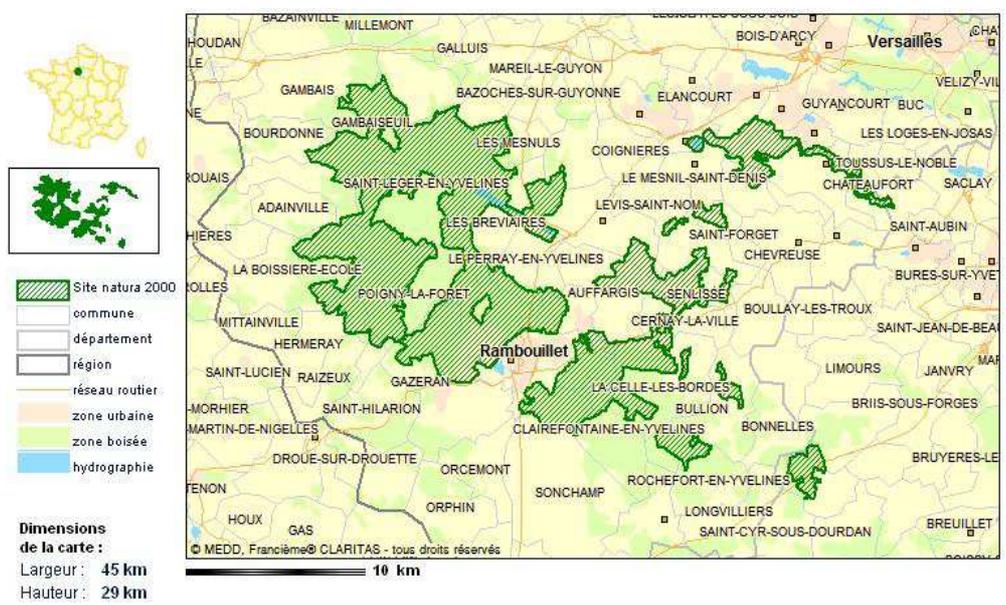
En dehors des nombreuses espèces hivernantes, le site se démarque par la présence d'espèces nicheuses :

- forestières, dont le Pic mar,
- fréquentant les clairières et les landes (Engoulevent...)
- des zones humides, avec de nombreuses espèces paludicoles, dont le Blongios nain.

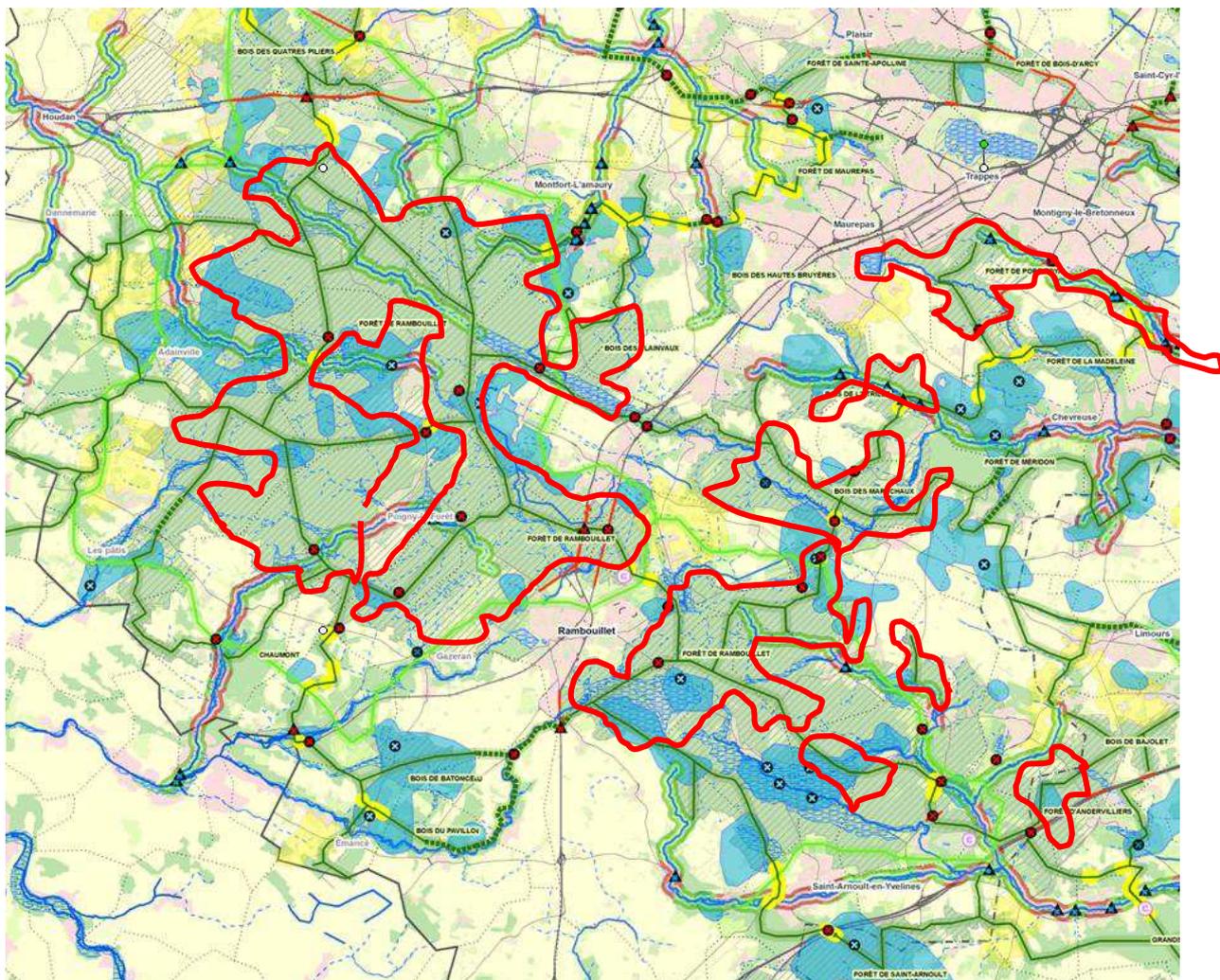
Les zones humides (landes humides, milieux tourbeux) sont très sensibles aux perturbations hydrauliques (drainage par exemple). La gestion forestière doit permettre de maintenir une diversité de milieux favorable à l'avifaune.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux humides : landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier,	<i>Luronium natans</i> (Flûteau nageant), Triton crêté, Chabot, Agrion de mercure,
Pelouses et landes sèches,	Engoulevent, Alouette lulu,
Milieux forestiers,	Pic mar, Pic noir, Bondrée,
Etangs (de la ZPS).	Blongios, Butor étoilé, Balbuzard, Martin-pêcheur.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1112011.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, il est possible d'identifier sur ce site différents milieux ayant chacun des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

- Les milieux humides (landes et tourbières, mares intra forestières, chevelu intra forestier...), dont il convient de maintenir un réseau fonctionnel en bon état de mares, pour la préservation de plusieurs espèces, dont le *Luronium natans*, mais aussi le Triton crêté ;
- Les pelouses et les landes sèches, en régression, l'enjeu est donc d'augmenter leur taille et de reconnecter les milieux ouverts intra forestiers, indispensables pour de nombreuses espèces, qui y trouvent un habitat (Engoulevant...) ou un lieu de chasse (Alouette lulu) ;
- Les milieux forestiers, dont les peuplements matures constituent un habitat pour les espèces inféodées aux peuplements anciens comme le Pic noir ou le Pic mar ;
- Les étangs de la ZPS, dont il convient de restaurer les roselières, afin de préserver cet habitat, indispensable à la fois pour des espèces aquatiques mais aussi pour des espèces nicheuses (Blongios nain...).

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un habitat pour de nombreuses espèces nicheuses mais aussi un important corridor de déplacement pour l'avifaune, aussi bien pour des transits locaux que des migrations.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Associé au site « forêt, de Rambouillet » avec lequel il présente de nombreuses similitudes, le site de la ZPS est par ailleurs intégré à un réservoir de biodiversité plus vaste, majeur pour la région. Ces deux sites cumulés représentent une importante part du réservoir de biodiversité.

Le SRCE identifie également les milieux humides à préserver, les secteurs de mares et mouillères, le rôle des cours d'eau permanents et intermittents, les corridors de la sous-trame arborée à préserver avec les obstacles et points de fragilité (N10, voie ferrée, etc.), les milieux ouverts à travers les corridors de la sous trame herbacée ainsi que les lisières urbaines en périphérie du site (Rambouillet, Montigny le Bretonneux, etc). Globalement les milieux importants pour la ZPS sont transcrits dans les cartes du SRCE.

Le plan d'actions favorise la préservation voire la restauration des milieux et des fonctions du site Natura 2000, en particulier les actions :

- en milieu forestier (connexions intra et inter forestières, préservation de l'intégrité des réservoirs de biodiversités, actions milieux remarquables intra-forestiers, etc),
- pour les milieux aquatiques et corridors humides,
- pour limiter l'impact des aménagements, de l'urbanisme ou des infrastructures..

Les objectifs et actions préconisés par le SRCE sont favorables au site Natura 2000 et laissent ainsi présager un impact positif du SRCE sur la ZPS du « Massif de Rambouillet et zones humides proches ».

ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines

Appellation du site	Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines	
Localisation	Yvelines (100%)	
Superficie	820 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.	
Code du site	FR1100803	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

Le site Natura 2000 des Tourbières et des prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines se répartit à l'est des Yvelines sur 5 zones distinctes et recoupe la Zone de Protection Spéciale du « Massif de Rambouillet et Zones humides ».

Qualité et importance

La forêt d'Yvelines abrite un ensemble de milieux tourbeux de nature différente, considérés en France comme relictuels et rares à l'échelle planétaire. En outre, une dizaine d'espèces végétales protégées y a été recensée, dont le flûteau nageant.

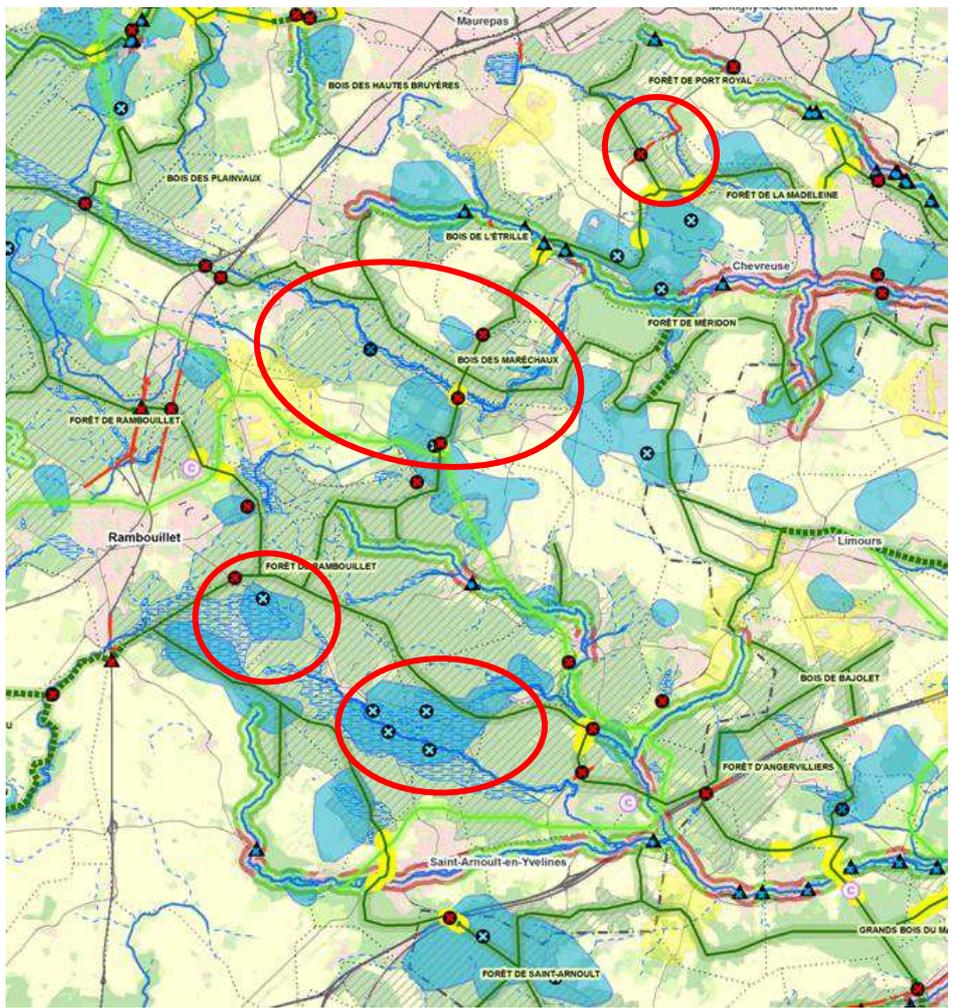
Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Tourbières (boisées, hautes actives, basses alcalines), chevelu intra forestier, mégaphorbiaies...	Triton crêté, Flûteau nageant.

Cartes de localisation



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Source :
[/natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100800.html](http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100800.html)



Incidences Natura 2000

Les milieux humides et notamment les différents espaces tourbeux constituent l'enjeu majeur du site. Les tourbières et les prairies tourbeuses sont des milieux relictuels fragiles qui subissent encore des perturbations hydrauliques et qui sont menacés par la concurrence arbustive. La préservation d'un réseau fonctionnel d'espaces humides est nécessaire au maintien du Flûteau nageant et des populations de Tritons crêtés présentes sur le site.

Le SRCE affiche la présence de milieux humides dans ce secteur tant sur la carte des composantes (cours d'eau et continuum de la sous trame bleue) que sur la carte des objectifs. Celle-ci les identifie sous forme de « milieux humides » et/ou de « secteurs de concentration de mares et mouillères ». Elle indique également les obstacles et points de fragilité à traiter prioritairement.

Les sites Natura 2000 sont inclus dans un vaste réservoir de biodiversité à préserver. Cette identification devrait renforcer l'attention dont bénéficient déjà ces milieux. Leur insertion dans des réservoirs de biodiversité plus vastes est de nature à conforter l'interconnexion des différents milieux entre eux.

Le plan d'actions présente différentes actions en faveur des milieux humides et de leur connexion (gestion/habitats forestiers, milieu forestier/, milieux aquatiques et corridors humides, amélioration de la transparence des infrastructures linéaires, etc.).

En conclusion, les éléments cartographiques et les mesures préconisées par le SRCE sont favorables au site Natura 2000.

ZSC Champignonnière d'Étampes

Appellation du site	Champignonnière d'Étampes	
Localisation	Seine-et-Marne (99%) ; Essonne (1%)	
Superficie	1,5 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100810	
Texte de référence	Arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 champignonnières d'Étampes (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le site dit de « la Champignonnière » se situe sur la commune d'Étampes (Essonne). Il s'agit d'une ancienne carrière souterraine ouverte au 19^{ème} siècle dans les Calcaires lacustres d'Étampes. Réutilisée pendant un temps comme champignonnière elle est devenue à l'aube de la Seconde Guerre Mondiale un abri de la défense passive avant de passer les dernières décennies dans l'abandon. Les galeries dont les bouches d'entrées apparaissent à mi-pente du versant oriental de la vallée de la Juine forment un réseau qui constitue un des sites franciliens les plus importants pour l'hibernation des chiroptères.

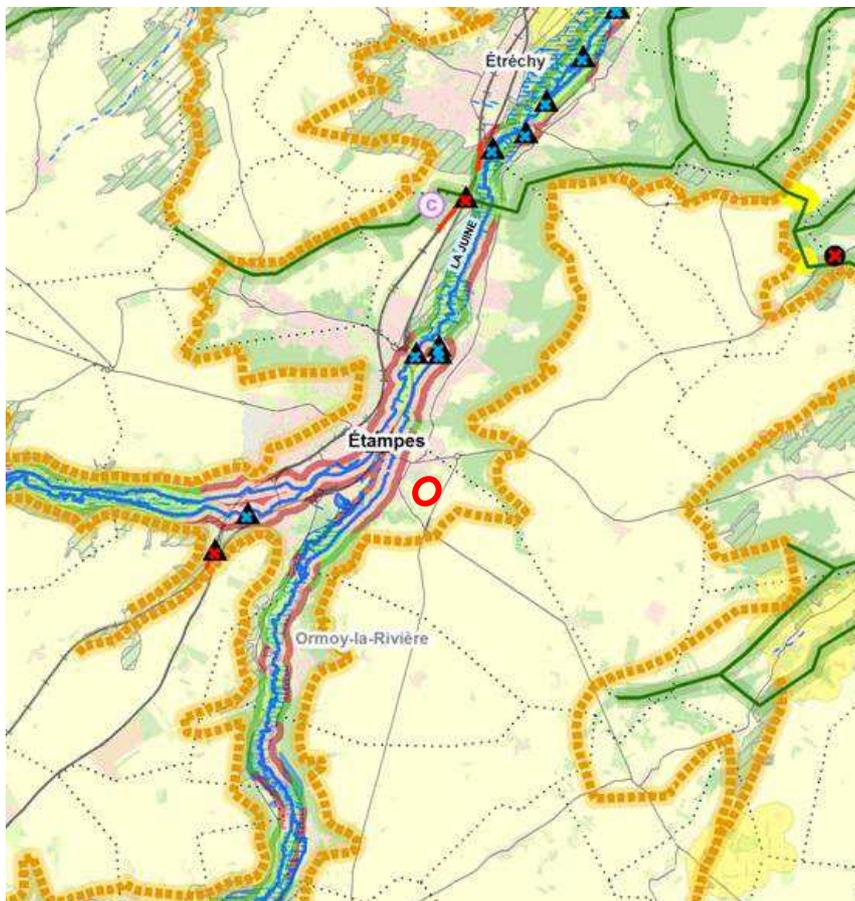
Qualité et importance

Il s'agit d'un des sites franciliens les plus importants pour les chauves-souris. 6 espèces différentes ont été observées entre 1988 et 1994, dont 3 font partie de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

L'entrée de la grotte est certes fermée par une grille mais des intrusions humaines sont encore constatées et font craindre d'éventuels dérangements.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères.	Grand murin, Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », le milieu spécifique de la champignonnière d'Estampes concerne les cavités à chiroptères (notamment pour le Grand murin). Les enjeux sont donc spécifiques en termes de biodiversité : en effet, il s'agit de population très isolée dont l'enjeu est la connaissance des mœurs de l'espèce et la reconnexion des sites d'hibernation et de reproduction pour favoriser le maintien des populations.

Par ailleurs, le site étant localisé en lisière d'urbanisation, il existe un risque de dérangements anthropiques.

L'échelle de la carte est peu adaptée à un tel site de petites dimensions.

Le site est localisé à proximité du corridor alluvial de la Juine, lui-même en connexion avec d'autres espaces. Toutefois, le site apparaît très isolé.

Certaines mesures du plan d'actions du SRCE sont néanmoins favorables aux chiroptères, notamment les programmes d'inventaire et de connaissance ciblés sur les espèces le moins bien connues ou encore, les mesures en matière d'urbanisme pour préserver de tels espace de l'urbanisation ou maintenir des continuités en secteur urbain.

Les objectifs et actions préconisés dans le SRCE apparaissent ainsi un minimum favorables au site Natura 2000.

Ces divers éléments laissent donc présager d'un impact positif sinon neutre du SRCE sur la ZSC des « Champignonnières d'Estampes ».

SIC Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne

Appellation du site	Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	522	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	x
Type	SIC entièrement incluse dans une ZPS	
Code du site	FR1100805	
Texte de référence	Arrêté du 2 septembre 2010 portant désignation du site Natura 2000 marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (zone spéciale de conservation).	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SNPR-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	70%	30%

Le site Natura 2000 des marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne est situé à environ 30km au sud de la ville de Paris et fait partie d'une vaste zone humide couvrant plusieurs centaines d'hectares dans le quart nord-est du département de l'Essonne. La zone Natura 2000 des marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne est constituée de plusieurs sites rapprochés, qui sont, depuis l'amont vers l'aval :

- Dans la Basse Vallée de la Juine : le Marais d'Itteville (80 hectares), propriétés communales, départementales et privées ;
- Dans la Basse Vallée de l'Essonne : une zone d'environ 440 hectares comprenant les propriétés départementales des Marais de Misery (85 hectares), du Petit-Misery (6 ha), de Fontenay-le-Vicomte (88 hectares), de Fontenay aval (75 ha), la propriété départementale du Marais de la Grande Ile (12 hectares) ainsi que quelques parcelles privées à l'est et à l'Ouest des marais de Fontenay-le-Vicomte et Fontenay aval et à l'Ouest du Marais de Misery.

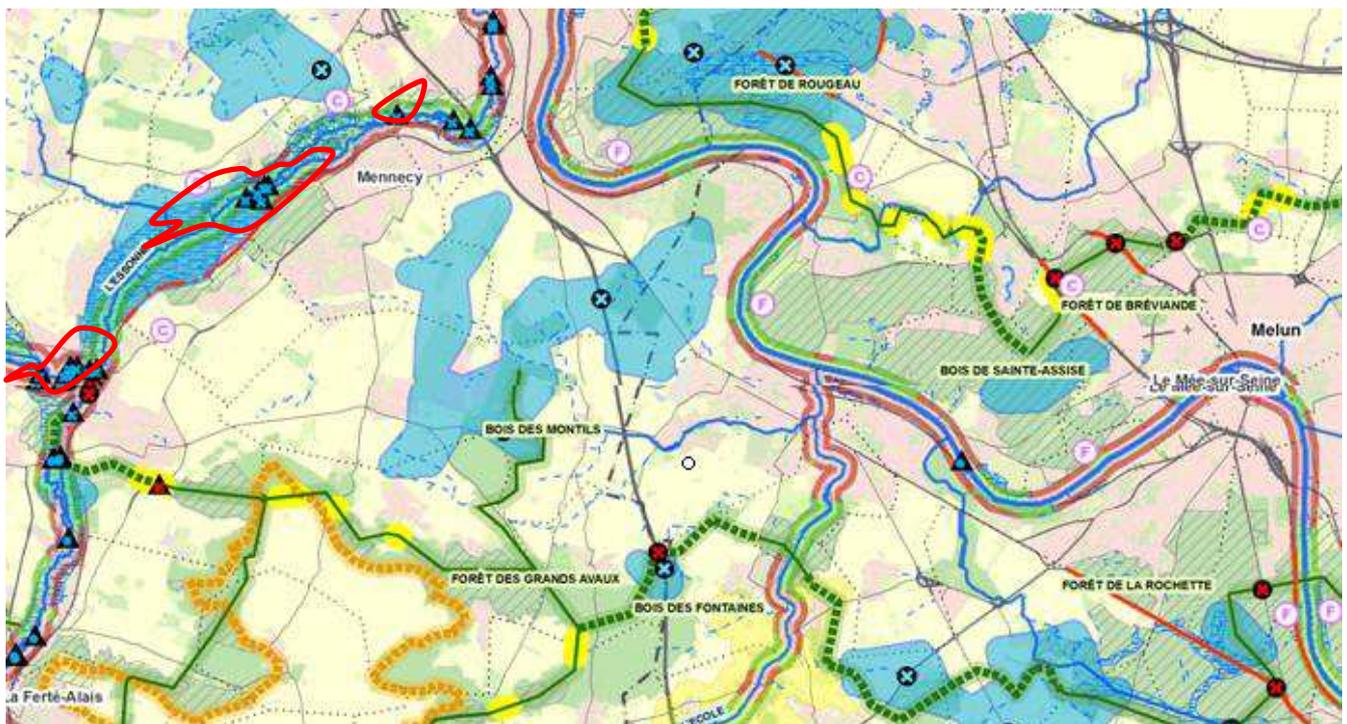
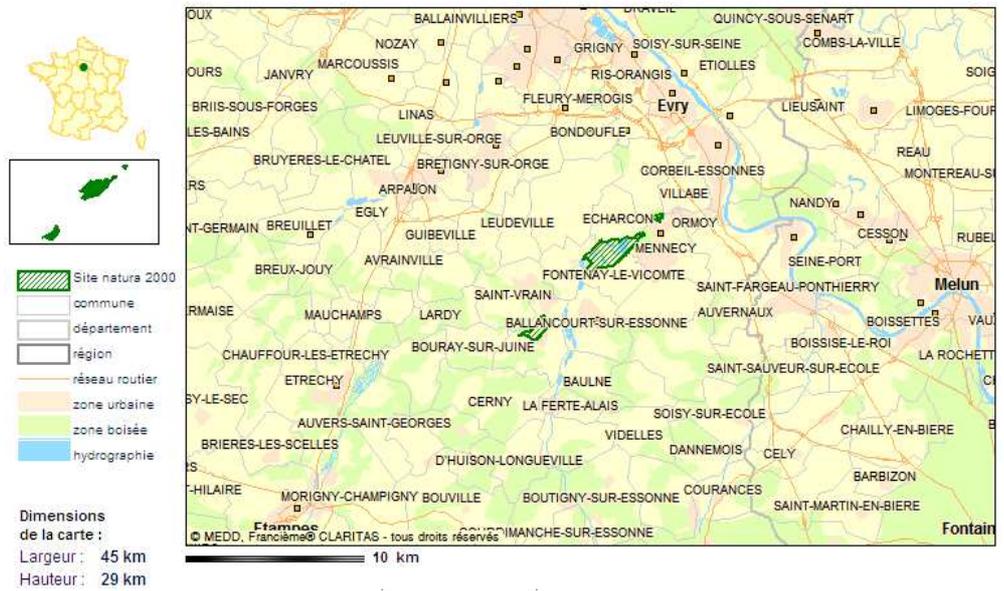
Qualité et importance

Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en Île-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain de la région.

La gestion hydraulique et la qualité des eaux ont des répercussions sur le fonctionnement écologique du marais. En outre, les milieux ont tendance à se fermer sous l'action de la dynamique végétale.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Zones humides, marais à cladium (très dégradé), forêts alluviales.	Blongios nain, Balbuzard pêcheur (nicheur), Bondrée, Milan noir, Pic noir.

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Ce site est inclus dans celui de la ZPS du même nom. Ainsi, les mêmes conclusions peuvent en être tirées quant à l'impact du SRCE sur ce site.

Au titre de la directive Habitats, on peut identifier sur ce site trois types de milieux : les zones humides, le marais à Cladium et les forêts alluviales. Chacun présente des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

Les zones humides présentent un enjeu très particulier puisqu'elles abritent le seul couple nicheur de Balbuzard en Île-de-France. Il s'agit de rétablir une connexion avec la population orléanaise et de restaurer les roselières.

Le marais à Cladium présente des enjeux de restauration et de gestion du niveau d'eau.

Les forêts alluviales sont nécessaires au maintien des populations d'oiseaux inféodées aux peuplements forestiers (notamment le Pic noir).

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune, notamment pour les connexions du couple nicheur de balbuzard avec la population orléanaise.

Le SRCE identifie ce site Natura 2000 comme réservoir de biodiversité à préserver. Par ailleurs, ce site est entièrement intégré à un autre site Natura 2000, ainsi qu'à un réservoir de biodiversité plus vaste qui s'étend le long de la vallée de l'Essonne et de la vallée de la Juine.

Ces deux espaces qui composent ce site, sont inclus dans les milieux humides et le corridor alluvial à préserver de l'Essonne.

De même, le maintien des corridors alluviaux essentiels qui relient le site au réseau francilien apparaît comme une priorité. A ce titre, le DOCOB et le SRCE convergent sur un certain nombre d'actions à mettre en place pour préserver les espèces et les habitats.

De nombreuses mesures portées par le plan d'action du SRCE sont consacrées aux zones humides et aquatiques en mettant en avant la nécessité « d'assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres ». Présents sur le site, et visés par la directive Habitat, les lacs eutrophes naturels constituent des corridors essentiels pour de nombreuses espèces. Par ailleurs certaines des mesures spécifiques prévues par le SRCE dans le domaine agricole favorisent les pratiques respectueuses de la biodiversité et devraient être bénéfiques au Triton crêté, menacé par une agriculture intensive.

D'une manière plus générale, l'ensemble des actions du SRCE complètent les mesures de gestion définies dans le DOCOB. Elles permettent notamment de garantir les échanges intra-population. En outre, le plan d'actions vise à la restauration et à la préservation des fonctionnalités des habitats et de leur valeur patrimoniale. Parmi eux, les tourbières basses alcalines sont particulièrement menacées sur le territoire auquel elles sont pourtant essentielles. En effet, elles se caractérisent par une valeur patrimoniale ainsi que par des fonctions de régulation des débits des cours d'eau, de filtration et d'épuration.

En conclusion, l'ensemble des objectifs et des actions préconisés dans le SRCE paraissent favorables au site Natura 2000. Le SRCE devrait avoir un impact positif sur le site Natura 2000 « Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne ».

ZSC des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

Appellation du site	Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	522 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS contenant une SIC	
Code du site	FR1110102	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 massif de Fontainebleau (zone spéciale de conservation).	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	50%	50%

Situé à moins d'une quarantaine de kilomètres au sud de Paris, le site Natura 2000 présente deux composantes distinctes et distantes l'une de l'autre de quelques kilomètres : le marais d'Itteville et celui de Fontenay-le-Vicomte.

Le premier forme une cuvette de 85 hectares qui s'inscrit en rive droite de la Juine, avant la confluence avec l'Essonne. Le second couvre environ 90 hectares au sein de la basse vallée de l'Essonne et forme l'une des zones humides les mieux préservées du département.

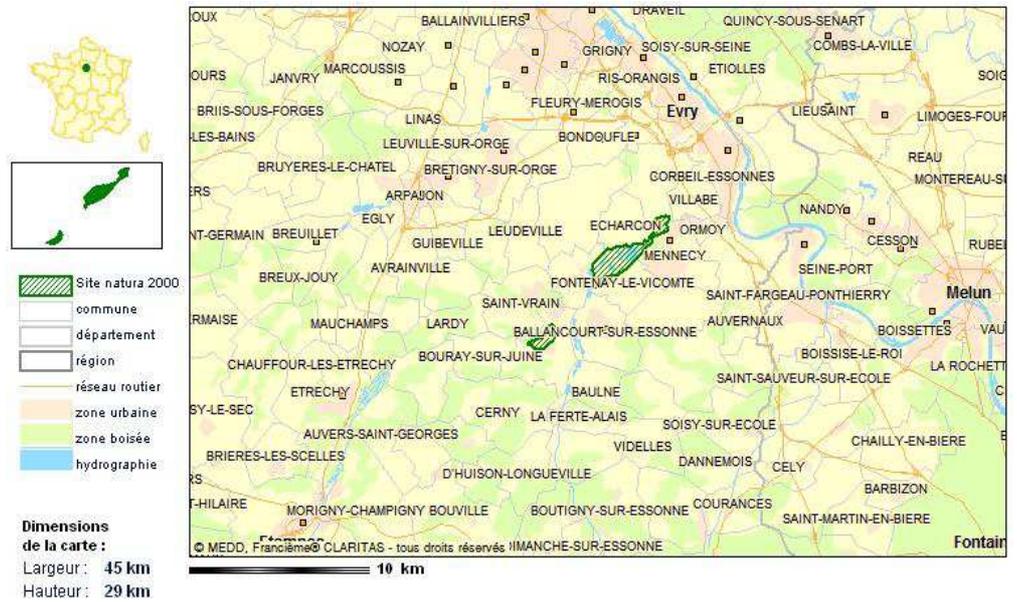
Qualité et importance

Le site abrite environ 5 couples de Butors blongios (*Ixobrychus minutus*) ce qui en fait une zone tout à fait remarquable au plan régional en termes d'effectif et de densité.

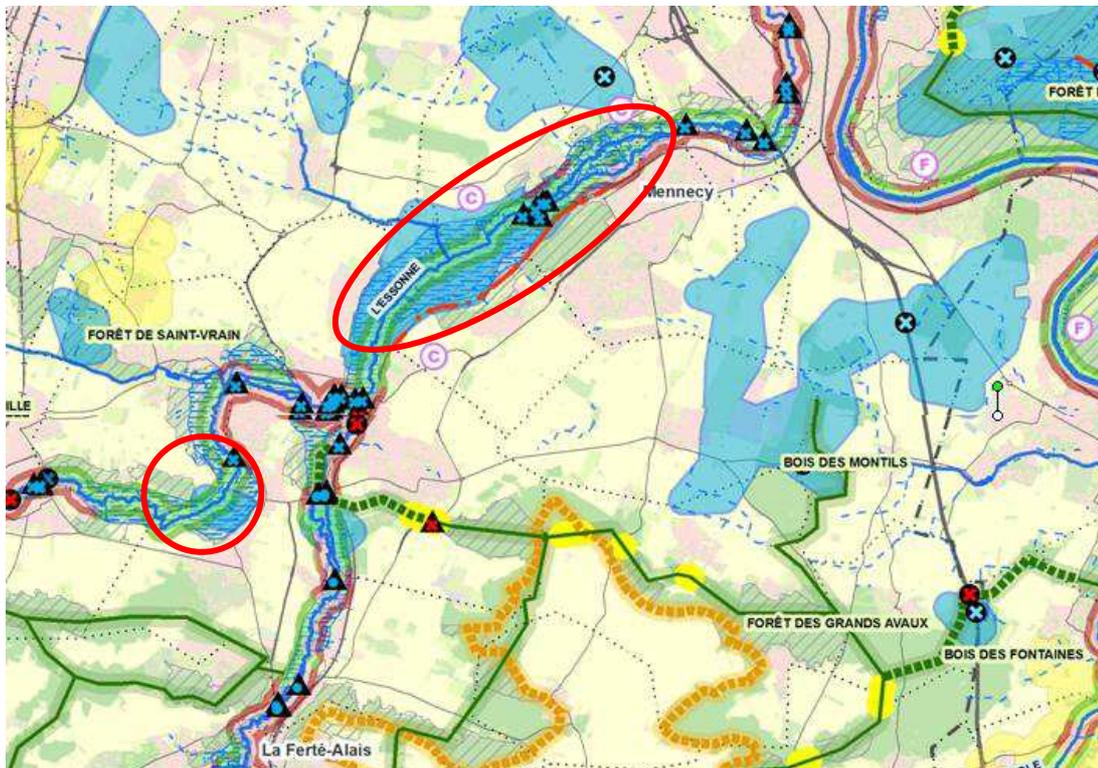
La pression anthropique se manifeste essentiellement par l'implantation de nombreuses "cabanes" utilisées par les pêcheurs, ainsi que par le développement de la populiculture.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Zones humides, marais à cladium (très dégradé), forêts alluviales.	Butor blongios, Balbuzard pêcheur (nicheur), Bondrée, Milan noir, Pic noir....

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1110102.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, on peut identifier sur ce site trois types de milieux : les zones humides, le marais à Cladium et les forêts alluviales. Chacun présente des enjeux spécifiques en termes de biodiversité :

- Les zones humides présentent un enjeu très particulier puisqu'elles abritent le seul couple nicheur de Balbuzard en Île-de-France, il s'agit de rétablir une connexion avec la population orléanaise et de restaurer les roselières ;
- Le marais à Cladium présente des enjeux de restauration et de gestion du niveau d'eau ;
- Les forêts alluviales sont nécessaires au maintien des populations d'oiseaux inféodées aux peuplements forestiers (notamment le Pic noir).

Au titre de la directive Oiseaux, le site présente un intérêt particulier en termes de biodiversité par la présence de 5 couples nicheurs de Butor blongios (Blongios nain), ce qui en fait l'une des zones de densité de cette espèce la plus importante en Île-de-France.

Ce site est étroitement imbriqué avec celui des Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne.

Le site Natura 2000 représente un réservoir de biodiversité à préserver, lui-même inclus dans un réservoir de biologique plus vaste le long de la vallée de l'Essonne et de la Juine.

La carte des objectifs du SRCE identifie ce site comme un milieu humide et comme un corridor alluvial à préserver de la vallée de l'Essonne.

Le SRCE reconnaît l'importance des milieux identifiés. Les milieux humides sont des éléments classés en continuum de la sous-trame bleue et les obstacles sur l'Essonne à traiter prioritairement sont localisés. Les nombreux points de vigilance, mis en avant le long du cours de l'Essonne qui est directement en contact avec les marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, devraient indirectement concourir à la préservation qualitative de ces milieux aquatiques. Celle-ci est indispensable au maintien de la plupart des espèces présentes sur le site qui y trouvent refuge et nourriture, tout particulièrement le Blongios nain.

En complément, le plan d'actions devrait favoriser la présence des différentes espèces d'oiseaux. Les actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides préconisent des mesures pour limiter la disparition et la dégradation des zones humides. Une action prévoit en particulier d'encourager une meilleure identification et une meilleure protection des zones humides dans les documents d'urbanisme, une réduction des impacts des aménagements et travaux, etc.

Les actions relatives aux milieux boisés pourront favoriser la bonne qualité de ces espaces qui servent de refuge à certaines espèces comme la Bécasse des bois.

Les diverses actions de formation ou les recommandations de gestion relatives aux milieux aquatiques pourront contribuer à la diminution des risques de pollution qui toutefois ne font l'objet d'aucune action spécifique dans le cadre du SRCE. Ces mêmes actions pourraient également permettre de sensibiliser les nombreux pêcheurs qui exercent une pression anthropique relativement forte sur la ZPS.

Ces divers éléments semblent assez favorables et laissent présager un impact plutôt positif du SRCE sur le site Natira 2000 des « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte ».

ZSC des Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine

Appellation du site	Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	103 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100800	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	-	100%

Le site se situe au Sud du département de l'Essonne, sur les communes de Saclas, Fontaine-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière et Abbéville-la-Rivière. Il se décompose en neuf sous-sites de surfaces variées (de 2,74ha à 37,60ha) : le Champ Brûlard, le Carrossier, la Ferme de l'Hôpital, le Coteau d'Artondu, le Bois de Bierville, la Fontaine des Ridelles, la Garenne de Chanteloup, le Coteau des Loges et la Coteau sous Tourneville.

Qualité et importance

La ZSC des pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine est localisée sur un plateau majoritairement calcaire comprenant aussi des sables et grès de Fontainebleau. Ces substrats particulièrement filtrants, associés à un climat atlantique altéré à précipitation assez faibles, se sont avérés favorables au développement d'une végétation à influence méridionale marquée, localisée sur les coteaux à exposition sud.

Les pelouses calcaires du sud du département de l'Essonne constituent, en général, des milieux à forte valeur patrimoniale et paysagère car elles sont rares et menacées. Rares, car composées d'espèces héliophiles et thermophiles situées en limite nord de leur aire de répartition. Menacées, car destinées à évoluer spontanément vers la forêt sous le climat francilien, ou susceptibles d'être urbanisées ou dégradées.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Ensembles à pelouses sèches et genévriers	

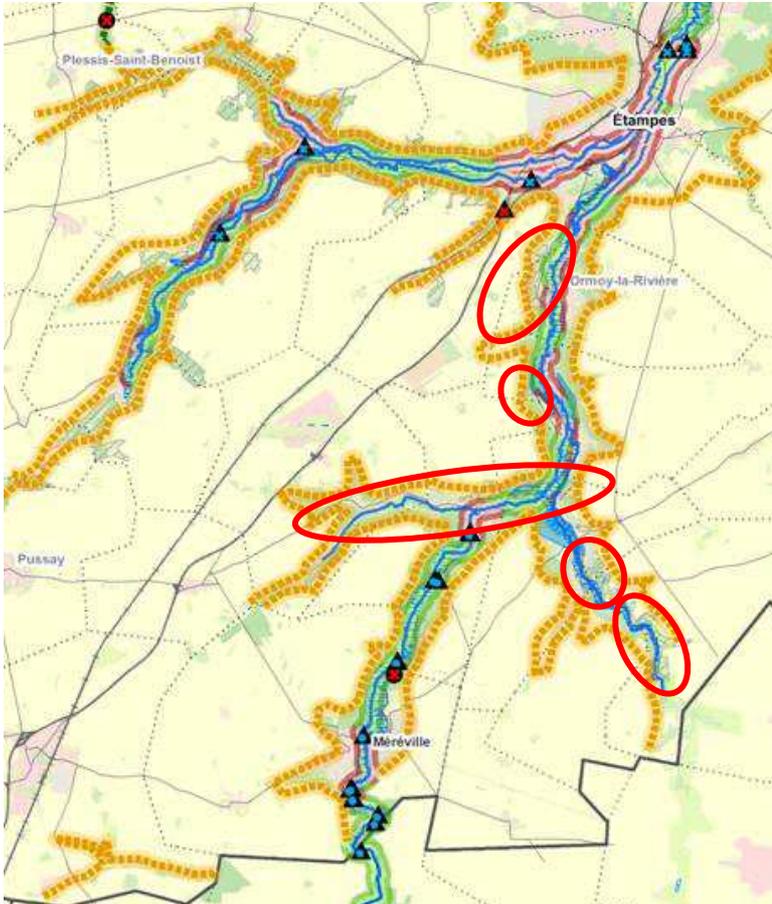
Cartes de localisation

Site natura 2000
 commune
 département
 région
 réseau routier
 zone urbaine
 zone boisée
 hydrographie

Dimensions de la carte :
 Largeur : 45 km
 Hauteur : 29 km



Source : /natura2000.cicgarden.net/sites/FR1100800.html



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, le site Natura 2000 présente un intérêt particulier en termes de biodiversité pour des milieux calcicoles, notamment des ensembles à pelouses sèches et genévriers, espaces ouverts constituant un habitat propre à de nombreuses espèces.

L'éparpillement des différents espaces de pelouses calcaires est une difficulté majeure du site. L'absence de gestion est la principale menace présente sur les écosystèmes pelousaires qui conduit à leur fermeture. La fréquentation de certains secteurs à fin de loisirs par des véhicules à moteur peut aussi avoir des conséquences sur la conservation des habitats.

Les enjeux sont la préservation de ces milieux et leur inter connexion.

Le SRCE identifie ce site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Les secteurs situés dans la vallée de l'Eclimont sont plus isolés contrairement à ceux de la vallée de la Juine et de la vallée de la Louette qui sont inclus dans des réservoirs de biodiversité plus vastes.

Le SRCE reconnaît en outre l'importance des milieux calcaires en identifiant les corridors de milieux calcaires à restaurer ou conforter. Ces corridors sont présents sur l'ensemble des coteaux de part et d'autre de la Juine.

Le plan d'actions du SRCE, dans la partie consacrée aux milieux agricoles, préconise plusieurs mesures en faveur des habitats du site, notamment la promotion des modes de gestion favorables au maintien des pelouses calcaires ouvertes.

Les objectifs et les actions préconisés semblent favorables au site Natura 2000 et permettent d'envisager un impact positif du SRCE sur le SIC « Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine ».

ZSC des Pelouses calcaires du Gâtinais

Appellation du site	Pelouses calcaires du Gâtinais	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	310 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100802	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 pelouses calcaires du Gâtinais (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	2%	98%

Le site Natura 2000 des Pelouses calcaires du Gâtinais est situé au sud du département de l'Essonne, sur les communes de Valpuiseaux, Gironville-sur-Essonnes et Puiset-le-Marais. Il comprend un ensemble de onze secteurs de tailles variables (de 7,09 ha à 62,11 ha) : « l'Eglise », « le Chemin et la Rente » sur la commune de Valpuiseaux, « la Vallée aux morts », « les Rochettes », « les Chéneaux et la Justice » et « les Grandes Fiches » sur la commune de Gironville-sur-Essonnes, « le Val Pavat et la Haie Thibaud » et « La Roche et Le Change » sur la commune de Champmotteux, « la Petite Vallée » sur celle de Puiset-le-Marais et finalement « les Mares » partagées entre Maisse et Gironville.

Ces pelouses calcaires et sablo-calcaires du Gâtinais s'inscrivent dans un ensemble paysager, formé par un réseau de vallées sèches.

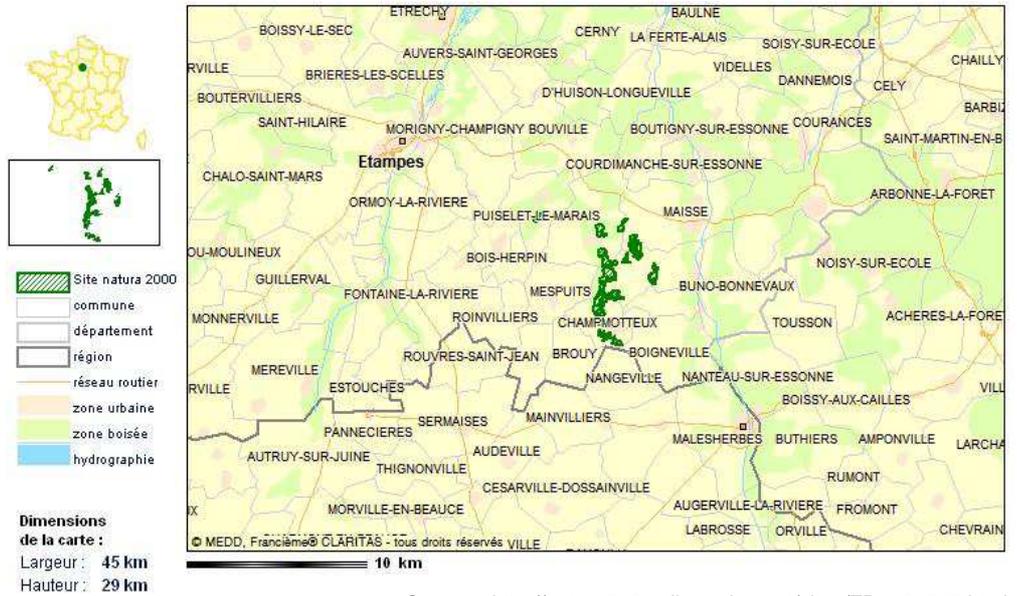
Qualité et importance

Les pelouses calcaires du sud du département de l'Essonne constituent, en général, des milieux à forte valeur patrimoniale et paysagère car elles sont rares et menacées. Rares, car composées d'espèces héliophiles et thermophiles situées en limite nord de leur aire de répartition. Menacées, car destinées à évoluer spontanément vers de la forêt sous le climat francilien ou susceptibles d'être urbanisées ou dégradées.

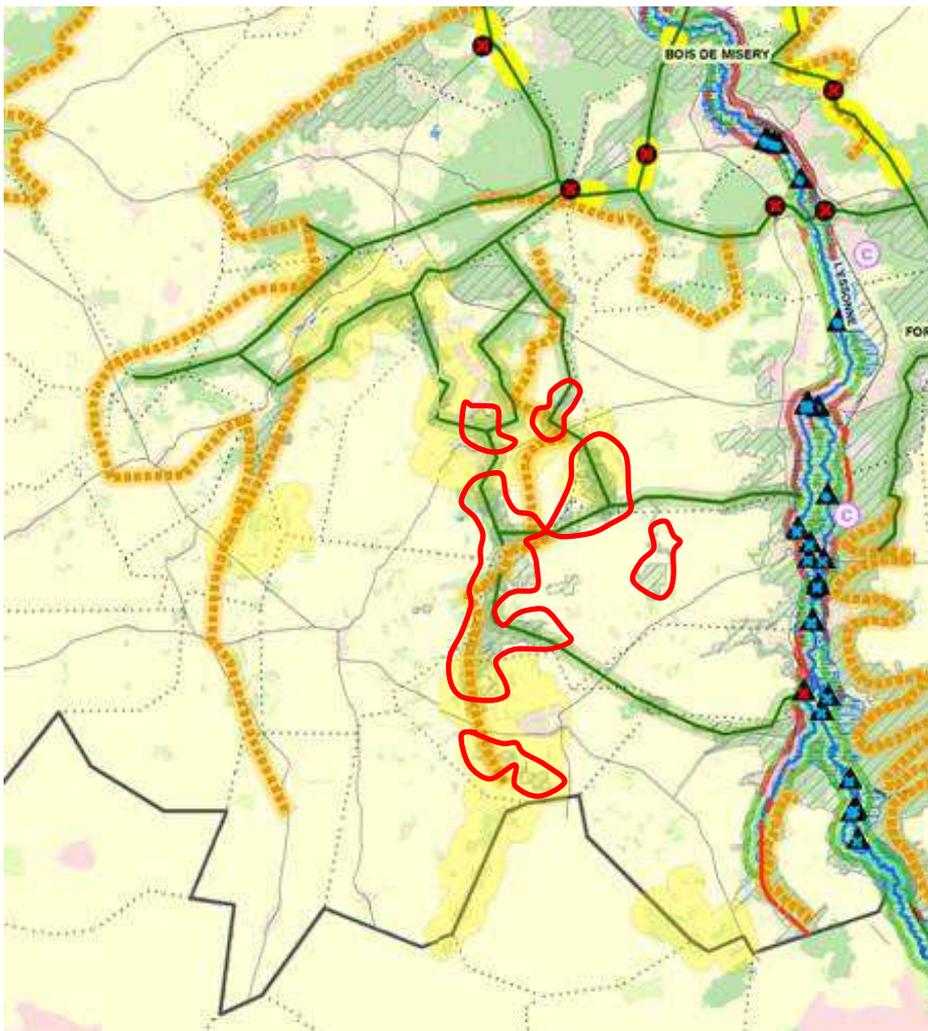
L'enrésinement et l'embroussaillage menacent gravement l'intérêt écologique du site. Ces phénomènes sont réversibles par la mise en place d'une gestion adaptée.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Ensemble à pelouses sèches et genévrier.	

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100802.html>



Incidences Natura 2000

Les enjeux majeurs du site concernent principalement les pelouses sèches, leur maintien et leur restauration et, dans une moindre mesure, les massifs forestiers. La dispersion des différents milieux constitue également une difficulté et pose enjeu de connexion.

L'absence de gestion est la principale menace présente sur les écosystèmes pelousaires. La fréquentation de certains secteurs à fin de loisirs par des véhicules à moteur peut aussi avoir des conséquences néfastes sur la conservation des habitats.

Le SRCE identifie ce site comme un réservoir de biodiversité à préserver. Il est en connexion avec les boisements alentour ainsi qu'avec la vallée de l'Essonne à travers des corridors de la sous trame arborée. Un corridor des milieux calcaires orienté nord-sud relie plusieurs espaces du site.

Il est toutefois à noter que, comme le souligne par ailleurs le DOCOB, le maintien des habitats d'importance européenne prime ici sur la dispersion des espèces puisque l'Ecaille chinée, seule espèce d'intérêt communautaire présente sur le site, reste contrairement aux habitats représentés relativement banale à l'échelle de l'Île-de-France.

Le plan d'actions du SRCE, notamment dans la partie consacrée aux milieux agricoles, préconise plusieurs mesures en faveur des habitats du site, notamment la promotion des modes de gestion favorables au maintien des pelouses calcaires ouvertes, le maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces ouverts et la lutte contre la fermeture des milieux. Dans le domaine forestier, le SRCE préconise des mesures en faveur de la diversité des habitats forestiers.

Les différents objectifs et actions préconisés par le SRCE semblent favorables aux habitats du site. Ces divers éléments laissent ainsi présager un impact globalement positif du SRCE sur le site Natura 2000 des « Pelouses calcaires du Gâtinais ».

ZSC des Buttes gréseuses de l'Essonne

Appellation du site	Buttes gréseuses de l'Essonne	
Localisation	Essonne (100%)	
Superficie	25 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100806	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	75%	25%

Le site Natura 2000 est situé dans le Centre-est du département de l'Essonne (91) dans la région naturelle du Gâtinais français. D'une surface totale de 24,5 ha, le site des « Buttes gréseuses de l'Essonne » comprend deux entités séparées géographiquement d'environ 8 km suivant un axe nord/sud. La première entité, au Nord, dénommée la « Platière de Télégraphe », couvre une superficie de 11,4 ha au cœur du massif forestier des Grands Avaux sur la commune de Champcueil. La seconde, dénommée la « Platière de Bellevue », couvre une superficie de 13,09 ha au cœur d'un massif forestier surplombant à l'Est la commune de Moigny-sur-Ecole.

Ces buttes de grès stampien sont le prolongement occidental de celles de Fontainebleau. La présence de dalles de grès, à l'origine de la formation de platières, en fait des milieux particulièrement originaux en Île-de-France et à très forte valeur écologique.

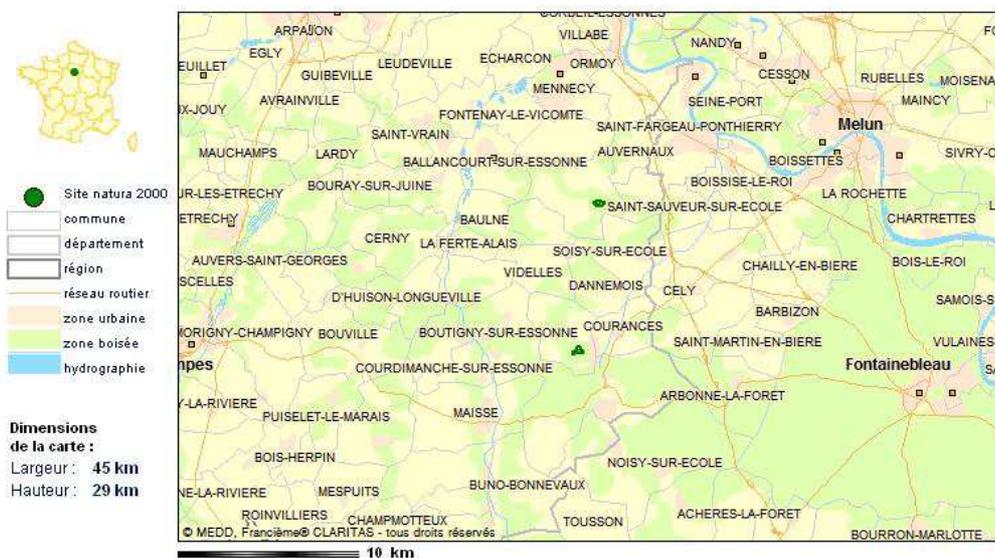
Qualité et importance

Les platières gréseuses présentent une forte originalité écologique liée aux formations végétales pionnières xérophiiles à hygrophiles tout à fait exceptionnelles. On note la présence d'au moins 3 espèces végétales protégées.

Les platières gréseuses sont cependant des milieux fragiles. Elles sont menacées par la fermeture du milieu (dynamique végétale) et par une dégradation anthropique liée à une fréquentation humaine importante.

Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Micro habitats par taches : végétation annuelle des rives exondées, végétation chasmophytique des pentes rocheuses silicicoles, pelouses pionnières...	Triton crêté, Ecaille chinée.

Cartes de localisation



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », on peut identifier sur ce site une diversité de milieux, ou plus exactement de micro habitats épars (6 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés sur ces deux platières) qui représentent donc des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Sur la platière du télégraphe, le principal danger actuel pour les habitats de végétation annuelle des rives exondées et des pelouses pionnières sur dôme rocheux est l'importante fréquentation du public et la destruction par piétinement qui en résulte. La végétation des rives exondées peut également être menacée par l'envahissement de grandes herbes vivaces et la fermeture des milieux et la diminution de l'éclaircissement qui en résulte.
- Les autres habitats des platières sont essentiellement menacés par des risques de fermeture par envahissement du milieu par la végétation ligneuse et de dégradation liée à la fréquentation humaine importante.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, l'Ecaille chinée étant un papillon banal sur le territoire francilien, il ne constitue pas l'enjeu principal du site au regard des espèces d'intérêt communautaire. La situation du Triton crêté s'avère plus préoccupante puisque la population très isolée et de petite taille semble fragile, les continuités entre les mares et mouillères étant peu développées.

La carte des objectifs du SRCE n'apporte qu'assez peu d'éléments à l'analyse des impacts du SRCE sur la ZSC. Ces milieux particuliers de petites dimensions ressortent peu de l'analyse régionale. Néanmoins, le SRCE les identifie comme des réservoirs de biodiversité à préserver. Ils sont par ailleurs en connexion et à proximité de réservoirs plus importants, comme la Forêt de Fontainebleau notamment dont ils sont toutefois séparés par la vallée de l'Ecole.

L'Ecaille chinée étant très ubiquiste, il devrait pouvoir profiter des corridors des milieux calcaires et de la sous-trame boisée identifiés par le SRCE comme respectivement à restaurer et à préserver sur ou à proximité des buttes. La situation du Triton crêté s'avère plus préoccupante puisque la population très isolée et de petite taille semble fragile. Le SRCE n'identifie aucune zone humide ou aquatique à préserver sur le site ou à proximité, la vallée de l'Ecole mise à part.

Le plan d'actions du SRCE devrait cependant venir en partie palier à cette absence puisqu'il recommande des mesures en faveur de la diversité des milieux, du maintien des zones humides et d'une gestion adaptée des espaces notamment dans les fiches actions en milieu forestier (actions pour les milieux aquatiques, gestion).

Les objectifs et actions préconisés par le SRCE paraissent donc plutôt favorables au site Natura 2000. En conclusion, on peut envisager un impact plutôt positif sinon neutre du SRCE sur la ZSC des « Buttes gréseuses de l'Essonne ».

ZSC de la Haute vallée de l'Essonne

Appellation du site	Haute vallée de l'Essonne	
Localisation	Essonne (60%) ; Seine-et-Marne (40%)	
Superficie	971 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100799	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 haute vallée de l'Essonne (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	25%	75%

Le site Natura 2000 est localisé au sud de l'Île-de-France, dans le Gâtinais français, à cheval sur les territoires des départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. D'une superficie de 971 hectares, il s'étend sur cinq communes : Buno-Bonnevaux, Boigneville, Nanteau-sur-Essonne, Buthiers et Prunay-sur-Essonne.

La Haute Vallée de l'Essonne incise un plateau calcaire recouvert de limons marno-argileux. La vallée de l'Essonne ainsi que l'ensemble des vallées sèches connectées au lit majeur entaillent les horizons géologiques inférieurs constitués de sables et de grès de Fontainebleau. Le substrat et les sols associés varient fortement au sein de ce site. Ces variations se répercutent sur les milieux naturels qui présentent une diversité et une richesse remarquables. Les rebords du plateau et les versants accueillent un ensemble de milieux secs (pelouses calcaires et sablo-calcaires, landes, bois, chaos de grès) ; le fond de vallée abrite des zones humides préservées (forêts alluviales, marais, tourbières).

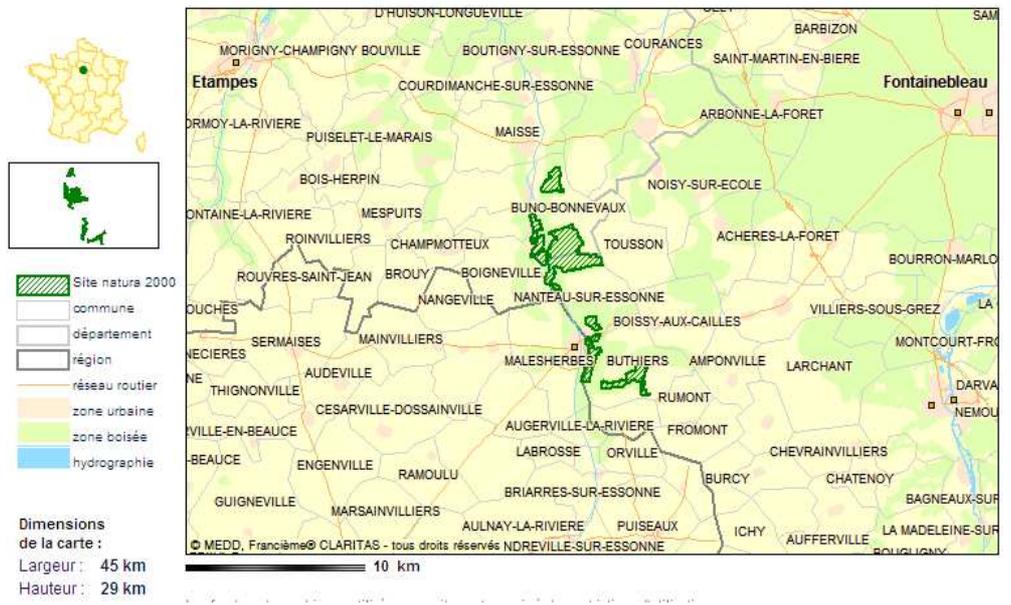
Qualité et importance

La Haute vallée de l'Essonne constitue un ensemble écologique de grande importance à l'échelon du bassin parisien. Cette entité est constituée de milieux humides remarquables résultants de l'évolution de bas marais alcalins. Les coteaux sont composés d'un ensemble de milieux secs hébergeant des espèces et habitats caractéristiques rares.

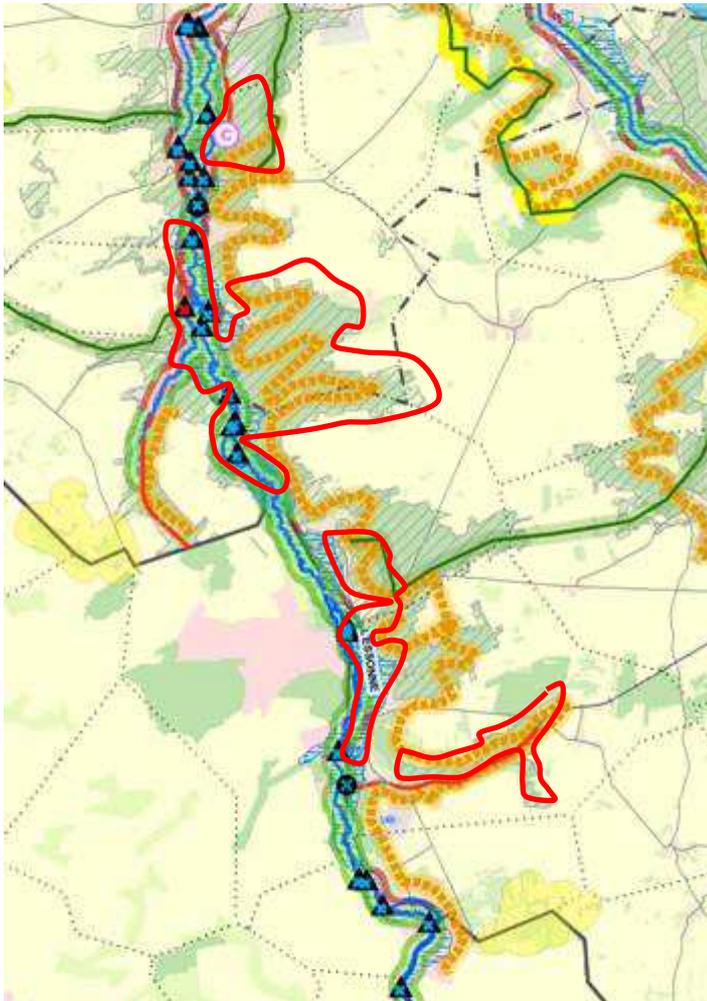
Ce site est menacé par la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles, par les travaux de drainage, de remblaiement et de reprofilage des berges en fond de vallée. La surfréquentation localisée de certains milieux (pelouses principalement) peut quant à elle engendrer des perturbations importantes.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Ensemble à pelouses calcicoles sèches et genévrier.	Ecaille chinée, Lucane cerf-volant.
Marais alcalins.	Vertigo étroit et Vertigo de Desmoulins.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100799.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la Directive « Habitats », deux types de milieux majeurs peuvent être identifiés sur le site Natura 2000 : les fonds de vallée et marais alcalins ; les coteaux et plateaux (ensemble à pelouses calcicoles sèches). Chacun de ces milieux présente des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Les fonds de vallée (marais alcalins) sont composés par une multitude d'habitats, comme les milieux humides et les tourbières, les mégaphorbiées, la prairie à Molinie, le bas-marais alcalin, etc. Ces habitats sont dans l'ensemble dégradés, en partie à cause d'un abaissement du niveau de la nappe entraînant une eutrophisation des milieux et permettant une accélération de leur envahissement par les ligneux. Par ailleurs, la majorité des marais s'est boisée après l'abandon des pratiques de gestion traditionnelles (fauche et pâturage).
- Les coteaux et plateaux sont composés de milieux secs (excepté les gazons annuels hygrophiles), principalement des pelouses calcaires, des pelouses sablo-calcaires et des landes à Genévrier. La nature des sols de ces habitats est très variée, avec la présence conjointe de substrats acides (sables et grès de Fontainebleau), de substrats neutres à calcaires, meubles ou durs, permettant le développement d'une mosaïque complexe d'habitats dont des friches calcaires à la flore intéressante.

Les enjeux majeurs de ce site reposent sur la richesse et la diversité des milieux naturels, liées aux caractéristiques géomorphologiques de ce secteur. L'ensemble à pelouses sèches et genévrier correspond à des sites éclatés dont l'enjeu est une interconnexion et une restauration des pelouses intra et intersites. Concernant les marais alcalins dégradés, l'enjeu est la remise ne bon état de ces zones humides.

Le SRCE identifie en réservoir de biodiversité à préserver. Il est en connexion avec le corridor alluviale de l'Essonne et par son intermédiaire, en relation avec d'autres réservoirs..

Le plan d'actions préconise devrait favoriser la préservation des fonds de vallée (cladiaies, aulnaies-frênaies à hautes herbes, mégaphorbiaies, etc.). Celui-ci promeut la réalisation d'inventaires locaux en préalable aux opérations d'aménagement, de manière à les protéger et limiter l'impact des différentes interventions anthropiques, ou encore de restaurer la connexion des zones humides avec les cours d'eau. SRCE qui lui consacre une action favorable au décroisement et à la lutte contre le drainage, le remblaiement, le reprofilage des berges et le traitement des obstacles à l'écoulement.

Le SRCE a également identifié des corridors des milieux calcaires tout le long de la vallée de l'Essonne. Ils font l'objet de mesures de restauration et de confortation qui concernent plusieurs habitats de milieux ouverts d'intérêt communautaire présents sur le site (pelouses sablo-calcaires, prairies à Molinie sur sols calcaires, etc.). Ces mesures devraient améliorer leurs connexions et limiter leur fermeture (actions gestion en milieu agricole par exemple).

Les objectifs et actions du SRCE préconisés devraient être favorables sur ce site Natura 2000 ; ils laissent présager un impact positif du SRCE sur la ZSC de la « Haute Vallée de l'Essonne ».

ZSC / ZPS du Massif de Fontainebleau

Appellation du site	Massif de Fontainebleau	
Localisation	Seine-et-Marne (99%) ; Essonne (1%)	
Superficie	28 092 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	x
Type	SIC entièrement incluse dans une ZPS	
Code du site	FR1100795	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 massif de Fontainebleau (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	70%	30%

Situé à une soixantaine de kilomètres au sud de Paris, le site Natura 2000 de Fontainebleau correspond au massif forestier de Fontainebleau. Ce massif est issu de l'ancienne forêt de Bière et s'étend aux confins du Gâtinais et de la Brie, entre les vallées de la Seine, du Loing et de l'Ecole sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne.

Qualité et importance

L'intérêt paysager, géomorphologique et écologique du site repose essentiellement sur les platières et les chaos gréseux ainsi que sur la diversité des substrats géologiques (plateaux calcaires, colluvions sablo-calcaires, sables, grès...). Les conditions de sols, d'humidité et d'expositions sont très variées et sont à l'origine d'habitats remarquables : platières gréseuses, les chaos de grès, les landes, les pelouses calcaires et sablo-calcaires, les chênaies pubescentes, les hêtraies...

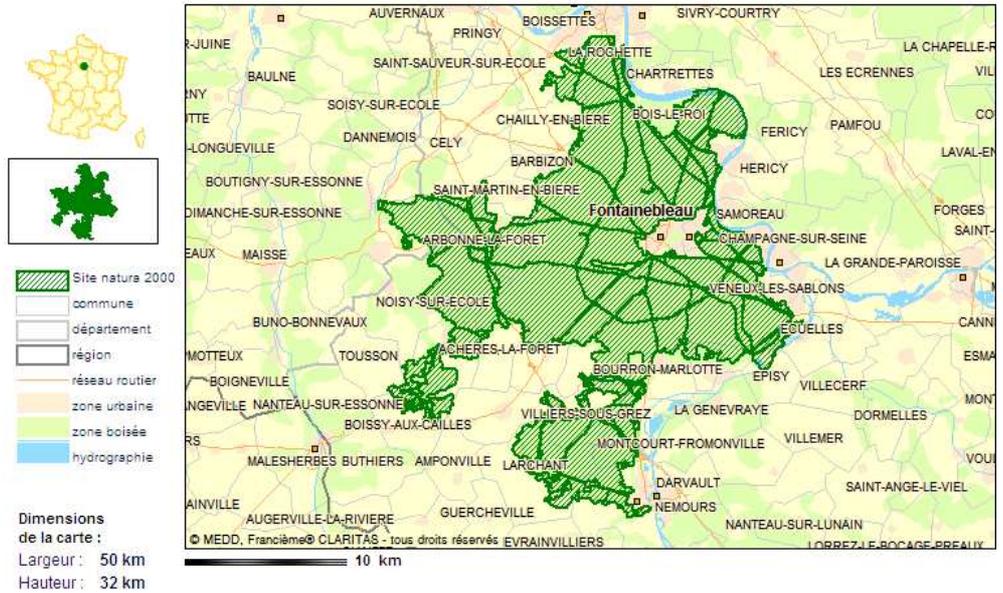
Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Landes humides, landes sèches, formations à genévrier, pelouses sur sable, ...	Alouette lulu, Engoulevent Fauvette pitchou, Circaète, Pie grièche écorcheur, ...
Zones humides localisées et mares	Busard des roseaux, Butor étoilé, Blongios, Triton crêté, <i>Lurionium natans</i> , ...
Hêtraie aspérule, à houx...	Taupin violacé, Pique-prune, Dicrane vert, Pic noir, Pic mar, Bondrée,...

Sources :

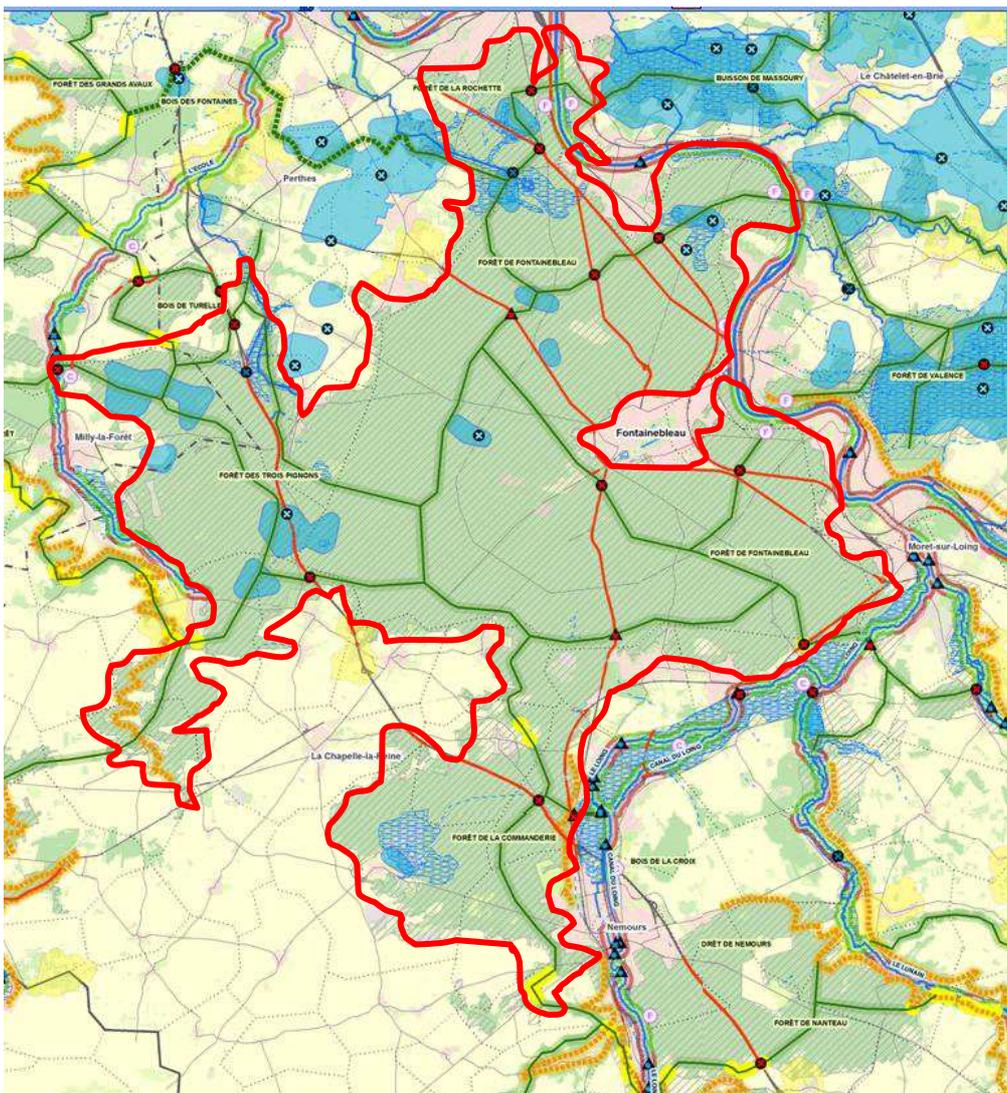
<http://www.driee.Île-de-France.developpement-durable.gouv.fr/sites-designes-au-titre-des-a406.html>

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1100795>

Cartes de localisation



Source:
<http://natura2000.clicgard-en.net/sites/FR1100795.html>



Incidences Natura 2000

On peut identifier trois grands types de milieux : les milieux ouverts à semi-ouverts, les milieux humides et les milieux boisés. Ces milieux présentent des enjeux spécifiques en matière de biodiversité qui nécessitent des actions adaptées, en particulier :

- les landes et les milieux ouverts sont indispensables à la préservation de nombreuses espèces qui y trouvent soit un habitat (Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur...) soit un terrain de chasse (chiroptères, Bondrée apivore par exemple). Ces milieux sont en voie de régression et nécessitent d'être préservés c'est-à-dire de voir leur surface augmenter et d'être connectés entre eux ;
- les milieux humides (marais et mares intraforestières) sont également en régression. Ces milieux sont nécessaires au maintien de certaines espèces d'oiseaux (Sterne pierregarin, Héron bihoreau, Blongios nain, Martin-pêcheur d'Europe...), d'amphibiens (Triton crêté) ou végétales (le Flûteau nageant). Ce constat justifie une reconquête et une restauration des zones humides ;
- la forêt présente notamment des enjeux pour les espèces inféodées aux vieux bois (Lucane cerf-volant, Taupin violacé, Grand capricorne...) mais aussi pour les oiseaux et les chiroptères forestiers inféodés à la forêt mature (Murin de Bechstein par exemple).

La totalité du site est identifiée en réservoir de biodiversité à préserver. Il est en connexion avec d'autres espaces comme la forêt de Nemours au sud ou les corridors alluviaux de la Seine, de l'Ecole et du Loing.

Le SRCE identifie les boisements, des milieux humides et certaines formations herbacées au cœur ou en lisière du massif.

Du fait de leurs surfaces particulièrement faibles, les milieux ouverts à semi-ouverts sont assez peu visibles sur la carte des objectifs du SRCE qui identifie cependant deux corridors des milieux calcaires à restaurer sur le site ou à proximité. Le premier au sud-ouest dans le secteur de Boissy-aux-Cailles se prolonge vers le nord, alors que le second traverse l'extrémité est de la forêt de la Commanderie. A cela s'ajoutent des zones de mosaïques agricoles en limite de massif par exemple dans les secteurs d'Achères la Forêt et de Barbizon. Le plan d'action reconnaît l'importance de ces espaces. Il promeut la diversité et le maintien des milieux intraforestiers remarquables dont font partie pelouses et landes. La partie dédiée aux espaces agricoles incite à limiter la consommation d'espace et comprend des actions dédiées à l'enrayement de la dynamique de fermeture des pelouses calcaires ou à la conservation d'un réseau fonctionnel d'espaces prairiaux.

Les milieux humides bénéficient sur la carte du SRCE d'une bonne reconnaissance notamment dans les éléments à préserver. Toutefois le mode de représentation ne permet pas l'exhaustivité. Des zones de concentration de mares et mouillères sont identifiées dans plusieurs secteurs du massif. Le plan d'actions présente plusieurs mesures en leur faveur ainsi que d'autres en faveur du maintien des habitats remarquables intraforestiers dont les zones humides. La combinaison de la cartographie et du plan d'actions semble en mesure de conforter ces espaces.

Les milieux forestiers sont représentés sur la carte des objectifs dans les éléments d'occupation du sol. Ces milieux sont concernés par plusieurs corridors de la sous-trame boisée ainsi que par des infrastructures à fort effet de coupure (par exemple A6, D607, D606, D138, voie ferrée). De nombreux obstacles et points de fragilités sont identifiés dans ou en limite du massif. Le plan d'action identifie les mesures prioritaires pour limiter les effets de coupure (réduire la fragmentation, améliorer la transparence des infrastructures) au sein du massif et sur les corridors en relation avec les massifs voisins. D'autres mesures concernent les actions relatives aux milieux remarquables intra-forestiers (par exemple les îlots de vieillissement et de sénescence, le maintien d'arbres morts, la diversité de milieux intra-forestiers...) ou les actions relatives aux peuplements forestiers plurispécifiques et pluristratifiés.

En conclusion, les éléments cartographiques et les mesures préconisées par le SRCE sont favorables au site Natura 2000 du Massif de Fontainebleau

ZPS du Massif de Villefermoy

Appellation du site	Massif de Rambouillet et zones humides proches	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	4 790 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1112001	
Texte de référence	Arrêté du 24 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Villefermoy (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	32%	68%

La ZPS du massif de Villefermoy se situe à 60km au sud-est de Paris et appartient à la petite région naturelle de la Brie française. Cette dernière est constituée par un vaste plateau à dominante agricole, limité au Nord par la Marne, au sud par la Seine et se terminant au Sud-est et à l'Est par la falaise d'Île-de-France.

Le site Natura 2000 est formé du regroupement de la forêt domaniale de Villefermoy (2 641 ha), de forêts périphériques et inclut le réseau d'étangs de Villefermoy pour finalement s'étendre sur un total de 9 communes.

Qualité et importance

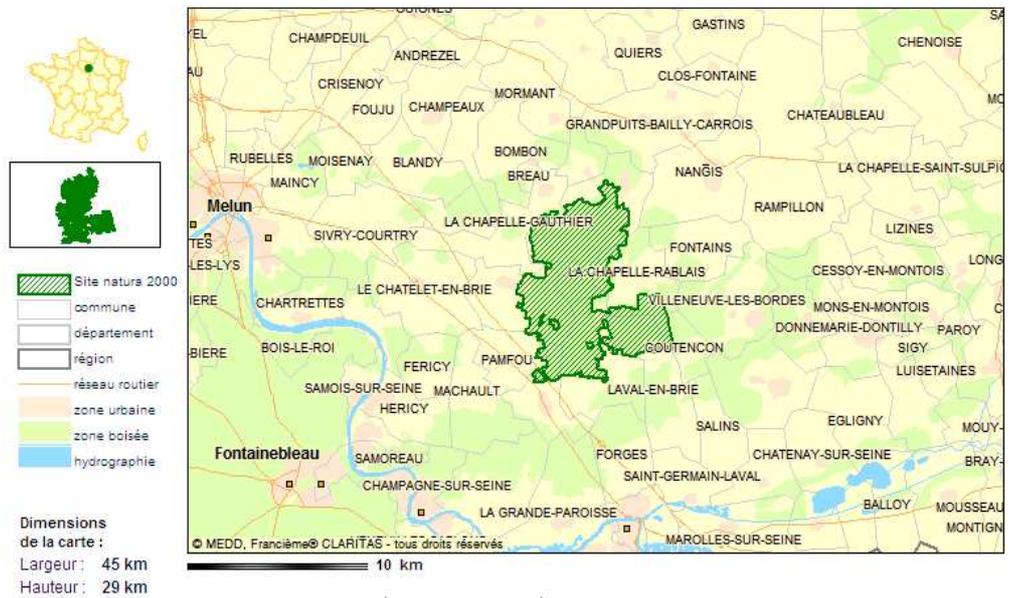
De nombreux rus au cours lent, le plus souvent à sec en été, sillonnent aussi bien la forêt que le plateau, collectant les eaux dont les terres sont gorgées à la saison des pluies. Les mares le plus souvent issues d'anciens trous d'extraction de meulières, sont nombreuses dans les cultures et dans les bois. Le plateau est formé par du calcaire de Brie presque partout décalcifié et transformé en argile empâtant des bancs de meulière, formant un sol compact. Les vallées qui entaillent le plateau argilo-siliceux sont toutes creusées dans des marnes ou des argiles du Sannoisien ou du Ludien. C'est au niveau de ces derniers affleurements que l'on trouve les principales zones humides (rus et étangs de Villefermoy et de Courtenain).

Entre 1976 et 1997, un minimum de 122 espèces d'oiseaux a été répertorié sur l'ensemble du massif forestier de Villefermoy, dont 93 qui ont niché au moins une fois durant la période 1990-1997, ce qui représente environ 60% du peuplement avien régional. Parmi celles-ci, 26 espèces sont considérées comme remarquables au plan régional.

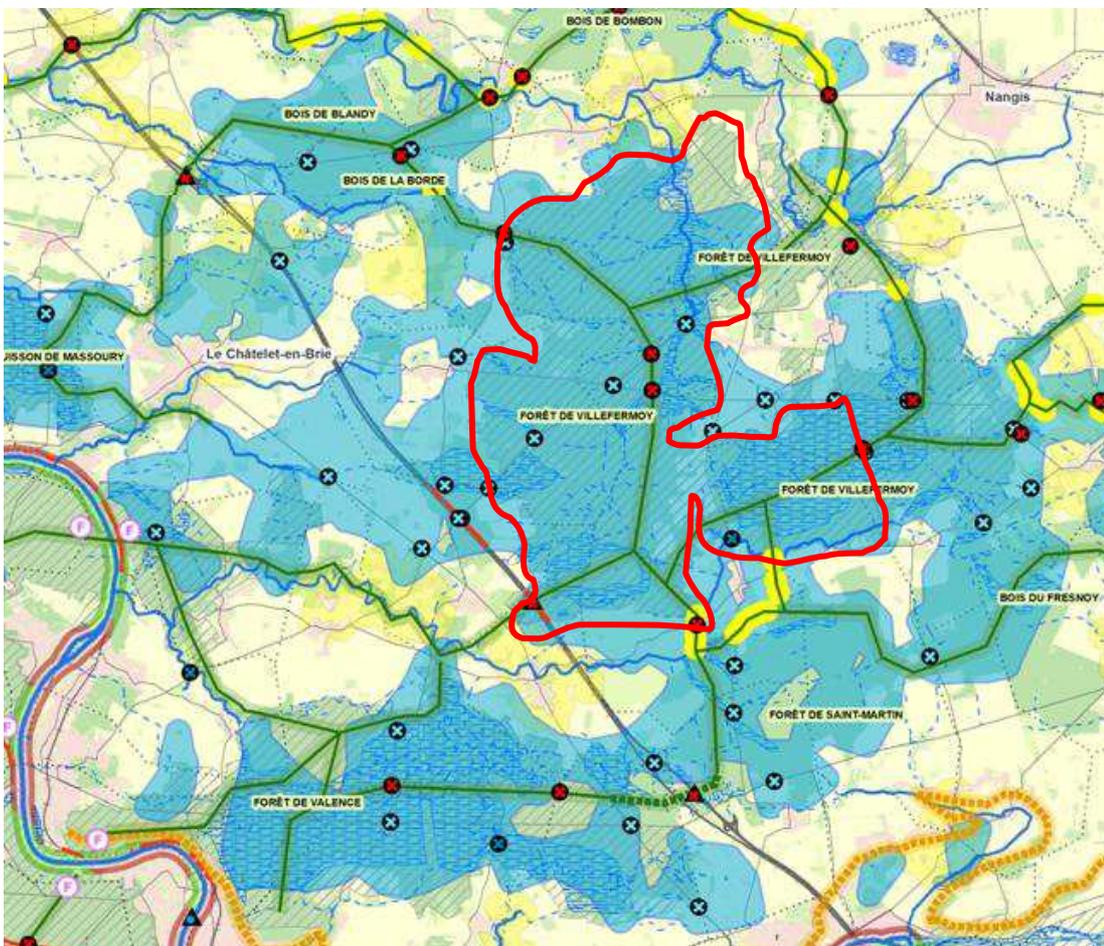
La richesse ornithologique du Massif forestier de Villefermoy est actuellement encore peu menacée. En effet, cette forêt ne fait pas l'objet d'une fréquentation très importante par le public et le réseau de chemin y est peu dense. Dans la partie domaniale, la gestion, même si elle nécessiterait d'être affinée, ne met pas en cause les espèces d'oiseaux remarquables.

Milieus caractéristiques	Espèces caractéristiques
Peuplement forestier mature,	Pic mar, Bondrée (oiseaux forestiers)...
Grands plans d'eau, milieux humides.	Bihoreau, Balbuzard pêcheur...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR112001.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, on peut identifier sur ce site deux types de milieux : les peuplements forestiers matures et les grands plans d'eau et zones humides. Ils présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- Les peuplements forestiers sont nécessaires au maintien des populations d'oiseaux sur ce site, par exemple le Pic mar qui vit dans des forêts de chênes et de charmes avec une grande quantité de bois mort et qui se nourrit essentiellement d'invertébrés vivants dans les troncs et l'écorce. L'enjeu est donc d'assurer une continuité dans le temps des peuplements forestiers âgés pour préserver cet habitat ;
- Les plans d'eau constituent quant à eux un milieu indispensable à de nombreuses espèces d'oiseaux qui y trouvent un habitat mais aussi un terrain de chasse. Il apparaît donc primordial de restaurer les annexes humides des grands plans d'eau.

Au titre de la directive Oiseaux, ce site Natura 2000 constitue un enjeu primordial au vu du nombre d'espèces d'oiseaux répertoriées sur site, dont plusieurs sont nicheuses.. La faible fréquentation humaine du site en fait par ailleurs un site particulièrement important pour le maintien de la population avienne francilienne.

L'enjeu majeur du site est ainsi d'assurer une continuité dans le temps des peuplements forestiers âgés et de restaurer les annexes humides des grands plans d'eau.

La carte des objectifs du SRCE identifie ce site comme un corridor de la sous-trame bleue présentant des secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport. Il identifie par ailleurs des corridors fonctionnels de la sous-trame arborée présentant des points de fragilité au niveau des routes ainsi que de nombreuses lisières agricoles de boisements.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver.

Le SRCE identifie pour ce site les zones de concentration de mares et les corridors de la sous-trame boisée à préserver, ainsi que plusieurs connexions

Le plan d'action du SRCE prévoit un ensemble de mesures favorables au massif de Vellefermoy :

- maintenir et restaurer les corridors, traiter les obstacles et les points de fragilité ;
- préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité ;
- encourager en zones humides et aquatiques, la renaturation des berges et la préservation de la fonctionnalité des zones humides, mares et mouillères ;
- adapter les modes de gestion des milieux en faveur de la biodiversité et des milieux et notamment la préservation des prairies ;
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité (mosaïques agricoles) ;
- poursuivre les actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers ;
- assurer le maintien de la diversité des milieux et leur connexion notamment à travers les corridors alluviaux multifonctionnels (contribution à toutes les sous trames : cours d'eau, zones humides, plan d'eau, prairies et boisements de fond de vallée et versant).

Les objectifs et actions préconisés sont ainsi favorables au site et permettent de conclure d'un impact positif du SRCE sur la ZPS du « Massif de Vellefermoy ».

ZSC de la Bassée

Appellation du site	La Bassée	
Localisation	Seine-et-Marne	
Superficie	1 404 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC entièrement incluse dans une ZPS	
Code du site	FR1100798	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	Drieu Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	15%	85%

Situé dans le sud-est du département de la Seine-et-Marne, à environ 80 km de Paris, le site Natura 2000 est localisé au cœur de la Bassée, vaste plaine alluviale inondable de la Seine qui s'étend sur plus de 30.000 ha entre Montereau-Fault-Yonne (77) et Romilly-sur-Seine (10).

Ancré dans un secteur où le lit majeur de la Seine atteint 5 km de large, le site Natura 2000 correspond à une zone remarquable d'une richesse écologique exceptionnelle et considérée comme le dernier « bastion originel » de la Bassée seine-et-marnaise, le plus représentatif sur le plan floristique et phytoécologique.

La ZSC de la Bassée est totalement incluse dans la ZPS de la « Bassée et plaines adjacentes ».

Qualité et importance

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine. Elle abrite la plus grande et l'une des dernières forêts alluviales du Bassin parisien ainsi qu'un ensemble relictuel de prairies humides. Elle présente aussi un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique.

Elle se caractérise par une flore originale pour la région parisienne, constituée d'espèces en aire disjointe ou en limite d'aire (médio-européenne notamment).

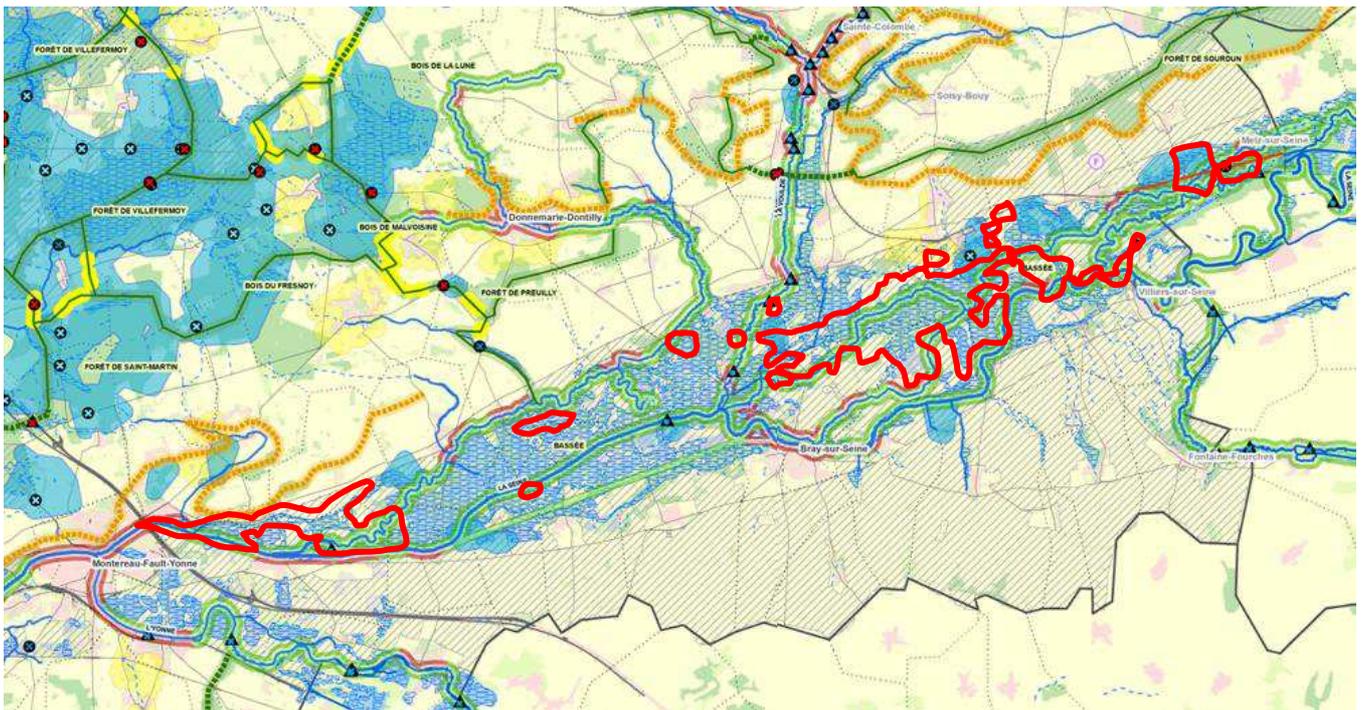
La richesse biologique de la Bassée est menacée par diverses opérations d'aménagement des milieux : mise au gabarit de la Seine et régulation de son débit, multiplication des exploitations de granulats alluvionnaires, etc. qui s'accompagnent notamment d'une régression des prairies. Le périmètre retenu correspond à un noyau de biotopes encore peu artificialisés et dont la protection est considérée comme une absolue nécessité.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Forêts alluviales (50 entités très fragmentées), prairies humides (de fauche et prairies à Molinie), pelouses sèches.	Cuivré des marais.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100798.html>



Incidence Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, il est possible d'identifier sur ce site trois grands types de milieux : forêts alluviales, prairies humides et pelouses sèches. Ils présentent des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, notamment :

- la forêt alluviale apparaît très fragmentée, il y a donc un enjeu de connexion des espaces, important pour de nombreuses espèces ;
- les prairies humides (de fauche et prairies à Molinie), sont à restaurer et à reconnecter, particulièrement pour permettre la reconstitution de populations stables de Cuivré des marais ;
- les pelouses sèches sont quant à elles, menacées par la fermeture et l'isolement.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 comme un réservoir de biodiversité à préserver. Il est inclus dans le site « Bassée et plaines adjacentes » et l'ensemble forme un vaste réservoir de biodiversité à préserver lui-même en connexion avec d'autres territoires (vallée de l'Yonne, vallée de la Voulzie, forêt de Preuill, etc).

Il reconnaît l'importance des milieux à travers les corridors alluviaux à préserver, les milieux humides ainsi que les secteurs de mares et mouillères.

Les prescriptions du plan d'action accompagnent ces objectifs. Elles sont notamment favorables au maintien de la qualité des habitats et des nombreuses continuités liées aux milieux aquatiques et humides. Le SRCE favorise les connexions intra et inter sites, en particulier avec les milieux voisins et permet d'éviter à terme le potentiel isolement de la zone.

De nombreuses mesures portées par le plan d'action sont favorables aux milieux rencontrés dans la Bassée, notamment :

- aux zones humides et aquatiques : réduction des obstacles en rivière et en bordure des cours d'eau, limitation de l'impact des divers travers, renaturation des berges, etc. Les habitats liés à ces milieux et les différentes espèces qui leur sont attachées (par exemple la Cordulie à corps fin) devraient bénéficier de ces mesures.
- aux milieux forestiers secs ou alluviaux : mesures de gestion adaptée aux différents milieux, telle que l'action « ripisylve et boisements humides » qui vise principalement à maintenir et restaurer les forêts alluviales et l'action « Milieux intraforestiers remarquables » qui favorise le maintien de la diversité des habitats et mosaïques de milieux.

Ces divers éléments paraissent donc favorables au site Natura 2000 et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 de « la Bassée ».

ZPS de la Bassée et des plaines adjacentes

Appellation du site	Bassée et plaines adjacentes	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	27 643 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	-	X
Type	ZPS contenant un SIC	
Code du site	FR1112002	
Texte de référence	Arrêté du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » (zone de protection spéciale)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.	
Régime de propriété	Public	Privé
	40%	60%

Situé au Sud-est du département de la Seine-et-Marne, à environ 80 km de Paris, la ZPS de la Bassée et des plaines adjacentes recouvre la majeure partie du site d'intérêt communautaire de la Bassée mais s'étend sur un territoire beaucoup plus vaste puisqu'elle comprend par ailleurs de vastes espaces de plaine dans la proximité directe des zones humides.

Les divers milieux qu'accueille le site se révèlent en effet souvent complémentaires et permettent à la zone de s'imposer comme une zone particulièrement riche en matière d'avifaune.

Qualité et importance

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine bordée par un coteau marqué au nord et par un plateau agricole au sud. Parmi les milieux les plus remarquables, figure la forêt alluviale, la seule de cette importance en Île-de-France et un ensemble relictuel de prairies humides. On y trouve également un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. Des espèces telles que la Pie-grièche grise, menacée au plan national, y trouvent leur dernier bastion régional.

Les plans d'eau liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires possèdent un intérêt ornithologique très important, notamment ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique.

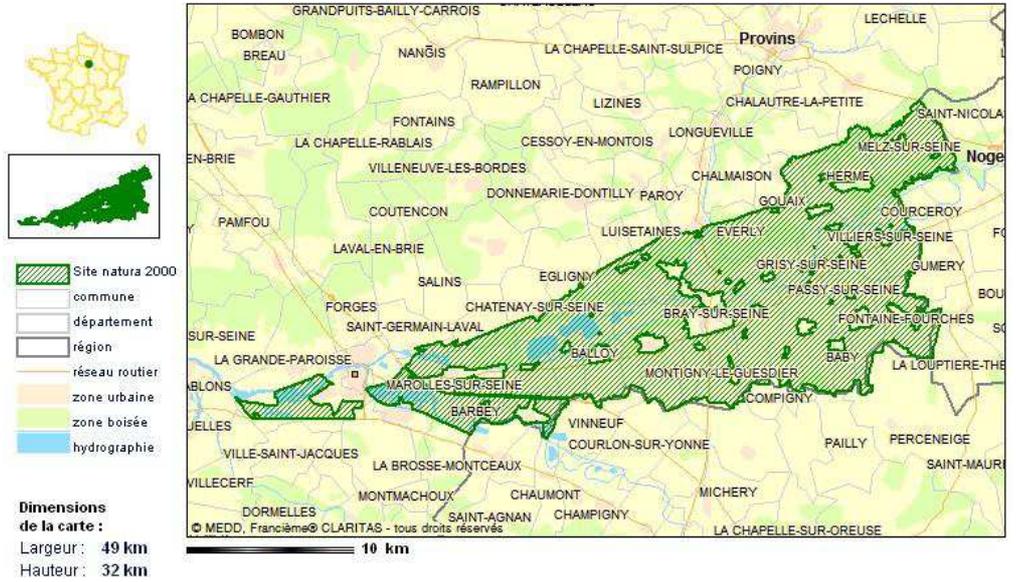
Les boisements tels que ceux de la forêt de Sourdon permettent à des espèces telles que Pics mar et noirs, ainsi que l'Autour des palombes de se reproduire.

Enfin, les zones agricoles adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de busard ouest-européennes, de l'Œdicnème criard et jusqu'au début des années 1990 de l'Outarde canepetière.

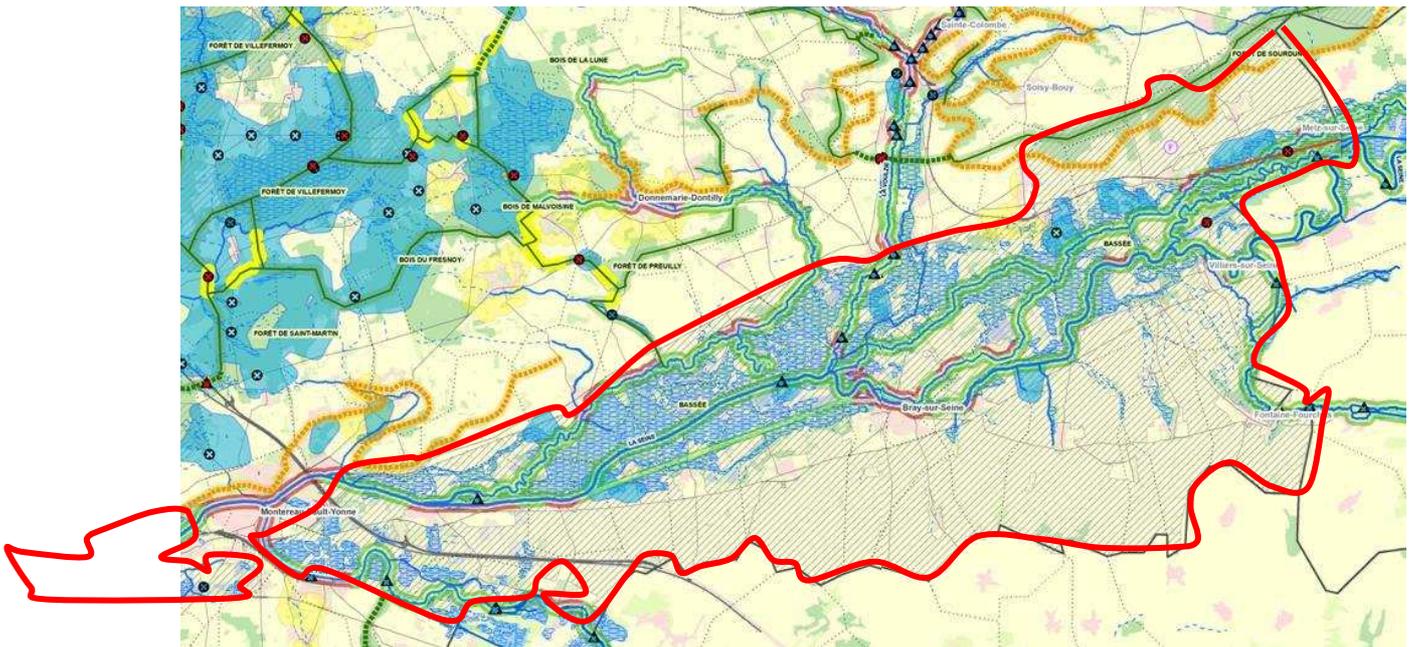
Le site est menacé par la diminution des surfaces inondables par régulation du débit de la Seine, la régression des prairies naturelles, l'utilisation ludique des plans d'eau, la pression de l'urbanisation et des infrastructures...

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Milieux forestiers	Pic noir et le Pic mar, Butor étoilé, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore...
Milieux aquatiques et humides, prairies humides (de fauche et prairies à Molinie).	Cuivré des marais, Butor étoilé, Sterne pierregarin, Sterne naine, Bihoreau gris, Blongios, Martin-pêcheur...
Pelouses sèches	Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur, busards, râle des genêts...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net>



Incidences Natura 2000

On peut identifier trois grands types de milieux sur le site Natura 2000 de la Bassée : la forêt alluviale, les prairies humides et les pelouses sèches. Ces milieux présentent des enjeux spécifiques en matière de biodiversité qui justifient des actions adaptées, en particulier :

- la forêt alluviale : très fragmentée, elle pose notamment un problème de connexion des espaces pour de nombreuses espèces ;
- les prairies humides (de fauche et prairies à Molinie) : relictuelles, elles sont à restaurer et à reconnecter entre elles ;
- les pelouses sèches : en voie de fermeture et d'isolement.

Ce site présente en outre deux forts enjeux supplémentaires :

- un enjeu lié à sa grande dimension et à l'intérêt que cela représente en termes de biodiversité ;
- un enjeu interrégional avec la Bourgogne à travers les vallées de la Seine et de l'Yonne.

Le SRCE identifie l'intégralité du site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. A noter que ce site est en étroite relation avec celui de la Bassée qu'il intègre en totalité.

Dans le secteur de la Bassée, la carte des objectifs du SRCE représente :

- les milieux aquatiques et humides, des de concentration de mares et mouillères, en cours d'eau à restaurer ou, sur les différents bras de la Seine notamment, en corridors alluviaux à préserver ou à restaurer là où la pression anthropique se fait la plus forte ;
- les milieux forestiers et les lisières dans la carte des composantes ainsi que les corridors de la sous trame arborée en connexion avec les corridors alluviaux multifonctionnels ;
- deux corridors calcaires au nord et quelques espaces de mosaïques agricoles sont identifiés comme respectivement à restaurer et à préserver. Ces milieux ouverts, par ailleurs nécessaires à certaines espèces comme les buses, l'Épervier d'Europe ou la Bondrée apivore, présentent aujourd'hui un certain déclin ;
- divers obstacles et points de fragilité à traiter.

Le plan d'action du SRCE prévoit un ensemble de mesures favorables à la Bassée :

- maintenir et conforter les connexions ;
- préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité ;
- encourager en zones humides et aquatiques, la renaturation des berges et la préservation de la fonctionnalité des zones humides ;
- améliorer la prise en compte de ces sites dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- adapter les modes de gestion des milieux en faveur de la biodiversité et des milieux et notamment la préservation des prairies ;
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité ;
- poursuivre les actions en faveur du maintien de la diversité des habitats forestiers ;
- assurer le maintien de la diversité des milieux et leur connexion notamment à travers les corridors alluviaux multifonctionnels (contribution à toutes les sous trames : cours d'eau, zones humides, plan d'eau, prairies et boisements de fond de vallée et versant).

En conclusion, les objectifs et le plan d'actions du SRCE, auront un impact positif et favorable sur le site Natura 2000 de la « Bassée et plaines adjacentes ».

SIC Rivière du Dragon

Appellation du site	Rivière du Dragon	
Localisation	Seine-et-Marne	
Superficie	20 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102004	
Texte de référence	Mars 2006	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » se situe à l'est de la Seine-et-Marne, dans la proximité est de Nangis. Ce petit cours d'eau est un affluent rive droite de la Voulzie de 7,3 km de longueur. Il est constitué d'une seule entité englobant à la fois des rivières et des zones humides adjacentes. Ce site concerne deux communes : Saint Loup de Naud et Longueville. Le périmètre est constitué par l'ensemble du lit de la rivière et d'une large zone boisée dans sa partie amont. Le lit majeur, nettement encaissé, entaille un plateau calcaire. Le Dragon s'écoule sur les dépôts de pente et les formations colluviales reposant sur la craie campanienne.

Qualité et importance

Le Dragon est une rivière de la première catégorie piscicole, du domaine salmonicole. Il s'agit d'un des cours d'eau de tête de bassin les mieux conservés d'Île-de-France. Des populations de Chabot et Lamproie de Planer y sont connues ainsi qu'un cortège particulièrement riche d'espèces associées à ce type de cours d'eau.

Malgré sa qualité, ce site est menacé par l'urbanisation, l'artificialisation des berges, le curage et recalibrage du lit mineur. L'intensification des pratiques culturales et la mise en culture des prairies attenantes à la rivière peuvent aussi être à l'origine de la dégradation du site (eutrophisation, apports de sédiments dus à l'érosion).

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Mégaphorbiaies en tête de bassin	Chabot, Lamproie de Planer.

Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, ce site présente un intérêt particulier avec la présence de mégaphorbiaies en tête de bassin et de milieux aquatiques spécifiques favorables au Chabot et à la Lamproie de planer.

L'enjeu majeur de ce site est la restauration des continuités aquatiques, la préservation des prairies alluviales ainsi que la restauration des zones humides en tête de bassin.

Le SRCE identifie le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver ainsi que les obstacles à l'écoulement présents sur la rivière à traiter.

La carte des composantes du SRCE identifie la rivière du Dragon comme un corridor de la sous-trame bleue présentant de nombreux obstacles à l'écoulement. Il identifie par ailleurs en tête de bassin versant, des boisements et des lisières agricoles de boisements.

Le corridor alluvial de la rivière du Dragon présente un tronçon à préserver sur sa partie amont et un tronçon en contexte urbain à restaurer dans sa partie aval de Courton-le-Bas à la confluence avec la Voulzie. Des obstacles à l'écoulement sur le Dragon et la Voulzie sont localisés.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment la réduction des obstacles, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, en particulier la reconquête des berges,
- pour les milieux agricoles, le maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles le long des petites vallées, la restauration de la fonctionnalité des têtes de bassin, etc.

En conclusion, les objectifs et actions préconisés sont favorables au site. Ces divers éléments laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 de la « Rivière du Dragon ».

ZSC de la Basse vallée du Loing

Appellation du site	Basse vallée du Loing	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	77 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC touchant (sans recouvrement) un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1100801	
Texte de référence	Arrêté du 25 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000 massif de Fontainebleau (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France / SNPR-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	60%	40%

La « Basse Vallée du Loing » se situe dans le Sud-ouest du département de la Seine-et-Marne et comprend deux entités séparées d'environ 1,5 km :

- La première est constituée par le marais d'Episy, le plan d'eau de la carrière limitrophe ainsi qu'un ensemble de prairies et de boisements situés à leur périphérie sud (64,8 ha au total). Elle se situe sur les communes d'Episy et de Villemer, le long de la vallée du Lunain, au niveau de sa confluence avec le Loing.
- La seconde correspond à la prairie de Sorques (12 hectares). Elle est incluse pour l'essentiel dans la propriété départementale de la « Plaine de Sorques » et se situe sur les communes de Moret-sur-Loing et Montigny-sur-Loing, en bordure du Loing.

Le site de la Basse vallée du Loing est localisé sur des alluvions modernes et anciennes des vallées du Loing et du Lunain. Les conditions d'engorgement des sols y sont permanentes, et ont permis le développement de formations tourbeuses alcalines.

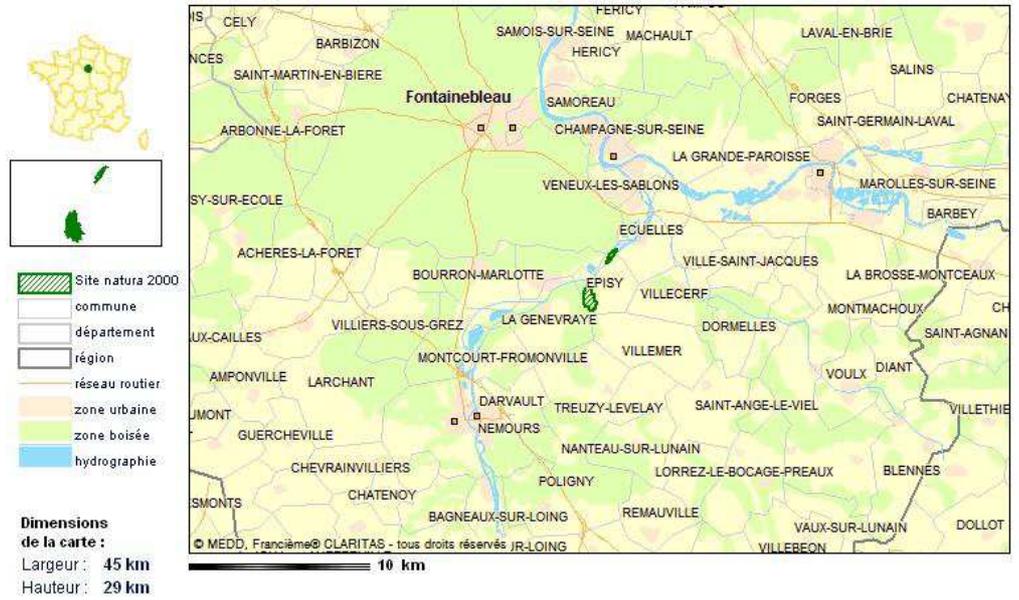
Qualité et importance

Les zones humides (marais tourbeux, prairies humides) de fond de vallée sont de plus en plus rares dans les plaines françaises et notamment en Île-de-France. Cette zone Natura 2000 représente un des hauts lieux floristiques franciliens avec 6 espèces végétales protégées.

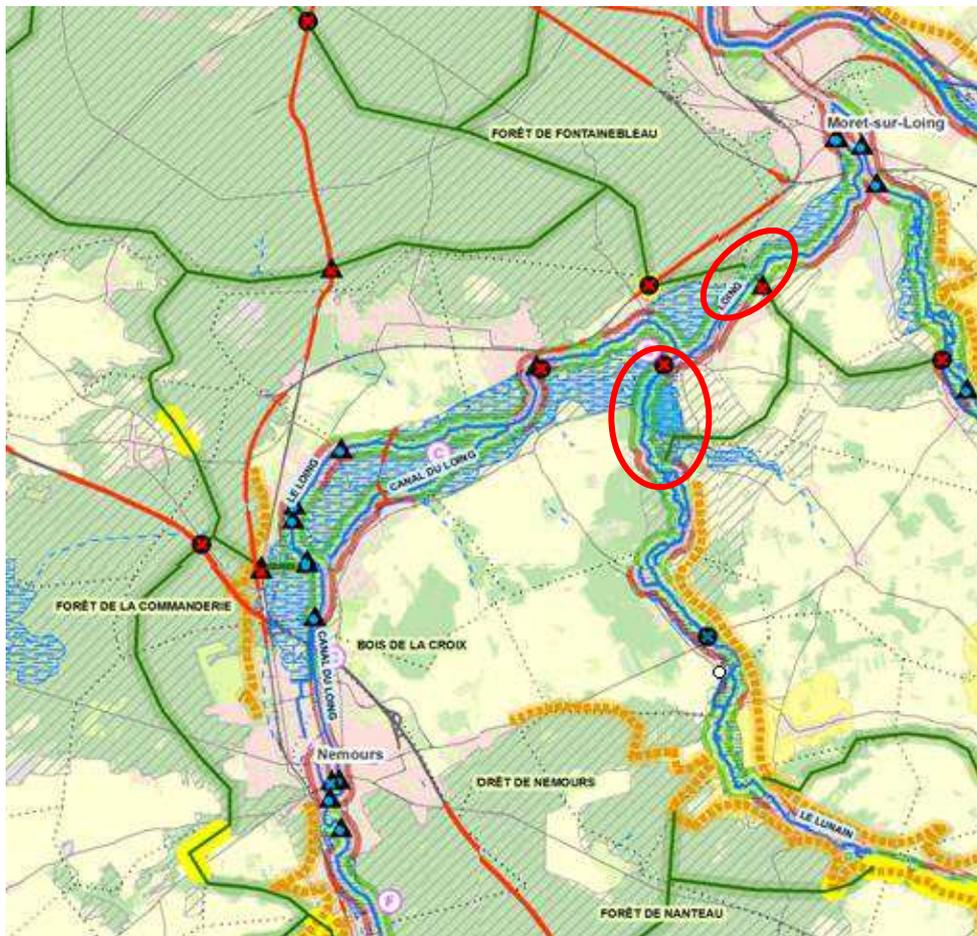
L'exploitation de matériaux alluvionnaires a constitué la principale cause de dégradation des milieux naturels. En outre, ces milieux nécessitent une gestion conservatoire adaptée et des mesures de restauration afin d'éviter leur fermeture et leur assèchement.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Tourbières basses alcalines, prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) et prairies à Molinie relictuelles	<i>Cladium mariscus</i> (marais alcalins), Sanguisorbe (prairies).

Cartes de localisation



Source: <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1100801.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », deux types de milieux peuvent être identifiés sur ce site : des habitats humides (marais alcalins ou tourbières et prairies à Molinie relictuelles) et des prairies de fauche. Ils présentent des enjeux en termes de biodiversité, notamment :

- Les zones humides (marais alcalins et prairies humides) sont de plus en plus rares dans la région. La tourbière alcaline d'Episy, bien qu'en partie détruite par une ancienne carrière, représente un des hauts lieux floristiques franciliens.
- Les prairies maigres de fauche de basse altitude peuvent être menacées par l'avancée de peupleraies. Or, ces prairies constituent un habitat caractéristique pour des espèces végétales comme l'*Alopecurus pratensis* et *Sanguisorba officinalis*. Elles constituent également des milieux ouverts indispensables à la préservation de certaines espèces qui y trouvent un habitat (engoulevent...) ou encore un espace de chasse (alouette lulu, circaètes...).

Au titre de la directive « Oiseaux », ce site constitue un corridor de déplacement important pour l'avifaune que ce soit pour les transits locaux ou les migrations, ce qui peut notamment s'expliquer par la proximité des sites avec le Massif de Fontainebleau. Plusieurs espèces d'oiseaux y sont ainsi dénombrées, comme la Sterne pierregarin sur le marais d'Episy ou la Pie-grièche écorcheur pour les prairies sèches à semi-humides. Il constitue également un axe de pénétration pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.

Le SRCE identifie les deux secteurs dans les corridors alluviaux et les milieux humides associés au Loing et au Lunain en connexion avec des corridors des sous trames herbacée et boisée. En outre, le secteur du marais d'Episy est localisé dans une zone de concentration de mares et mouillères. Le site est totalement inclus dans un vaste réservoir de biodiversité à préserver positionné sur les vallées du Loing et du Lunain, en connexion avec la forêt de Fontainebleau et la forêt de la Commanderie.

Par ailleurs, au niveau de la confluence du Loing et du Lunain, la carte des objectifs du SRCE identifie un point de fragilité de la sous-trame boisée à consolider, et au niveau de la prairie de Sorques un obstacle à réaménager ou à restaurer. L'un et l'autre sont à traiter prioritairement.

En complément, le plan d'actions du SRCE encourage les actions en faveur des zones humides et notamment, la restauration des connexions entre zones humides et cours d'eau. Ce dernier point devrait répondre en partie aux problèmes de gestion hydraulique qui contribuent à la régression des zones humides présentes sur le site. Les mesures de gestion des différents types de milieux et la reconnaissance de l'importance des milieux ouverts devraient limiter les problèmes de concurrence occasionnés par l'extension des peupleraies et des boisements sur les habitats d'intérêt communautaire présents, prairies maigres de fauche en tête.

L'ensemble devrait profiter aux deux composantes de la ZSC mais également favoriser la dispersion des espèces vers les nombreuses zones humides des environs.

Le SRCE aura donc un impact favorable à la ZSC de la Basse vallée du Loing. Il conforte l'attention dont bénéficie le site et contribue au respect des habitats humides et des espèces liées aux espaces humides d'intérêt communautaire.

ZSC Rivières du Loing et du Lunain

Appellation du site	Rivières du Loing et du Lunain	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	382 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	
Type	SIC touchant (sans recouvrement) un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102005	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	20%	80%

Situé dans la partie sud du département de Seine-et-Marne, à l'est du massif de Fontainebleau, la SIC « Rivières du Loing et du Lunain » se compose d'une portion du cours du Loing et de l'intégralité de celui du Lunain.

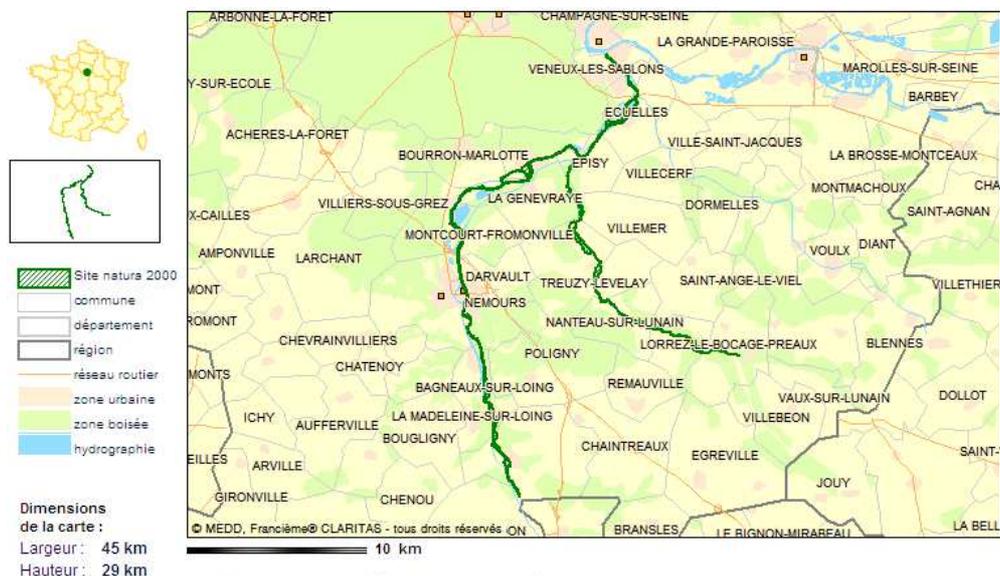
Qualité et importance

Le Loing, qui matérialise la limite géologique et géographique entre le massif des sables et grès de Fontainebleau et les plateaux calcaires situés à l'est, est constitué de milieux naturels diversifiés tels que des bras morts, prairies humides, boisements inondables. Le Lunain est quant à lui avant tout caractérisé par la présence de nombreuses résurgences dans sa partie amont, à l'origine de la richesse de la faune aquatique.

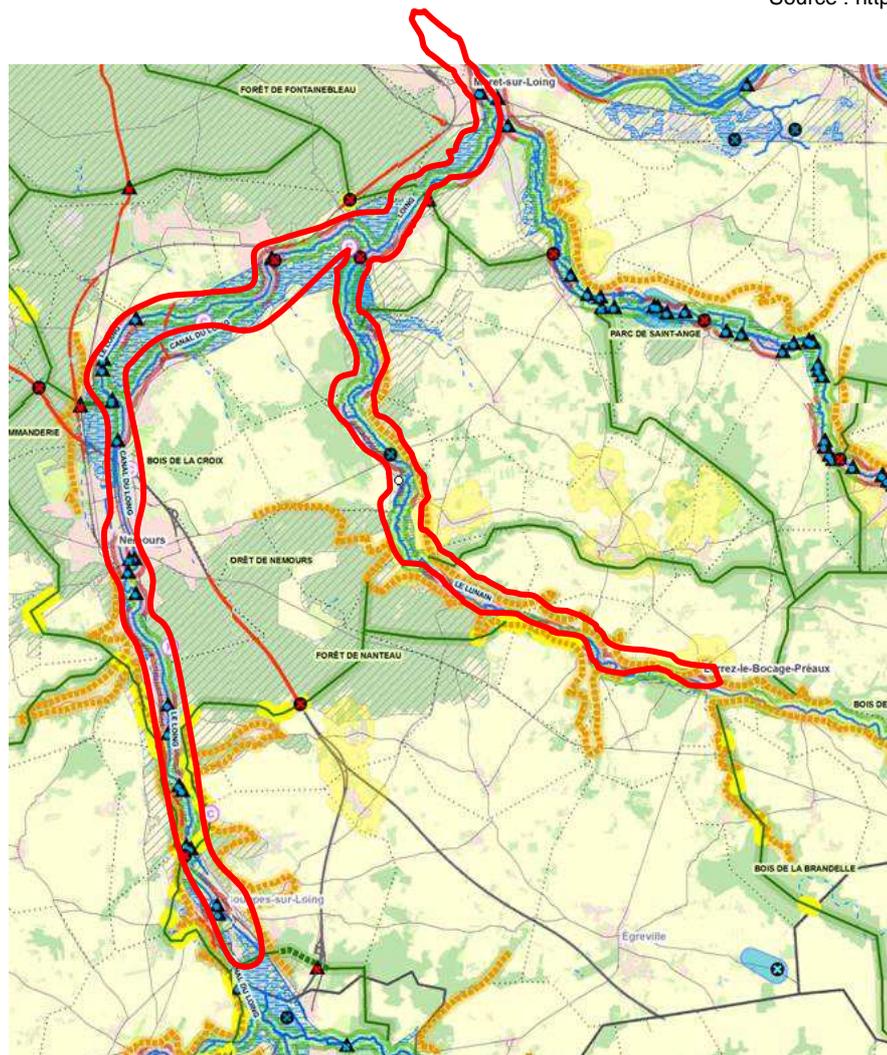
Ils constituent deux vallées de qualité remarquable pour la région Île-de-France et accueillent des populations piscicoles diversifiées. Le site comprend aussi ponctuellement des habitats d'intérêt communautaire du fait de la présence de mégaphorbiaies et de communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, dont des renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Rivière à renoncules, mégaphorbiaies Prairies maigres de fauche à Sanguisorbe	Chabot, Lamproie de Planer, Loche de rivière, Mulette épaisse, Agrion de mercure, Bouvière...

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102005.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive Habitats, deux principaux milieux peuvent être identifiés sur ce site :

- la rivière à renoncules caractéristique d'une bonne qualité et favorable notamment au Chabot, à la Lamproie de Planer, à la Loche de rivière, etc. ;
- les mégaphorbiaies et les prairies maigres de fauche à Sanguisorbe.

Le site est aujourd'hui menacé par l'artificialisation des berges, les actions de curage et de recalibrage du lit mineur, ou encore par des pollutions accidentelles. Il présente des enjeux forts de continuités longitudinales et transversales, d'entretien des milieux et de reconnexion.

Le SRCE identifie l'ensemble du site composé des deux rivières comme un réservoir de biodiversité à préserver. Ce réservoir de biodiversité est en connexion avec d'autres réservoirs importants notamment celui de la vallée de la Seine vers la Bassée pour les milieux humides et aquatiques et ceux de la forêt de Fontainebleau et de la forêt de Nemours.

Il représente en outre les différents enjeux sur le Loing et le Lunain :

- les obstacles et points de fragilité de la sous trame bleue ;
- les secteurs urbains, forestiers et agricoles dont les mosaïques agricoles concernés ;
- les milieux humides ;
- les corridors boisés et les corridors calcaires des vallées...

Les vallées du Loing et du Lunain sont identifiées comme des corridors alluviaux à préserver ou à restaurer suivant les tronçons. A noter que le Loing joue également une fonction interrégionale en assurant la connexion vers des territoires au sud de l'Île-de-France.

Le plan d'actions préconise différentes actions complémentaires, par exemple :

- pour les milieux aquatiques et les corridors humides, notamment la réduction des obstacles, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des berges et des milieux annexes, des actions sur les têtes de bassin, le maintien et la restauration des continuités transversales ;
- pour les milieux urbains, en particulier la reconquête des berges ;
- pour les milieux agricoles, le maintien des fonctionnalités des mosaïques agricoles et des réseaux de mares et mouillères.

Les objectifs et actions préconisés par le SRCE sont favorables aux deux rivières et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

SIC Carrière Saint Nicolas

Appellation du site	Carrière Saint Nicolas	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	6 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR11020165	
Texte de référence	DOCOB élaboration non entamée	
Responsable(s)	Driee Île-de-France / SPN-IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	80%	20%

La carrière Saint-Nicolas est localisée sur un coteau de la Seine à hauteur de la confluence avec l'Yonne. Il s'agit d'une ancienne carrière calcaire utilisée comme champignonnière au milieu du XXème siècle et aujourd'hui abandonnée.

Tout comme d'autres sites classés Natura 2000 comme la carrière de Mocpoix, les cavités du Vexin français ou la carrière de Darvault, la carrière de Saint Nicolas a été identifiée comme SIC pour sa richesse en chiroptères, son accès facile, sa tranquillité ainsi que ses caractéristiques de température et d'hygrométrie.

Qualité et importance

La carrière de Saint Nicolas héberge trois espèces de chiroptères d'importance communautaire régulièrement présentes en période d'hivernage. Le site a cependant un potentiel d'hébergement plus important qui devrait pouvoir s'exprimer par l'aménagement de la cavité.

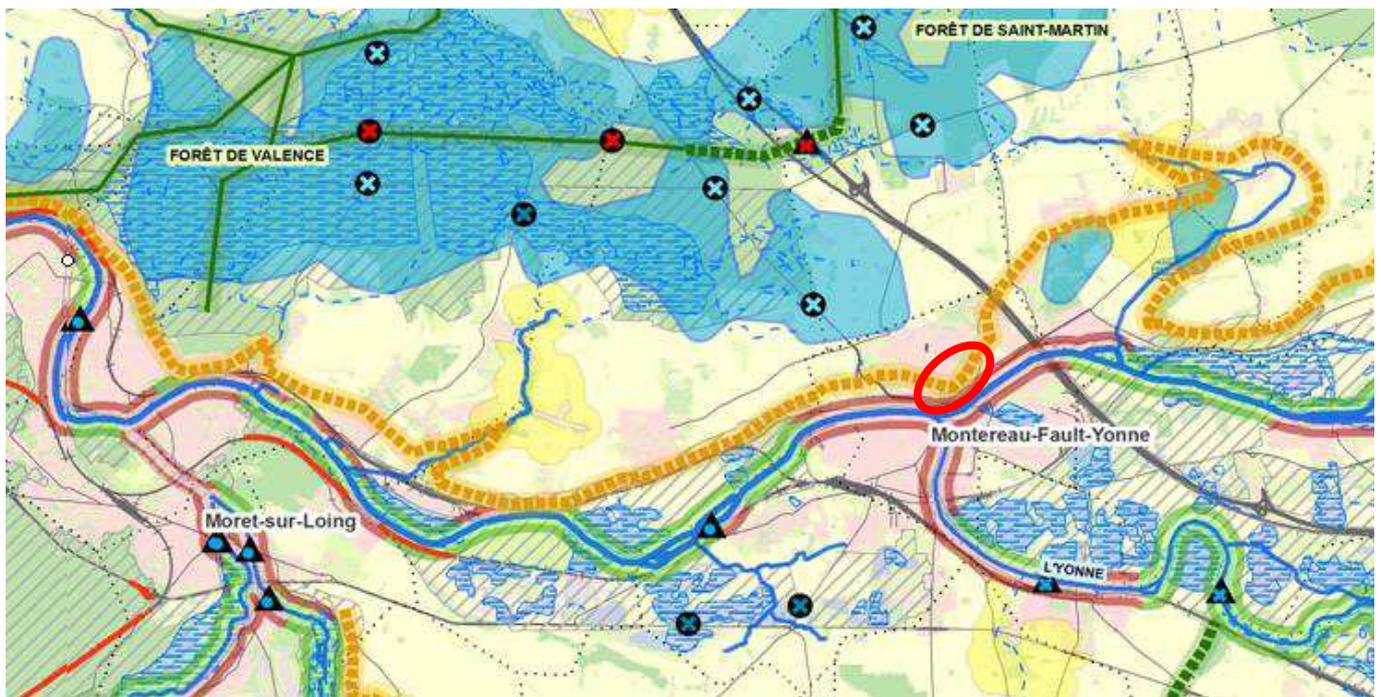
La vigilance à porter sur ce site est motivée par la menace que représente la fréquentation de la cavité en période hivernale et qui constitue la principale sensibilité du site.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères	Grand murin, Grand rhinolophe, Murin à oreille échancrée

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR2212005.html>



Incidences Natura 2000

La carrière de saint Nicolas est nécessaire à plusieurs espèces de chiroptères reconnues d'intérêt communautaire (grand murin, grand rhinolophe, murin à oreille échancrée) auxquelles ce site fournit un abri lors des périodes d'hibernation. Le site est à proximité immédiate de milieux humides utilisés par les chiroptères pour chasser et se déplacer notamment en suivant la ripisylve qui borde les cours d'eau. Enfin, les populations de chiroptères pourraient être en relation avec celles d'autres sites comme ceux de Larchant, Mocpoix ou encore dans l'Yonne, d'où un fort enjeu de connexion pour ce site.

Ce site est au cœur d'un tissu urbain susceptible d'exercer une pression sur la carrière (dérangement en période d'hivernage des espèces de chiroptères), même si celle-ci est au sein d'une propriété privée. Les pressions potentielles sont également importantes sur les milieux humides alentours.

Le site est en relation avec le réservoir de biodiversité de la Bassée et de l'Yonne.

Il est également en connexion avec les corridors alluviaux de la Seine et de l'Yonne. Toutefois, sa présence dans un territoire urbain est une contrainte.

Le plan d'action prévoit plusieurs mesures en faveur de ce type de situation notamment à travers les orientations dans les documents d'urbanisme (action diagnostic, action document graphique), de gestion (action gestion différenciée) ou les actions en faveur des berges, des ripisylves et des milieux humides. Ces différentes actions sont propices au maintien des terrains de chasse, aux déplacements des individus et la préservation des lieux d'hivernage.

En conclusion, le SRCE devrait être positif pour le site de la « carrière Saint Nicolas » et les espèces qu'elle accueille.

ZSC de la Carrière de Darvault

Appellation du site	Carrière de Darvault	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	27 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102009	
Texte de référence	-	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
		100%

Le site de la carrière de Darvault, située au sud-est de ladite commune, elle-même dans la proximité est de Nemours, se compose d'un ensemble souterrain surmonté d'une dalle de grès et creusé par les anciennes activités d'extraction de sable.

Les motivations à l'origine du classement du site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères, ce que devrait venir confirmer le document d'objectifs en cours de réalisation.

Qualité et importance

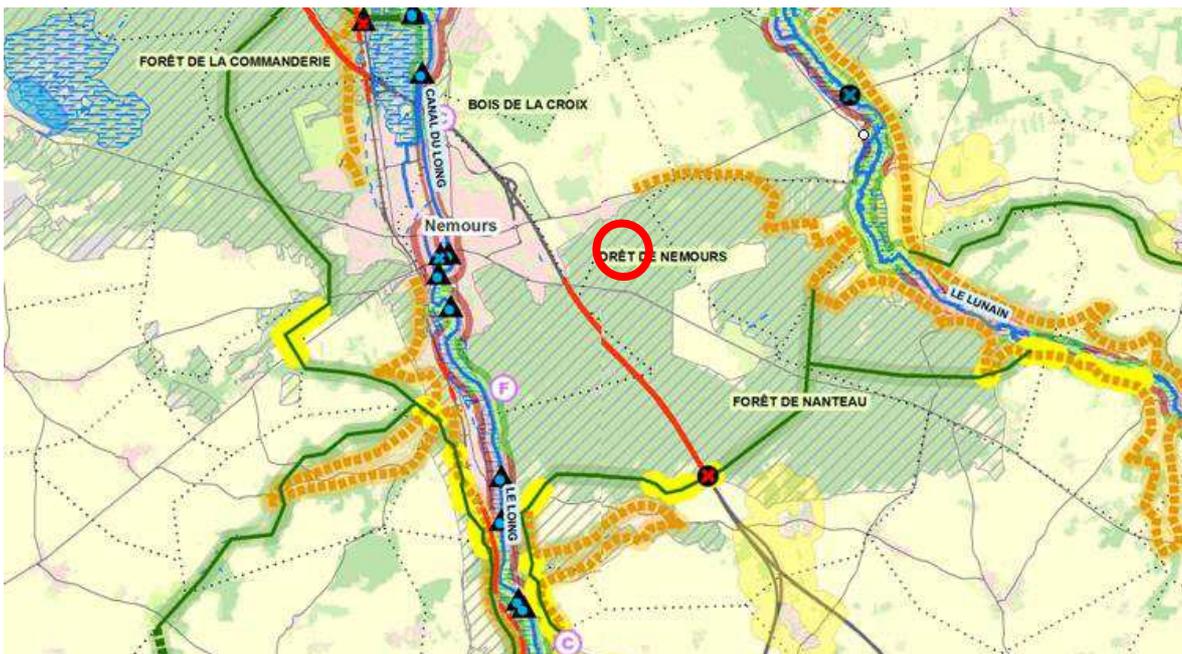
L'importance du site tient en la présence de populations de plusieurs espèces de chiroptères mentionnées par l'annexe II de la directive « Habitats ». Celle-ci est notamment menacée par les quelques intrusions et actes de vandalisme auxquels sont cependant déjà venu en partie palier des mesures de protection physique.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères.	Grand murin, Grand rhinolophe, Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR2212005.html>



Incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 de la carrière de Darvault s'inscrit dans l'ensemble de la forêt de Nemours. Plus particulièrement, au titre de la directive « Habitats », le milieu spécifique de l'ancienne carrière concerne des cavités à chiroptères. Les enjeux sont donc spécifiques en termes de biodiversité : en effet, les faibles populations étant isolées, se pose alors l'enjeu de maintien en bon état des gîtes et des continuités, ainsi que la connexion et la mise en réseau des sites des gîtes d'hibernation entre eux. En effet, les populations de chiroptères pourraient être en relation avec celles d'autres sites comme celui de Larchant, de Mocpoix ou de Saint Nicolas et au-delà.

Le SRCE reconnaît l'importance des chiroptères dont plusieurs espèces sont utilisées comme « espèce de cohérence » pour établir le schéma.

Le SRCE identifie néanmoins le site Natura 2000 en réservoir de biodiversité à préserver. Toutefois, les sites de petites dimensions ressortent mal dans la cartographie du SRCE. Ce site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité forestier plus vaste constitué par la Forêt de Nemours, elle-même en connexion avec d'autres massifs par l'intermédiaire de corridors boisés à préserver ou restaurer.

En identifiant les points de difficultés à traiter à proximité du site, notamment la coupure de la D225 ou encore l'urbanisation en lisière forestière, ainsi que les éléments du paysage à préserver, le SRCE devrait consolider le site et ses connexions avec les îleux naturels situés autour du lieu d'hibernation que représente la carrière.

Certaines mesures du plan d'actions du SRCE devraient profiter plus spécifiquement aux chiroptères, notamment via les projets d'inventaire de ces espèces parfois insuffisamment connues, ou par l'accent mis sur la conservation des boisements anciens nécessaires à certaines espèces comme le Murin de Bechstein.

En outre, en matière de continuités écologiques, le SRCE identifie les corridors boisés, nonobstant le problème potentiel que pose la RD dans le massif forestier, la connexion du site avec les boisements alentours devrait s'en retrouver confortée.

A noter que la reconnaissance du Loing comme corridor alluvial multifonctionnel devrait favoriser les connexions entre ce site et celui de la Carrière de Mocpoix. Les deux sites hébergeant les mêmes espèces, leur mise en connexion est un enjeu important.

Les objectifs et le plan d'actions du SRCE sont favorables au site Natura 2000 et laissent présager un impact positif du SRCE sur le site de la « Carrière de Darvault ».

ZSC de la Carrière de Mocpoix

Appellation du site	Carrière de Mocpoix	
Localisation	Seine-et-Marne (100%)	
Superficie	4 ha	
Directive(s) concernée(s)	« Habitats »	« Oiseaux »
	x	-
Type	SIC sans relation avec un autre site Natura 2000	
Code du site	FR1102008	
Texte de référence	Arrêté du 18 mars 2010 portant désignation du site Natura 2000 carrière de Mocpoix (zone spéciale de conservation)	
Responsable(s)	DRIEE Île-de-France/SPN -IEGB-MNHN	
Régime de propriété	Public	Privé
	100%	

Situé au Sud de la Seine-et-Marne, à l'est de la commune de Château-Landon, le site Natura 2000 de la Carrière de Mocpoix comprend l'ensemble du réseau d'une cavité souterraine creusée entre la seconde moitié du 19ème et le début du 20ème siècle pour l'extraction de craie.

L'ambition principale du classement de ce site s'inscrit dans un objectif européen de conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères.

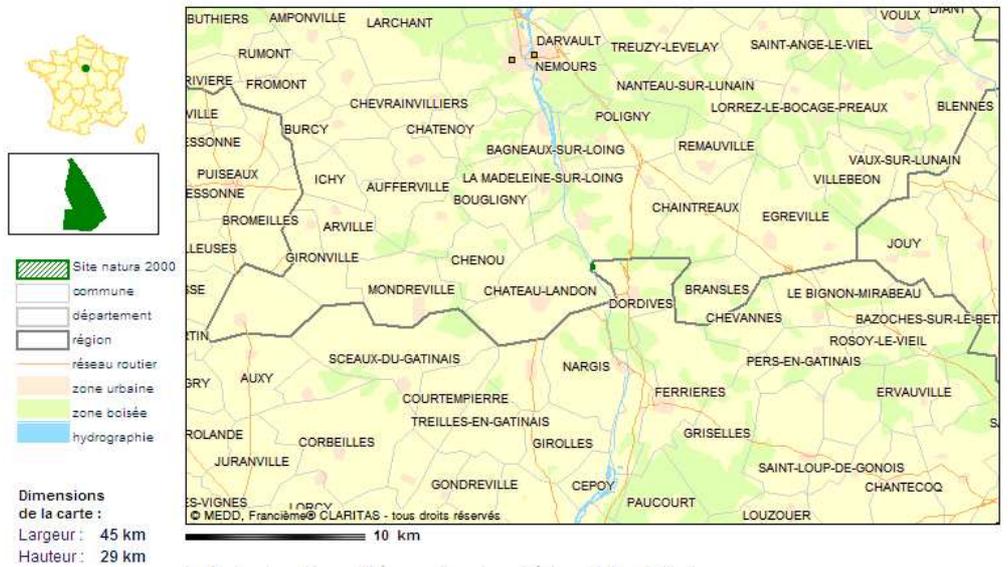
Qualité et importance

La carrière de Mocpoix est une ancienne carrière calcaire hébergeant des populations importantes de plusieurs espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ».

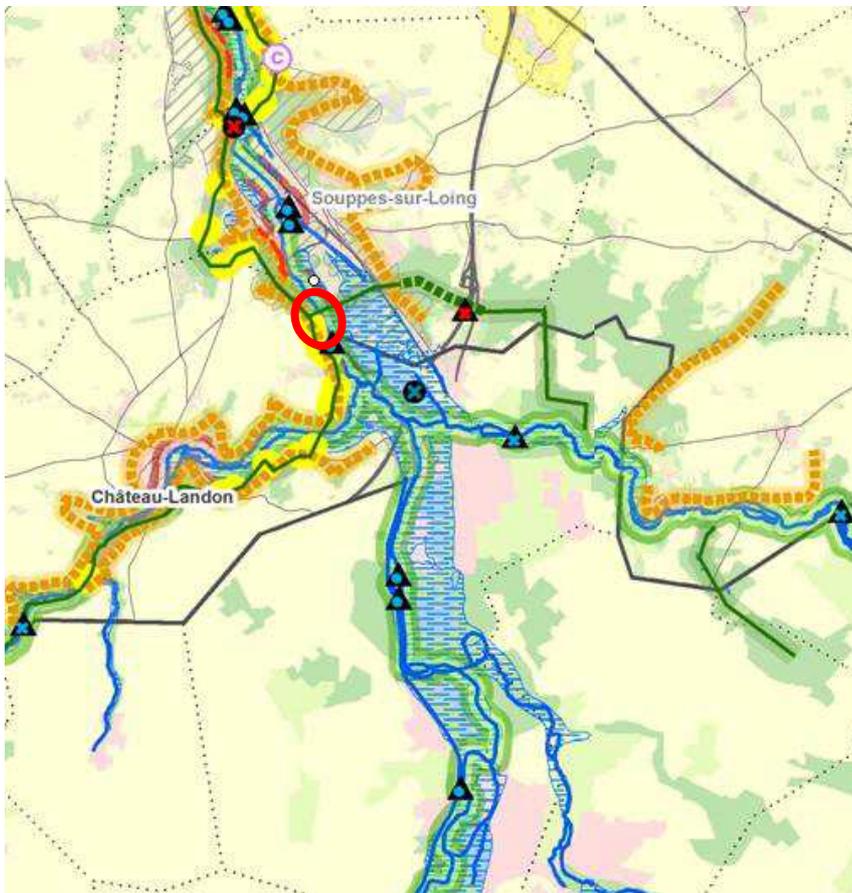
La vigilance à porter sur ce site est motivée par la menace que représente le comblement de la cavité, son aménagement, sa fermeture ainsi que les activités humaines qui pourraient s'exercer à l'intérieur de la cavité en période hivernale.

Milieux caractéristiques	Espèces caractéristiques
Cavités à chiroptères.	Grand murin, Grand rhinolophe, Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

Cartes de localisation



Source : <http://natura2000.clicgarden.net/sites/FR1102008.html>



Incidences Natura 2000

Au titre de la directive « Habitats », le milieu spécifique de l'ancienne carrière souterraine de Mocpoix concerne des cavités à chiroptères et pour lesquels il constitue principalement un lieu de gîte hivernal.

Les enjeux sont ceux de petites populations isolées, à savoir le maintien en bon état des gîtes, de la connexion vers les différents territoires utilisés par les espèces en présence et la mise en réseau des sites des gîtes d'hibernation entre eux. En effet, les populations de chiroptères pourraient être en relation avec celles d'autres sites comme celui de Larchant, de la carrière de Darvault, de la carrière Saint Nicolas ou encore vers le sud le long du Loing, d'où un fort enjeu de connexion.

La qualité des milieux extérieurs à la carrière peut avoir un impact direct sur les populations de chiroptères en tant que gîtes estivaux potentiels (dans de vieux arbres présentant des cavités naturelles par exemple), ou comme secteurs de chasse, constituant des réservoirs de nourriture liés à la présence d'insectes et de zones humides à proximité. Le maintien de milieux favorables aux chiroptères est également un enjeu.

Le site de la carrière de Mocpoix est inclus dans un vaste réservoir de biodiversité le long de la vallée du Loing, en relation avec les milieux humides associés et au nord, en connexion avec la forêt de Nemours et au-delà.

L'identification des zones humides alentours et des boisements par le SRCE devrait favoriser les milieux naturels situés à proximité de la carrière. Une vigilance particulière devrait à l'avenir être portée sur l'ensemble des boisements, des lisières agricoles ou de zones à dominante humide qui pourront ainsi continuer à répondre aux différents besoins des espèces présentes sur le secteur.

Certaines des mesures prévues dans le plan d'actions du SRCE profiteront plus spécifiquement aux chiroptères, notamment les projets d'inventaire de ces espèces parfois insuffisamment connues, ou par l'accent mis sur la conservation des boisements anciens nécessaires à certaines espèces comme le Murin de Bechstein.

En matière de continuités écologiques, le site et les espèces qu'il accueille devraient bénéficier de la mise en œuvre du SRCE. La zone est en connexion avec des corridors boisés à préserver. Les relations avec les ensembles de boisements qui l'entourent, et par là même les capacités de dispersion des chiroptères devraient notamment s'en retrouver confortées.

A noter que l'identification du Loing comme un corridor alluvial devrait favoriser les connexions entre ce site et d'autres (Carrière de Darvault).

Les objectifs et les actions préconisés dans le SRCE sont donc favorables au site Natura 2000.

Ces divers éléments laissent envisager un impact positif du SRCE sur la ZSC de la « Carrière de Mocpoix ».

5.4. Conclusion de l'évaluation des incidences du SRCE sur le réseau des sites Natura 2000

De manière générale les habitats et milieux naturels qui composent les sites Natura 2000 bénéficient d'une bonne prise en compte dans le SRCE. Le rapprochement dans les fiches individuelles de la carte des objectifs et de celles des sites montre que ces derniers sont souvent intégrés ou en connexion avec d'autres réservoirs de biodiversité, que les principaux enjeux sont identifiés (par exemple corridors alluviaux, zones de concentration de mares et mouillères, corridors des milieux calcaires, etc.).

Toutefois, compte tenu de l'échelle régionale, le SRCE n'aborde pas de manière détaillée toutes les exigences de certaines espèces et de certains habitats. Il sera important d'apprécier précisément, après une analyse fine des habitats et des espèces concernés, les actions à mettre en œuvre site par site en faveur de la biodiversité.

Dans au moins un cas, celui de la vallée de l'Epte, le rétablissement des continuités aquatiques sans précaution pourrait être de nature à compromettre une espèce fragile, l'Ecrevisse à pieds blancs.

En conclusion, l'impact du SRCE sur le réseau Natura 2000 est majoritairement positif, quelquefois neutre, potentiellement négatif dans un cas, en l'absence de précaution.